PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA VILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pays Foyen
Communauté de Communes

quartiers2030

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

CONTRAT DE VILLE SAINTE FOY LA GRANDE/PINEUILH 2024-2030


BASTIDE DE GIRONDE
Sainte-Foy
la-Grande


ineuilh

Table des matières

PRÉAMBULE 7

I- ENSEIGNEMENTS DU CONTRAT DE VILLE DE SAINTE FOY LA GRANDE/PINEUILH 2015-2023 8

1- Analyse de l'évaluation menée en 2022 : Émergence des enjeux forts 8

2 Verbatim issus des tables de concertation 9

II- LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DU QUARTIER BOURG DE SAINTE FOY LA GRANDE - PINEUILH 13

A) Cartographie du quartier Bourg 13

B) Présentation du quartier 13

III- STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE DE SAINTE FOY LA GRANDE - PINEUILH 15

A) Modalités de pilotage 16

1. Comité de pilotage 16

2. Comité technique 16

3. Ateliers et groupes de travail 16

4. Conseil citoyen 17

B) Suivi et animation du contrat 18

C) Les engagements des signataires 19

V- GRANDS ENJEUX DES QUARTIERS ET ORIENTATIONS 41

A) UN QUARTIER DE PLEIN EMPLOI 42

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1 : Accompagner les employeurs (Gironde et Dordogne) dans leurs recrutements 45

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Renforcer les commerces et artisans du QPV 48

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Territorialiser les formations professionnelles au plus près des entreprises locales 50

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : Mettre en œuvre une politique locale d'insertion 52

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5: Diminuer les non-inscrits et décrocheurs, accompagner les demandeurs d'emploi pour améliorer la prise en charge du droit commun 54

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6 : Lever les freins périphériques à l'emploi 57

B) DES QUARTIERS D'ÉMANCIPATION 59

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 7 : Favoriser ou accompagner la réussite éducative en lien avec les parents 60

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°8 : développer une stratégie jeunesse.....67
ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 9 : Réduire les inégalités en matière de santé et notamment en matière de santé mentale 73
ORIENTATION STRATÉGIQUE N°10 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment les jeunes et les femmes 79
ORIENTATION STRATEGIQUE N° 11 : Renforcer l'accès aux droits sociaux et alimentaires.....83
C) DES QUARTIERS ADAPTES AUX TRANSITIONS.....88
ORIENTATION STRATEGIQUE N° 12 : Transition écologique 89
ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 13 : Transition démographique, répondre aux enjeux du vieillissement et du handicap dans le quartier bourg 95
ORIENTATION STRATÉGIQUE N°14 : Transition numérique.....99
ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 15 : Transition démocratique, faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie et du lien social.....103
D) UN QUARTIER PLUS OUVERT, PLUS ATTRACTIF ET PLUS PAISIBLE.....105
ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 16: Améliorer le cadre de vie et développer l'attractivité du quartier.....106
ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 17: Améliorer l'offre et la qualité des logements.....109
ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 18 : Favoriser la tranquillité publique.....117
E) UN QUARTIER CITOYEN.....120
ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 19 : Lutter contre les discriminations pour promouvoir « l'art de vivre ensemble » 121
ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 20 : Lutter contre les inégalités femmes/hommes pour redonner confiance dans la valeur « égalité ».....124
ORIENTATION STRATÉGIQUE N°21 : Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité 127

ENGAGEMENTS 2030 QUARTIER BOURG
Communauté de communes du Pays Foyen/Sainte Foy La Grande/Pineuilh

Les signataires soussignés du contrat de ville de Communauté de Communes du Pays Foyen/SFLG/Pineuilh, s'engagent sur les principes suivants :

Article premier : Le contrat de ville de la Communauté de Communes du Pays Foyen/SFLG/Pineuilh s'applique au quartier prioritaire Bourg définis par les décrets n° 2023-1312 et n°2023-1314 du 28/12/2023, modifiant et fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Article 2: Pour l'application des dispositions de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les signataires conviennent de mettre en œuvre pendant la durée du contrat, soit pendant sept années à compter de sa signature et jusqu'en 2030, les orientations stratégiques énumérées ci-dessous et précisées dans les 21 fiches du présent contrat :

Au titre d' **« Un Quartier favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité » :**

• orientation n°1: Mieux Accompagner les employeurs (Gironde et Dordogne) dans leurs recrutements
• orientation n°2 : Renforcer les commerces et artisans du quartier prioritaire
• orientation n°3 : Territorialiser les formations professionnelles au plus près des entreprises locales
• orientation n°4 : Mettre en œuvre une politique locale d'insertion
• orientation n°5 : Diminuer les non-inscrits et décrocheurs, accompagner les demandeurs d'emploi pour améliorer la prise en charge du droit commun
• orientation n°6 : Lever les freins périphériques à l'emploi

Au titre d'**« Un Quartier d'émancipation » :**

• orientation n°7: Favoriser ou accompagner la réussite éducative en lien avec les parents
• orientation n° 8 : Développer une stratégie jeunesse
• orientation n° 9 : Réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention et notamment dans le domaine de la santé mentale
• orientation n° 10 : Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes,
• orientation n°11 : Renforcer l'accès à tous les droits

Au titre d'**« Un Quartier de Transitions » :**

• orientation n° 12 : La Transition Écologique
• orientation n° 13 : La Transition Démographique
• orientation n° 14 : La transition numérique
• orientation n° 15 : Transition démocratique, faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie et du lien social • orientation n° 13 : Favoriser la tranquillité des quartiers

Au titre d' **« Un Quartier plus ouvert, plus attractif et paisible»** (poursuite de l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants et de l'équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement urbain)

• orientation n° 16 : Améliorer le cadre de vie et développer l'attractivité du quartier
• orientation n° 17 : Améliorer l'offre et la qualité des logements
• orientation n° 18 : Favoriser la tranquillité publique

Au titre d'**« Un Quartier Citoyen »** Approche intégrée de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femme/homme et de la Participation Citoyenne

• orientation n° 19 : Lutter contre les discriminations pour promouvoir « l'art de vivre ensemble »
• orientation n° 20 : Lutter contre les inégalités femmes/hommes pour redonner confiance dans la valeur « égalité »
• orientation n° 21 : Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité

Article 3 : Pour la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, les signataires du présent contrat conviennent des engagements et des moyens définis dans le contrat de ville.

Article 4 : La mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville est assurée par un comité de pilotage présidé par le Préfet et le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, auquel participent les communes de Sainte Foy la Grande et de Pineuilh signataires ainsi que l'ensemble des partenaires au présent contrat.
Les travaux de ce comité sont préparés par un comité technique animé par les représentants du Préfet et du Président de Communauté de Communes du Pays Foyen et les 2 communes, auxquels participent les institutions représentées au sein du comité de pilotage.

Article 5 : L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositions du présent contrat s'appuient sur la participation des habitants, notamment des conseils citoyens, constitués et organisés conformément à la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dans les quartiers prioritaires,

Article 6 : le présent contrat pourra être modifié par avenant**.**

PRÉAMBULE

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Aujourd'hui, 74 500 personnes vivent dans les 25 quartiers les plus pauvres sur le département de la Gironde, ciblés par la géographie prioritaire.

Ces quartiers identifiés dans le cadre de la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville, sont des territoires en situation de fragilité économique et sociale. Ces territoires ont de nombreuses caractéristiques communes : une population souvent jeune, peu diplômée, une forte proportion de familles monoparentales, une situation très précaire vis-à-vis de l'emploi, et une certaine absence de mixité des populations. Il convient cependant de souligner la très grande diversité des territoires concernés, au vu des spécificités liées à leur situation géographique, à la configuration urbaine et spatiale de leur environnement, et aux dynamiques économiques à l'œuvre.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

L'enjeu de ce contrat de ville est de restaurer l'égalité des territoires en répondant aux besoins des habitants

Il doit permettre de redonner aux femmes leur place sur l'espace public, leur redonner le « droit de cité », de participer à la vie publique, d'accéder à l'autonomie et donc leur statut de citoyenne de plein exercice.

Il y a également urgence à mener un travail avec les jeunes sur leur parcours, leur insertion et l'accès à l'emploi.

Pour répondre au cumul de difficultés de ce territoire, qui ont été accentuées lors du contexte sanitaire, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

I- ENSEIGNEMENTS DU CONTRAT DE VILLE DE SAINTE FOY LA GRANDE/PINEUILH 2015-2023

1- Analyse de l'évaluation menée en 2022 : Émergence des enjeux forts

Grace à son classement en politique de la ville, beaucoup d'aménagements, de transformations et d'actions ont été réalisées en un laps de temps assez court. Une dynamique de territoire s'est créée mais elle mérite aujourd'hui d'être prolongée et approfondie pour sortir le QPV du cycle pauvreté chômage actuel.

L'entrée en quartier prioritaire, a permis de réduire, en partie, les inégalités d'accès au droit à favoriser le financement d'infrastructures d'accès aux droits avec une labellisation, de permettre un accès aux soins de proximité et de contribuer à la rénovation et à l'aménagement urbain, enfin de mener des réflexions sur l'insertion et l'emploi. Et tout cela en vue d'améliorer l'image du quartier ghettoïsé et stigmatisé par une image négative du territoire et de la population.

Outre ces aspects, la revalorisation du patrimoine, permet aussi à ses habitants de s'approprier la ville et de se sentir chez eux, y compris les familles issues de culture étrangère. Il est donc primordial de s'adapter aux habitants de ce quartier en leur redonnant le pouvoir d'agir, de créer de la mixité sociale et de favoriser le lien social entre toutes les populations, quel que soit leur âge, leur origine et la date de leur arrivée à Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh. Il est possible de contribuer à ce phénomène du pouvoir d'agir grâce à l'offre culturelle forte, financée en partie par la politique de la ville. Il serait également opportun de développer une communication plus fluide pour que l'ensemble des habitants du quartier prioritaire et des alentours bénéficient de ces manifestations.

Il conviendrait par ailleurs de mieux coordonner les acteurs et de favoriser leur interconnaissance pour mutualiser et harmoniser leurs actions.

La population étant dans un perpétuel flux de renouvellement (nouveaux arrivants, travailleurs saisonniers et leurs familles, les invisibles, etc.) ce travail de mobilisation est souvent à refaire. C'est la pérennisation des actions et des acteurs présents sur le territoire, et donc la poursuite des contrats de ville ou la méthodologie « politique de la ville », qui permettra sur le long terme, de réduire les inégalités sociales.

Toutefois, sur toutes les thématiques se pose le problème de l'aller vers, de la **captation de public** et de l'**engagement sur le long terme**. Le déploiement de la présence humaine sur les quartiers permettrait aux habitants d'avoir une ou des personnes ressources pour les accompagner dans l'estime et la confiance en soi. Ainsi, pourrait être travaillée ou retravaillée l'insertion socio-économique bien que le problème de la mobilité soit aussi un frein pour l'accès aux soins, et au monde du travail. Malgré un centre de santé créée, celui-ci manque surtout de spécialiste.

Élus, associations, habitants du quartier bourg et les services publics associés apprécient les apports du contrat de ville sur ce territoire en difficulté. Il permet en effet de structurer les actions et l'émergence de projets associatifs, et citoyens qui permettent à la commune de garder toute sa cohésion. Par sa gouvernance et sa cogestion basées sur l'animation territoriale, c'est ainsi un facteur de coordination des dynamiques locales.

Le contrat de ville est également un outil créateur de droit qui facilite la mobilisation du droit commun et catalyseur de moyens financiers auxquels une commune dépourvue d'ingénierie

technique n'aurait pas accès malgré ses difficultés structurelles. Le contrat de ville est ainsi indispensable pour accompagner le programme de revitalisation territoriale qui a été engagé.

Pour autant cette évaluation a fait apparaître des pistes de travail pour la prochaine contractualisation pour les habitants et le territoire.

2 Verbatim issus des tables de concertation

FEUILLE DE ROUTE COHÉSION SOCIALE

PETITE ENFANCE
-Proposition de la DRAC pour soutenir des actions "petite enfance" :
-Des livres à soi
-Conteurs dans les crèches avec les familles
-Formation des personnels de crèche à la dynamique culturelle
-Café des parents

REUSSITE EDUCATIVE
Prévenir le décrochage scolaire
Développer le champ des possibles des jeunes
• *Développer le rapprochement école/entreprise et retravailler l'orientation.*
• *Développer le mentorat (cf Cityschool Horizon), mieux communiquer et mieux utiliser les plateformes 1 jeune = 1 solution, mon stage de 3eme.fr, gironde.fr/stage3e*
• *Travailler l'alternance et les métiers*
• *Développer les cycles de formation et renforcer la réponse aux métiers en tension: métiers du CARE, Hôtellerie-Restauration, BTP, l'agriculture (viticulture),le numérique*
• *Améliorer et adapter les durées de formation des élèves allophones et accompagner parallèlement les parents de ces élèves.*

Accompagner la parentalité dès le plus jeune âge de l'enfant
• *Améliorer le captage des parents et renforcer le réseau parentalité du QPV à participer*
• *Intégrer les assistants familiaux dans la boucle des partenaires en raison de leur capacité à agir*
• *Délocaliser le LAEP et l'atelier des parents dans l'école pour favoriser leur participation. Expliquer aux familles de manière pragmatique les codes de l'école, les règles, …*

Favoriser des lieux de rencontre des jeunes et des activités le soir et le week-end
• *Articuler le travail des différents professionnels qui œuvrent sur le parcours du jeune, mixer les publics en s'appuyant sur les professionnels.*
• *Favoriser des lieux (maison des ados, autres lieux) et des temps d'ouverture toucher ceux que nous ne captons pas. Il convient à cet égard de faire des propositions adaptées au temps d'étape du développement de l'enfant*
• *Proposer un centre d'information jeunesse pour aider à l'orientation scolaire et professionnelle.*
• *Prévoir une offre adaptée en matière de sport, de loisir et de culture (travailler avec eux cette offre)*

ANIMATION SOCIALE ET VIE CULTURELLE
Assurer un travail de cohérence et de complémentarité en acteurs du territoire
• *Améliorer l'articulation de tous les acteurs et coordonner les actions. Un projet/un public cible/ Complémentarité des compétences des uns et des autres*

• *Mieux coordonner les actions pour les rendre lisibles aux yeux du public*
• *Prévoir une gazette des associations pour mettre en avant les animations de chacune et se faire connaître*
• *Culture commune des acteurs de terrain sur la participation par exemple faire des échanges de bonnes pratiques*
• *Développer la formation des bénévoles et des professionnels sur la dimension interculturelle*

Développer aller vers et accompagnement
• *Améliorer l'aller vers, et le captage de public qui est difficile à mobiliser*
• *Développer l'accompagnement des personnes en QPV pour aller sur les actions.*

Associer les habitants à tous les projets du territoire
• *Coconstruction des projets par et pour les habitants*
• *Redonner le pouvoir d'agir aux habitants et les impliquer dès le début dans les projets*
• *S'appuyer sur les familles relais et le conseil citoyen (instance neutre)*

PRÉCONISATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Suite aux réalisations et à leur impact détaillé précédemment, on peut formuler les préconisations suivantes :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
• *Travailler sur la transmission et reprise de commerces et artisans car* **25% ont plus de 55 ans**
• *Développer un pôle de développement économique permettant d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projets*
• *Mieux accompagner les créateurs d'entreprises et les regroupements d'entreprises*
• *Mettre en place une politique d'aides à l'installation des nouveaux commerçants et artisans.*
• *Accompagner les entreprises agricoles pour limiter la précarité de l'emploi sur cette filière principalement alimentée par la main d'œuvre étrangère qui arrive comme travailleur saisonnier et paupérise le territoire.*
• *Renforcer les actions initiées et structurées autour de l'offre d'action commerciale digitalisées et du E-commerce, boutique à l'essai/manager de commerce.*

EMPLOI
• *Travailler avec les bassins d'emplois de Marmande et Montpon-Ménestérol au-delà de l'axe historiques Bergerac / Libourne*
• Maintenir la présence de Pôle emploi dans le cadre des permanences à l'espace France Services de Ste Foy-la-Grande
• Développer des actions d'aide au recrutement des entreprises du Pays Foyen par une collaboration des agences Pôle emploi de Bergerac et de Libourne avec le concours du point relais de St Magne de Castillon
• *Mettre en place des formations qualifiantes sur les métiers de la vigne et de l'agriculture*

Développer sur Sainte-Foy-la-Grande l'offre d'insertion (SIAE, EI, ETTI) :
• *Continuer de développer les mesures d'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire car la couverture est trop faible et nécessite la mise en place d'une politique durable de développement de l'ESS.*
• Favoriser le rapprochement entre entreprises et structures d'emploi

• *Favoriser le rapprochement des structures de l'emploi et des structures sociales pour favoriser le repérage des publics et les mobiliser.*
• *Remobiliser des personnes en travaillant le savoir être, essentiel socle de base (dispositif CLEE, la Mission Locale, le PLIE, etc.)*
• *Mieux répondre aux besoins importants en « Français-Langues Étrangères » pour favoriser l'insertion*

TOURISME
• ***Rénover et développer l'office de tourisme** avec une place prépondérante pour la culture du vin.*
• *Aménager un accueil des touristes en itinérance (vélo, marche, canoë) via les sentiers de randonnées, de St jacques, la Dordogne et la future véloroute V91.*
• *Aménager l'accueil de la gare TER de Sainte-Foy-la-Grande : pôle multimodal, voies cyclables, recharge électrique des véhicules.*
• *Numériser un parcours touristique et découverte de la Bastide*

FORMATION
• *Pérenniser le CLEE (Comité Locale Ecole-Entreprises) et le Campus connecté et Renforcer l'IFAS (formation d'aide-soignant)*
• *Accueillir une offre de formation dédiée aux soins à la personne (des soins à domicile jusqu'au métier d'infirmier)*
• *Qualifier dans les métiers de l'agriculture et de la vigne et du vin*
• *Renforcer et pérenniser la médiation numérique*
• *Mobilité: développer une plateforme pour proposer des véhicules ou des services à usage temporaire (voitures, vélos, scooters), favoriser le covoiturage, développer les voies vertes et mieux communiquer sur les locations de vélos existantes avec des tarifs attractifs et Négocier un tarif préférentiel « SNCF» étudiant à la journée*
• *Revoir les plans de déplacements avec la région (bus)*

Les groupes de travail qui ont travaillé sur l'évaluation ont également fait des propositions de pistes d'amélioration sur les différents axes thématiques.

AMÉNAGEMENT
• *Améliorer et renforcer la qualité des logements, et lutter contre l'insalubrité en favorisant la détection et les mesures correctives,*
• *Améliorer les questions de précarité énergétique des logements (orientations nationales, SLIME, bailleurs, compagnons bâtisseurs, bailleurs, etc …),*
• *Poursuivre la rénovation et la remise aux normes des logements par le biais de marchés clausés des bailleurs en priorisant l'embauche des habitants du QPV (SIAE),*
• *Créer des logements accompagnés pour les personnes dont la santé mentale est impactée ou pour les personnes âgées,*
• *Négocier quelques logements d'urgence supplémentaires ou d'insertion avec les bailleurs sociaux (les femmes victimes de violence, étudiant, …) et promouvoir l'intermédiation locative IML,*
• *Revoir le plan d'aménagement urbain, cf chapitre Cadre de vie*

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
•*Au regard des problèmes de délinquance, de trafic de stupéfiants, d'addictions et de cyber-harcèlement, il conviendrait de travailler le lien avec les parents, de renforcer la mise en œuvre des mesures restauratrices (TIJ), et développer une stratégie jeunesse leur permettant de voir une autre perspective que la délinquance et la prison.*
• *Créer des espaces pour les jeunes et leur permettre d'utiliser les équipements et complexes*

sportifs sans contrainte (stade foot, stade de rugby, gymnase), et construire avec les jeunes les aménagements de la bastide, les rendre acteurs de leur territoire, leur redonner le pouvoir d'agir

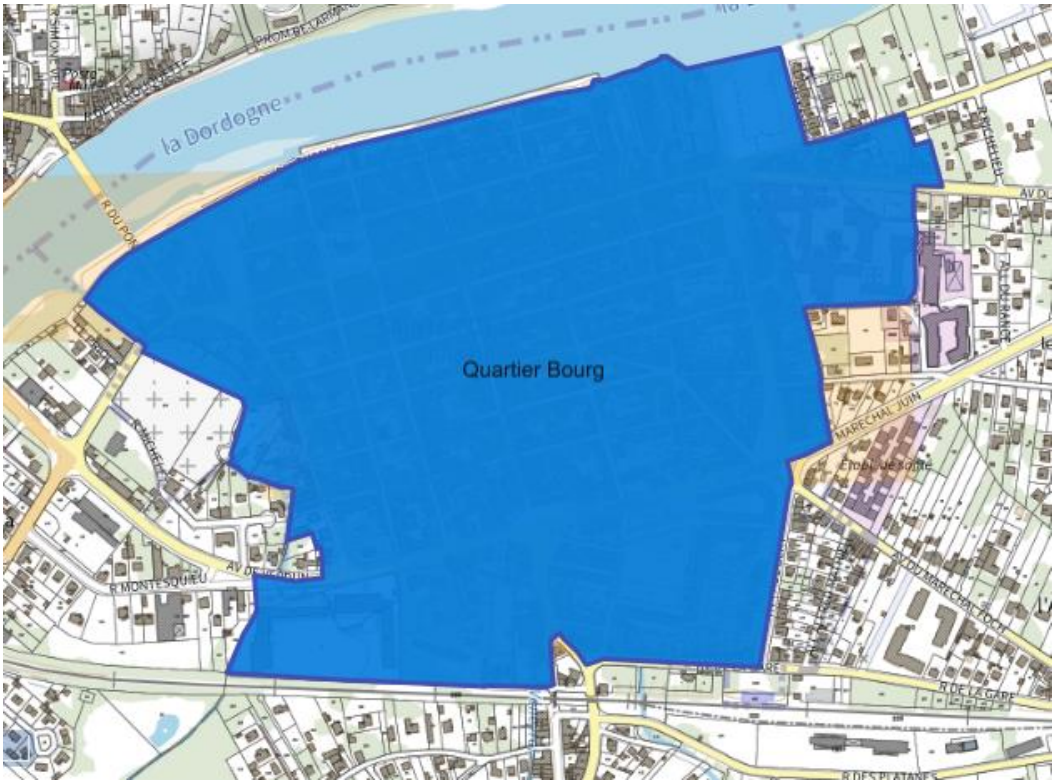
- *Prévoir les actions sportives pour les jeunes le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires afin d'occuper les jeunes,*
- *Favoriser des tarifs préférentiels pour les jeunes afin qu'ils aient accès aux clubs sportifs et à l'enseignement de la danse, du dessin et de la musique,*
- *Renforcer la lutte contre le trafic de drogue*
- *Développer la présence de médiateurs et d'animateurs.*

AMÉLIORATION DE L'IMAGE DU QUARTIER

- *Relancer un projet de bastide numérique, autour de l'histoire de Sainte Foy, ses grands personnages*
- *Rénover la Bastide en tenant compte des couleurs de revêtement de façade des différentes époques, et mettre en valeur les vitrines vides*
- *Améliorer la signalisation et valoriser le patrimoine*
- *Travailler les projets autour des vitrines abandonnées*
- *Ouvrir les restaurants au-delà de 21h pour redonner vie au quartier prioritaire*

II- LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DU QUARTIER BOURG DE SAINTE FOY LA GRANDE - PINEUILH

A) Cartographie du quartier Bourg



B) Présentation du quartier

Le territoire fait face à des difficultés sociales marquées qui témoignent des défis auxquels le quartier prioritaire est confronté. Ainsi, entre 2014 et 2019, le taux de grande pauvreté a augmenté de 41,51% à 46%, mettant en évidence une fragilité croissante de la population. En outre, avec un revenu médian de 1 162 € par ménage et par mois en 2020, le quartier prioritaire affiche le niveau de vie le plus bas de Nouvelle-Aquitaine, soulignant l'importance de mesures ciblées.

Si, en 2023 le nombre de demandeurs d'emplois en Pays foyen est revenu au niveau de 2016, il reste excessivement élevé. En effet, et cela est une tendance longue, si l'on rapporte le nombre de demandeurs d'emploi (catégories ABC) à la population active du Pays foyen nous atteignons un taux de 20 à 25% de personnes au chômage. Caractéristiques de ce chômage structurel, une diminution de la population active malgré une augmentation de la population âgée, une très faible qualification des demandeurs d'emploi, de nombreux freins périphériques à l'emploi et un très petit nombre d'offres d'emploi et d'employeurs sur notre territoire. Historiquement marqué par un chômage structurel lié à ses caractéristiques socio-économiques et notamment à un bassin d'emploi marqué

par le travail saisonnier agricole et viticole, le territoire concentre ses difficultés sur les populations en situation de chômage dans le QPV.

Si le recul du nombre de demandeurs d'emploi s'y confirme, les publics en situation de chômage cumulent des freins périphériques majeurs parmi lesquels l'illectronisme à 34,7% des inscrits à Pôle emploi, les difficultés de mobilité géographique à 30,5% et les difficultés de maîtrise des savoirs fondamentaux lire, écrire, compter et parler en langue française à 22,4%. A ce titre le Pays Foyen, et plus particulièrement le quartier prioritaire Sainte Foy Pineuilh, est considéré comme « territoire à très fort enjeu » par le Pôle DATAR de la Région Nouvelle aquitaine, une analyse qui met en avant deux grands déterminants du taux de chômage : la situation géographique et la dynamique socio-économique du territoire avec un grand nombre de travailleurs précaires, et les caractéristiques et ressources des personnes qui sont confrontés à des problèmes de formation, de mobilité et de santé.

Deuxième conséquence de ces difficultés, la dégradation du bâti et la vacance des logements. En effet, plus particulièrement la commune de Sainte-Foy-la-Grande conserve son caractère patrimonial en tant qu'ancienne Bastide du XIIIe siècle, avec une urbanisation dense sur 50 hectares. A ce titre, la ville doit relever de nombreux défis liés à l'insalubrité, au mal-logement et à la désertification, avec un taux de logements vacants correspondant à près de 30% du parc total. Cependant, au cours des trois dernières années, la ville s'est engagée dans une démarche de revitalisation ambitieuse, assumant pleinement son rôle de centralité et de moteur du territoire.

Dans ce contexte, le Contrat de Ville a joué un rôle crucial par la réalisation de nombreux projets d'intérêt général, coordonnés avec les habitants, les acteurs locaux et l'État qui ont permis d'améliorer le cadre de vie des habitants. De même, des activités inclusives et participatives ont vu le jour, générant une synergie entre les différents acteurs.

Par ailleurs, au-delà des défis socio-économiques auxquels la commune doit faire face, Sainte-Foy-la-Grande bénéficie d'un bon dynamisme démographique, d'un riche tissu associatif avec plus de 100 associations actives, ainsi que d'un secteur économique en plein développement, centré autour de commerces de proximité et d'un marché hebdomadaire renommé.

En somme, le quartier prioritaire Bourg de Sainte-Foy-la-Grande-Pineuilh se trouve à un carrefour complexe entre son héritage historique, ses enjeux socio-économiques et sa détermination à revitaliser son tissu social et économique. C'est pourquoi au travers des moyens d'actions que les deux communes déploient et de l'accompagnement qu'elles mobilisent auprès des différents partenaires, Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh démontrent leur volonté de bâtir un avenir désirable, plus inclusif et durable. Aujourd'hui, les progrès réalisés doivent désormais être confirmés et cette trajectoire positive doit s'inscrire dans la durée, par l'intermédiaire de ce Contrat de Ville.

III- STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE DE SAINTE FOY LA GRANDE - PINEUILH

Sainte-Foy-la-Grande-Pineuilh : une dynamique positive à poursuivre dans un environnement en pleine mutation

Les villes de Sainte-Foy-la-Grande (2 665 habitants) et de Pineuilh (4 537 habitants) sont deux communes singulières situées au cœur du territoire du Grand Libournais en Nouvelle-Aquitaine. Sainte-Foy-la-Grande, ville historique et patrimoniale, et Pineuilh, ville la plus peuplée du canton du Réolais et des bastides, constituent la centralité du Pays Foyen. Elles font face à des enjeux sociaux et économiques significatifs qui les ont amenées à entreprendre des politiques très fortes pour redynamiser leur territoire.

Contexte et contractualisation

Depuis 2015, Sainte-Foy-la-Grande est engagée dans une démarche de transformation en tant que quartier prioritaire, et signataire d'un contrat de ville. Cette démarche visait initialement à adresser les défis sociaux résultant de la désindustrialisation et de la métropolisation, qui ont laissé une partie de la population précarisée et ressentant un sentiment de déclassement, lié à la diminution des services publics. Le bilan de ce dernier contrat de ville est positif sur les actions qu'il a permises de réaliser et la synergie qui a pu se créer entre les différents acteurs, mais reste mesuré sur l'évolution des difficultés socio-économiques du territoire.

Allant au-delà de ce statut de quartier prioritaire, les deux communes se sont également inscrites dans une politique de revitalisation très ambitieuse, par le biais d'une Opération de Revitalisation du Territoire, dans le cadre du Programme « Petites Villes de Demain ». Sainte-Foy-la-Grande a également inscrite dans une politique de revitalisation très ambitieuse, par le biais d'une Opération de Revitalisation du Territoire, dans le cadre du Programme « Petites Villes de Demain ». Elle a également été reconnue comme « Ville d'Equilibre » du Pays Foyen par le département de la Gironde. Ces deux programmes permettent aujourd'hui aux collectivités, par leur apport en ingénierie et par cette mise en lumière du programme de redynamisation, de mettre en œuvre de nombreux projets et d'agir dans toutes les politiques publiques, en coordination avec l'ensemble des acteurs.

Stratégie du contrat de ville

Cette volonté commune de poursuivre la dynamique et de déployer de nouveaux outils au service de la population s'est traduite par l'élaboration d'une feuille de route coconstruite entre les services de l'État et les élus locaux, pour la période 2024/2030.

Ont ainsi été identifiés cinq axes prioritaires qui répondent aux difficultés du territoire et qui s'articulent autour du fil conducteur de redynamisation et d'attractivité du quartier prioritaire :

- Axe 1- l'Emploi, par la formation et l'insertion
- Axe 2- l'Émancipation, par l'éducation, le sport, la culture, la parentalité, la santé et la santé mentale ;
- Axe 3- les Transitions urbaines, démographiques, numériques et écologiques ;
- Axe 4- la Tranquillité publique, par la prévention et la sécurité du quotidien ;
- Axe 5- l'Habitat, par l'incitation et la coercition.

IV- GOUVERNANCE ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

A) Modalités de pilotage

1. Comité de pilotage

Il est mis en place autour d'un pilotage conjoint, État-intercommunalité-communes, d'une gouvernance partenariale adaptée assurant une mobilisation large des acteurs.

Présidé par le Préfet et le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, il est composé des chefs de services de l'État, des maires des communes, du Président du conseil régional, du Président du Conseil Départemental, de représentants des bailleurs sociaux, des chambres consulaires, de la caisse des dépôts, de la CAF, de la MSA, de Pôle emploi, de la mission locale, des représentants du conseil citoyen,...).

Ce comité pilote, valide les enjeux territoriaux, les orientations stratégiques et les plans d'actions, suit et évalue le contrat de ville. Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs et des engagements de droit commun. Il valide le contrat de ville.

2. Comité technique

Il est mis en œuvre conjointement au comité de pilotage et est coanimé par les représentants de l'État, de la Communauté de Communes du Pays Foyen et des 2 communes. Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.

Le rôle du comité technique est de préparer les décisions du comité de pilotage et assurera le suivi des décisions de celui-ci.

Il organise les différents groupes de travail thématiques des quatre piliers du contrat de ville, il synthétise et met en cohérence les propositions d'enjeux, d'orientations et de plans d'actions des groupes de travail.

Le comité technique élabore le diagnostic, définit les grandes orientations stratégiques et le plan d'actions, ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation du contrat.

La mobilisation du droit commun des différents signataires doit constituer un levier permettant de répondre aux problématiques relevées du terrain.

3. Ateliers et groupes de travail

La Communauté de Communes du Pays Foyen a organisé le 18 juillet et le 7 septembre 2023 en lien avec l'État et les 2 communes des ateliers thématiques autour des pistes de travail qui ont émergées de l'évaluation du contrat de ville réalisée en 2022.

→ Un Quartier de Transitions

- Engager la transition écologique des pratiques citoyennes
- Favoriser le développement de nouvelles mobilités douces, partagées, intermodales,...
- Accompagner la transition démographique
- Développer la transition environnementale du logement
- Assoir l'engagement citoyen : Améliorer la place du citoyen dans la cité, faire vivre la démocratie
- Développer les nouveaux métiers de la transition écologique

→ Un Quartier d'Émancipation

- Renforcer la socialisation des enfants de moins de 2 ans
- Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage
- Développer le champ des possibles des jeunes : orientation, apprentissage et promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, en particulier dans le cadre de l'orientation, favoriser la mixité au sein des établissements scolaires
- Préparer l'enfant à devenir citoyen et le faire participer à la vie citoyenne
- Développer la prise en compte des enjeux de santé des élèves
- Sensibiliser dès le plus jeune âge à l'écologie et au respect de l'environnement
- Faciliter des réponses éducatives coordonnées (scolaire, périscolaire, PRE, espace jeune, centre social, etc.)
- Privilégier la participation active des jeunes dans la mise en œuvre de projets à dimension sociale, culturelle, humanitaire et écologique pour le 12-17ans

→ Un quartier attractif et paisible

- Améliorer la qualité des espaces urbains
- Assurer la revitalisation de la Bastide
- Améliorer l'offre et la qualité des logements
- Développer les mobilités
- Développement du bien-être et du mieux-vivre ensemble au sein du quartier
- Remettre la médiation sociale au cœur du quartier prioritaire
- Récréer un lien de confiance entre les usagers et les institutions/associations
- Veiller au maintien de la tranquillité publique

→ Un quartier de développement de l'Emploi, de l'insertion et de la formation

- Accompagner les employeurs (Gironde et Dordogne) dans leurs recrutements
- Renforcer les commerces et artisans du quartier prioritaire
- Territorialiser les formations professionnelles au plus près des entreprises locales
- Mettre en œuvre une politique locale d'insertion
- Diminuer les non-inscrits et décrocheurs, accompagner les demandeurs d'emploi pour améliorer la prise
- Lever les freins périphériques à l'emploi

→ Un quartier développant une culture de l'égalité et facilitant l'accès aux droits

- Développer l'Accès à tous les droits
- Lutter contre les discriminations et égalité hommes/femmes
- Assoir la participation citoyenne, et déployer les valeurs de la République et la laïcité

Parallèlement, l'État organise en interne des « groupes projet État » afin d'échanger sur les actualités concernant les quartiers et de travailler sur la mobilisation du droit commun autour des différentes thématiques.

Des séances du comité technique ont enfin permis de mettre en commun et finaliser l'ensemble des travaux.

4. Conseil citoyen

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 inscrit le principe de coconstruction au cœur d'une approche renouvelée de la politique de la ville. Les conseils citoyens, créés par les articles 1 et 7 de la loi, doivent ainsi permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'être plus étroitement associés à la conception et à la mise en œuvre des décisions les concernant. Ce dispositif donne aux habitants des quartiers prioritaires la capacité de prendre conscience de sa situation et d'agir sur son environnement social.

L'article 7 de la loi définit le conseil citoyen comme une instance qui associe les habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville et plus largement à toutes les instances de pilotage des contrats y compris celles relatives au renouvellement urbain. La création des conseils citoyens vise ainsi à assurer une participation effective des citoyens dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville, à travers trois objectifs :
• Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
• Créer un espace favorisant la coconstruction des contrats de ville : les conseils citoyens ont vocation à participer à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville
• Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes telles que les conseils et les tables de quartier.

La circulaire relative à la refonte des contrats de ville et l'organisation de la concertation du 15 mai 2023 réaffirme que les contrats de ville doivent être élaborés à partir des priorités fixées par les habitants. L'enjeu est de créer une nouvelle dynamique en s'appuyant sur l'expérience vécue des habitants pour coconstruire des réponses concrètes à leurs besoins et identifier
- les changements attendus à l'horizon 2030 dans les quartiers
- les ressources et les acteurs à mobiliser
- les projets structurants pour porter ces changements
- les solutions et les dispositifs à déployer prioritairement sur le territoire

B) Suivi et animation du contrat

La dynamique très positive qui a caractérisé l'élaboration du contrat de ville sera prolongée durant sa mise en œuvre. De manière partagée, il a été convenu que les travaux menés dans le cadre des ateliers et comités techniques constitueront un format intéressant permettant les échanges sur les pratiques, les problématiques communes, les projets.

L'animation du réseau politique de la ville mobilisé dans le cadre de l'élaboration se poursuivra tout au long du contrat par la Communauté de Communes du Pays Foyen, l'État et les deux communes.

Ce contrat est élaboré en accord et concertation avec toutes les politiques contractuelles opérationnelles sur le territoire (Contrat ville d'équilibre, Petite ville de demain, CISPD, CTG, CAS) et s'appuie sur la commission emploi-formation-insertion.

Une commission 'réussite éducative' ainsi qu'une commission 'santé' mériteraient d'être mises en place dans ce nouveau contrat.

Une évaluation du contrat de ville sera réalisée à mi-parcours en 2027. A cet égard, les actions doivent faire l'objet d'un suivi d'indicateurs. Des indicateurs sont proposés sur chaque fiche action pour assurer un suivi et des évaluations en 2027 puis en 2030.

En effet, afin de répondre aux obligations énoncées par la loi mais aussi de mesurer les effets et les impacts des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville, un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place.

Elle pourra s'appuyer sur la plateforme Hauban ainsi que sur les observatoires de la politique de la ville et des territoires.

C) Les engagements des signataires

L'État :

Le contrat de ville exprime bien une volonté commune d'intervention sur le quartier Bourg, sur des thématiques et des publics prioritaires. Cependant, compte tenu de leurs compétences propres, des priorités qu'ils ont définies ou encore de leurs règlements d'intervention, les différents partenaires peuvent faire valoir des engagements particuliers.

Le Gouvernement a choisi lors de la mise en œuvre d'une réelle politique structurelle pour rétablir l'égalité républicaine sur tous les territoires. Comme le soulignait le ministre délégué à la Ville en 2014, « Les habitants des quartiers populaires n'aspirent pas à un traitement de faveur mais à l'égalité, au même accès aux services publics que sur le reste du territoire ». C'est la raison pour laquelle la Première Ministre Madame Borne a conduit un travail avec l'ensemble des ministères, afin que chacun s'engage concrètement à prendre part à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté et à rétablir l'égalité territoriale.

Aussi chaque Ministère et opérateur signataire s'engage à territorialiser ses politiques pour concentrer en priorité leurs moyens en faveur des habitants des quartiers prioritaires en vue de rétablir l'égalité territoriale.

Le contrat de ville traduit, au regard de l'évaluation réalisée en 2022, un diagnostic partagé et la définition des enjeux, la déclinaison de ces objectifs et des engagements de chaque signataire.

L'État à travers ses directions déconcentrées et ses services publics associés, s'engage à :

Sur le Quartier du plein emploi :

- développer l'accompagnement individuel et collectif vers l'emploi, et, les dispositifs favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi,
- favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers et le suivi pour pérenniser leur activité,
- accompagner et renforcer l'apprentissage dans des jeunes des quartiers,
-pérenniser le programme d'inclusion par le travail indépendant,
-déployer le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » (détecter, informer, orienter les entrepreneurs des quartiers, accompagner et financer les projets, déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel),
-mobiliser le réseau des France Services dans les quartiers prioritaires comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises,
-développer le plein emploi en renforçant la sécurisation des parcours d'insertion professionnelle et de formation en mettant en œuvre la réforme France travail et en encourageant les initiatives entrepreneuriales,
-financer les associations porteuses de solutions pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi (sport, culture,...)
-mobiliser les entreprises en direction des publics des quartiers via PaQte et les Entreprises s'engagent

Sur le Quartier d'émancipation:

- favoriser la socialisation dès le plus jeune âge en renforçant les dispositifs de soutien à l'accueil des jeunes enfants,
-Assurer la convergence progressive du zonage des quartiers prioritaires et de celui du réseau de l'éducation prioritaire,
- accompagner la réussite éducative en collaboration active avec les familles, et lutter contre le décrochage (PRE, Cité Educative, médiateurs scolaires,actions …),
- généraliser les cités éducatives,
- développer l'apprentissage en lien avec les entreprises de PaQte et le club « les Entreprises s'engagent »,
- renforcer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité, et notamment en matière de santé mentale,
- intensifier l'accompagnement par le mentorat et le tutorat,
- améliorer l'accès à l'alimentation de qualité dans les quartiers prioritaires grâce au programme « mieux manger pour tous »,
- renforcer l'accès aux services et aux droits sociaux en déployant notamment des France Services et des espaces de l'animation de la vie sociale et des médiateurs sur les quartiers ,
- organiser et accompagner la solidarité envers les plus démunis,
- accompagner le développement d'équipements et des pratiques sportives et réduire les inégalités d'accès au sport dans les quartiers,
- développer les équipements et les pratiques sportives, et, réduire les inégalités d'accès au sport dans les quartiers,
- mettre en place une alliance pour l'inclusion par le sport et le Plan 5 000 terrains de sport génération 2024,
- renforcer l'accès aux établissements culturels et à la culture des habitants avec un focus sur les jeunes des quartiers prioritaires.

Sur les Quartiers adaptés aux transitions

-accompagner la transition écologique et énergétique dans les quartiers (Fonds verts, Quartiers résilients, concours d'architecte « quartiers de demain », création d'espace nature accessible à tous,…),
-favoriser la mobilité douce et notamment la pratique du vélo via l'AAP fonds mobilité active et l'amplification du dispositif « savoir rouler à vélo » et améliorer la desserte des quartiers prioritaires dans le cadre des futurs SERM et prioriser les quartiers prioritaires dans le soutien aux projets de transports collectifs en site propre,
-renforcer l'accès aux droits et lutter contre illectronisme et la fracture numérique,
-accompagner le vieillissement de la population dans les quartiers,
-Soutenir la participation citoyenne et ancrer les conseils citoyens dans la gouvernance.

Sur les quartiers plus ouverts et plus sûrs :

- améliorer le cadre de vie et favoriser l'équilibre du territoire,
- poursuivre le désenclavement des quartiers,
- accompagner les opérations de renouvellement urbain et la politique de peuplement,
- développer les actions de prévention et améliorer la sécurité dans les quartiers prioritaires,

-favoriser le rapprochement police – population,
-renforcer la médiation et la politique de prévention.

Sur les valeurs de la république et de la citoyenneté :
- promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires ,
- renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités , femmes/hommes, pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir «l'art de vivre ensemble»,
-prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales.

L'État s'engage en partenariat avec le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine à accompagner l'évaluation via les outils développés par l'Observatoire National de la Politique de la Ville et l'outil Hauban développé par le cabinet Compas.

La Direction Départementale Académique de l'Éducation Nationale :

« Une école qui instruit, émancipe et protège »
L'ambition de l'Éducation Nationale est de renforcer l'égalité des chances, développer l'ambition scolaire et accompagner les élèves dans leur construction en tant que citoyen.
Il s'agira de :

1)Réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés en :

-Articulant la géographie de l'éducation prioritaire et la géographie de la politique de la ville
-Participant aux dispositifs et dynamiques mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), notamment les Cités Éducatives
-Définissant une action éducative intégrée multi partenariale (enseignants et travailleurs sociaux)
-Améliorant la cohérence des actions menées hors temps scolaire par rapport aux enseignements en temps scolaire
-Soutenant les projets des établissements scolaires dans le cadre du conseil national de la refondation de l'école (CNR) « Notre école faisons-la ensemble »
-Confortant les relations entre les établissements scolaires et les familles (Éducation Nationale, CAF, services départementaux) :

Développer un partenariat avec les établissements scolaires, CIO…
Développer les permanences d'écoute, d'information et d'orientation des parents en difficulté dans les relations avec leurs enfants et les questions de scolarité
Mettre en place une prestation d'accompagnement psychologique des enfants adolescents (Éducation Nationale, ARS…)
Assurer l'accès aux droits (bourses, fonds sociaux, etc.)

-Développant les compétences numériques des élèves et des familles

2)Réduire le nombre de décrocheurs en :

-Développant et structurant l'accompagnement scolaire

Renforcer la lutte contre l'absentéisme (action de l'Éducation Nationale et des services sociaux du département). La prévention du décrochage scolaire relève de l'Éducation Nationale en liaison avec les acteurs locaux.

Mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour mieux garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves

Promouvoir des pratiques éducatives et pédagogiques développant les compétences sociales, cognitives et émotionnelles des élèves

-Améliorant la prise en compte des décrocheurs par des actions de remédiation conjointe (Éducation Nationale, Préfecture, Département, Commune) :

Présider conjointement avec la préfecture l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire

Mobiliser au bénéfice des quartiers les moyens engagés par le ministère en charge de l'Éducation Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la refondation de l'école

Mobiliser ou réorienter les dispositifs de droit commun existants et/ou les dispositifs spécifiques (Programme de Réussite Éducative, accompagnement éducatif, action dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire…) sur l'établissement et les écoles ciblés.

-Développant les actions d'orientation des collèges :

Faciliter les rencontres avec les professionnels via des forums, via le travail avec les conseillers d'orientation psychologues afin de formaliser les projets professionnels des jeunes

Développer des actions innovantes

Développer les partenariats établissements scolaires / entreprises

-Développant et facilitant le recours à l'alternance :

Promouvoir ce type de formation par des campagnes d'information mais également par un engagement contractuel des chambres consulaires et des entreprises de la charte des entreprises

Faire connaître les différentes mesures prises pour favoriser l'alternance

-Favorisant l'orientation des jeunes vers les dispositifs existants dans le cadre des partenariats interministériels : SESAME, ambition-emploi…

-Participant à la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les 16-18 ans, conjointement avec les CIO, missions locales, écoles de la 2ème chance…

-Renforçant une école inclusive :

Trouver des solutions de scolarisation et d'accompagnement pour tous les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA)

Prendre en compte tous les élèves à besoins éducatifs particuliers

L'Agence Régionale de la Santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) assure le pilotage de la santé en région, afin de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système. Elle intervient sur l'ensemble des champs de la santé : politique de prévention, veille sanitaire, santé environnementale, organisation

des soins, prise en charge dans les établissements médico-sociaux. Elle est, à ce titre, l'interlocutrice des professionnels de santé, des établissements et services de santé et médico-sociaux, des porteurs de politiques publiques, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale et des associations.

Partenaire de [Bordeaux Métropole] / [Coutras]/ [Sainte Foy la Grande-Pineuilh], la délégation départementale de Gironde de l'agence régionale de santé, actrice de la politique de la ville, s'engage dans le contrat de ville aux côtés des institutions signataires pour :

- prendre pleinement part à la coordination de l'ensemble des acteurs, des secteurs sanitaire, social et médico-social, favoriser l'interconnaissance entre les partenaires et le partage d'expertise, facteurs de réussites de la politique de lutte contre les inégalités en santé ;

- participer à l'effort collectif de promotion de « l'aller vers », afin de lutter contre l'isolement, le repli sur soi, le renoncement aux droits des personnes les plus en difficulté. L'ARS encourage cette approche dans les actions qu'elle soutient, afin d'intervenir le plus en amont possible, avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de repérage précoce et de prévention.

L'engagement de l'ARS dans cette démarche s'inscrit dans le cadre du :

- Pacte des solidarités, entré en vigueur au 1erjanvier 2024 ;

- Projet régional de santé 2018-2028, récemment renouvelé, qui s'inscrit dans les orientations de la stratégie nationale de santé 2023-2033. Dans ce cadre, et face aux défis à relever au cours des prochaines années-évolution démographique et vieillissement de la population, développement des maladies chroniques, évolution démographique des professionnels de santé, offre de santé trop orientée vers le soin, nécessité d'une prise en charge mieux coordonnée et plus personnalisée, changement climatique-, l'ARS souhaite amplifier les transformations du système de santé en renforçant la prévention et la promotion de la santé, en favorisant les prises en charge à domicile et l'inclusion au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics les plus vulnérables), en développant l'offre de soin personnalisée et coordonnée avec une participation active des patients et en promouvant une approche intégrée de la santé, dite « une seule santé, one Health ».

- Contrat local de santé de Bordeaux métropole/ du Grand Libournaiset du contrat local de santé mentale (CLSM) de Libourne principales instances de dialogue avec Bordeaux métropole/ Le libournais sur les enjeux de santé.

- Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) qui a pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et vise à améliorer l'espérance de vie en bonne santé des personnes les plus démunies, à développer un système de soins et de santé accessible à tous et efficient et à promouvoir l'égalité devant la santé (universalisme proportionné).

Concrètement, pour y parvenir l'agence entend prioriser son action sur les territoires où il est plus difficile d'accéder à la prévention et aux soins, notamment dans les quartiers prioritaires et les Zones de Revitalisation Rurales ZRR.

L'accès aux dispositifs de droit commun y est privilégié, tout en prévoyant des dispositifs spécifiques, pour faire face aux risques de rupture dans les accompagnements de droit commun mobilisés pour le parcours de vie et de santé des personnes précaires.

La promotion de la santé mentale et l'accès aux soins de santé mentale des personnes en situation de précarité est une priorité forte et transversale de cette action.

Compte tenu de la multiplicité des déterminants des inégalités de santé, l'Agence entend agir sur un grand nombre de facteurs sociaux (environnement, habitat, alimentation, prévention, soin…). Ainsi, la contribution apportée par l'ARS vise à définir, mettre en œuvre ou financer des dispositifs ou actions ciblant tous les types de vulnérabilités. Elle peut également mobiliser activement les opérateurs de santé et médico-sociaux du territoire, pour qu'ils contribuent aux actions du contrat de ville en faveur de la santé. Elle agit en coordination avec tous les autres acteurs compétents, institutionnels et de terrain, pour améliorer l'état de santé de la population.

Par son engagement, l'ARS Nouvelle-Aquitaine réaffirme sa volonté que la santé des habitants des quartiers de la politique de la ville figure parmi les priorités de l'action publique.

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 26 mars 2018, un règlement d'intervention régionale, issu d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.
Dans ce contexte, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine interviendra :

- En partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- En tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027. L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville.

Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- Favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- Favoriser la réussite éducative,
- Favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle

La Région sera par ailleurs attentive à :

- Promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- Apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- Adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.

Le Conseil Départemental de la Gironde :

En sa qualité de chef de file en matière d'action sociale, d'insertion et de développement social, le Département de la Gironde renforce son engagement dans la solidarité humaine et territoriale où l'innovation sociale reste au cœur du déploiement de ses politiques sociales pour répondre durablement aux défis sociaux.

Cette approche prend en compte l'articulation d'une solidarité de droits universels sur le plan national avec le renforcement d'une « solidarité d'engagement » ancrée sur les territoires pour encourager l'implication et la participation des citoyens.

Une solidarité affirmée qui s'appuie sur deux valeurs socle, la fraternité et l'égalité.
Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de résilience territoriale, le Département de la Gironde a réaffirmé sa volonté de réduire les vulnérabilités du territoire et de protéger les personnes les plus fragiles.
L'objectif est de contribuer à garantir que chacun puisse répondre à ses besoins essentiels tels que l'accès à la nourriture, à la santé, au logement, à l'éducation, à un revenu, à la nature, à la mobilité, à la sécurité, à la participation démocratique.
Par ailleurs, le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes est au cœur de l'ensemble des politiques départementales. Il se concrétise à travers le déploiement d'outils pour prévenir et traiter toutes les situations discriminatoires, et la valorisation des initiatives portées par les acteurs locaux (associations ou collectivités).
Une attention particulière est portée sur la mise en place d'actions pour mieux prévenir, accueillir, accompagner les victimes des violences conjugales et intrafamiliales et mieux anticiper les dangers.
Le Département souscrit pleinement aux enjeux et projets territoriaux déclinés dans chaque contrat de ville appelé « engagements 2030 » à travers les leviers de prévention des inégalités sociales et des déséquilibres territoriaux qu'il propose.

Son engagement repose sur les moyens déployés visant à faciliter l'accès aux droits fondamentaux et le développement de l'autonomie sociale des personnes et des familles dans le cadre de ses compétences obligatoires et/ou partagées et de la mise en œuvre de sa politique volontariste. Ces soutiens sont soit individuels, soit collectifs, soit relèvent du développement social.

L'action se traduit notamment par :

L'implantation des Pôles Territoriaux de Solidarité et des Maisons Des Solidarités (MDS) sur les territoires au plus près des habitants y compris dans les quartiers prioritaires.

Leurs champs d'intervention sont larges allant de l'accès aux droits et à l'autonomie, l'accompagnement socio-éducatif, l'insertion socio-professionnelle des allocataires RSA, la PMI, la protection de l'enfance, l'accès aux soins etc…. Des Maisons Mobiles des Solidarités, appelées « Bus en + » pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire à compter de novembre 2023 seront déployés à titre expérimental.

L'implantation des PJT (pôles jeunesse territoriaux). Leurs missions d'accompagnement des publics (16-25 ans) à l'éducation, la prévention, l'insertion, l'éveil citoyen, l'autonomie, l'accès aux loisirs, aux sports sont autant de soutiens apportés sur le territoire par une équipe pluridisciplinaire.

De manière concomitante, le Département, dans le cadre de sa mission obligatoire de prévention spécialisée, conduit des actions pour les jeunes en très grande difficulté, en rupture de liens sociaux. Il s'agit d'une intervention sociale et éducative, à la fois collective et individuelle.
Le soutien aux structures locales qui inscrivent leurs actions dans des dynamiques innovantes, de transformation et de promotion sociale constitue un axe central de sa politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble pour favoriser une solidarité plus inclusive et préventive des difficultés sociales.
Cette politique s'inscrit en complémentarité de son action publique directe engagée par les équipes sociales de terrain pour accompagner les citoyens dans leurs parcours et les territoires dans leurs projets.
De plus, la collectivité s'appuie sur l'existence d'une gouvernance partagée et locale pour favoriser l'accès à l'emploi des girondins les plus vulnérables et plus particulièrement des allocataires RSA.
Les actions favorisant notamment les transitions énergétiques et écologiques s'inscrivent notamment dans la promotion de l'offre d'habitat inclusif à travers les opérations Fabriqu'cœur d'habitat ou encore au travers de l'appui apporté aux plateformes mobilité, présentes sur tout le territoire girondin.

L'engagement du Département est défini en cohérence avec les documents cadre existants et notamment :

Programme Départemental Insertion et Inclusion 2023 -2028
Politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble.
Le Plan d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022-2027
Schéma Départemental de prévention spécialisée 2023 -2028
Stratégie Départementale de la santé et de prendre soin 2022 - 2028
Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées PDALHPD

La CDC du Pays Foyen / La Commune de Sainte Foy la Grande / La Commune de Pineuilh

Les travaux d'élaboration du contrat ont permis d'identifier et de préciser un certain nombre de priorités sur lesquelles les collectivités locales du Pays foyen s'engagent tout particulièrement en faveur des habitants du quartier prioritaire.

Les priorités sont données sur l'affirmation d'un projet urbain défini dans le cadre de l'ORT par les élus municipaux de Sainte Foy et Pineuilh en lien avec les élus communautaires, un projet où la reconquête de l'habitat et la transition écologique pour une amélioration des conditions d'habitat et de mobilité sur le quartier cible constituent la première pierre à l'édifice. Ce programme de revitalisation permettra de redonner au quartier prioritaire une place centrale au sein de l'agglomération foyenne en termes de bien-être et de mieux vivre des habitants du quartier, et d'accueil de nouvelles populations et d'activités pour favoriser une mixité sociale. Dans ce cadre, l'emploi et la formation sont identifiés comme prioritaires. Il s'agira également de réaffirmer la place du QPV au sein de l'agglomération dans une logique de complémentarité et non de concurrence, d'apporter un soutien à la création et au maintien de services de proximité (services enfances et jeunesse, CIAS, centre de soins) sur la Bastide et le Pays Foyen, de renforcer son attractivité grâce à son pôle multimodal et à la réhabilitation et à l'agrandissement de l'office de tourisme.

Ont ainsi été identifiés cinq axes prioritaires qui répondent aux difficultés du territoire et qui s'articulent autour du fil conducteur de redynamisation et d'attractivité du quartier prioritaire :

Axe 1- les Transitions urbaines, démographiques, numériques et écologiques ;
Axe 2- l'Émancipation, par l'éducation, le sport, la culture, la parentalité, la santé et la santé mentale ;
Axe 3- l'Emploi, par la formation et l'insertion ;
Axe 4- la Tranquillité publique, par la prévention et la sécurité du quotidien ;
Axe 5- l'Habitat, par l'incitation et la coercition.

Dans ce cadre,

La Communauté de communes du Pays Foyen s'engage à :

- Animer la démarche politique de la ville avec l'État et les partenaires.
- Veiller à la création de valeur dans le quartier bourg en apportant une attention particulière en matière d'accompagnement des porteurs de projet.
- Veiller à accompagner les publics cibles.
- Mener des actions structurelles pour engager une mixité sociale par le haut en matière d'habitat : CIL; ORI; Droit de préemption, permis de louer.
- Poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la revitalisation de Sainte Foy la Grande et de Pineuilh en mettant en œuvre la convention cadre ORT.
- Cofinancer des actions portées par des associations dans le cadre de l'appel à projet annuel politique de la ville.

La commune de **Sainte Foy la Grande** s'engage à :

- Poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie (permis de louer, ORT, Opah-ru, Police municipale, CISPD, ...)
- Poursuivre les grands projets de restructuration du centre-ville.
- Poursuivre et développer la politique d'accès à la culture et aux loisirs en faveur du public cible au plus grand nombre (intervention Lycées, collèges, maison de retraite, partenariat avec l'école de musique locale, etc...)
- Favoriser la réussite éducative en accompagnant la parentalité pour favoriser la réussite des enfants du quartier (PRE), en renforçant la réussite scolaire et l'orientation des jeunes du quartier.
- Favoriser le développement du commerce de proximité et de l'artisanat d'art en centre-ville en poursuivant la politique d'attractivité de la ville menée par son manager de centre-ville.

La commune de Pineuilh s'engage à :

- Faciliter le développement des équipements identifiés dans le cadre de l'ORT.
- Pourvoir à l'amélioration de l'habitat sur son secteur concerné par la politique de la ville
- Faciliter et mettre en place des investissements structurants (culturels, éducatifs et sportifs) pour le territoire et pourvoir au développement des ZAE.

Pôle Emploi :

Acteur du marché du travail en France plus de 58 000 collaborateurs et plus de 890 agences et relais de proximité, Pôle emploi agit au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

- **Six missions essentielles**

-Accueillir et accompagner

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes – qu'elles soient ou non déjà en poste – dans la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un conseil professionnel, d'une aide à la mobilité ou à l'insertion sociale et professionnelle.

-Prospecter et mettre en relation

Acteur de la connaissance du marché du travail dont il suit au plus près l'évolution, Pôle emploi collecte les offres des entreprises, les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

-Contrôler

Nous tenons à jour la liste des demandeurs d'emploi afin d'assurer le contrôle de la recherche d'emploi en France.

-Indemniser

Nous indemnisons les ayant-droits pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.

-Maîtriser les données statistiques

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

-Relayer les politiques publiques

Pôle emploi met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confient l'État, les collectivités territoriales et l'Unédic.

Dans le cadre du Contrat de Ville Ste Foy La Grande / Pineuilh, Pôle emploi s'engage à :

- Participer aux événements emploi (forums, job dating…) avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion du territoire ;
- Organiser des actions ponctuelles délocalisées selon les besoins des demandeurs d'emploi (ateliers numériques, atelier de techniques de recherche d'emploi, informations collectives sur les dispositifs de formation…) et des orientations définies

dans le présent contrat ;

- Mener des actions d'aide au recrutement des entreprises du Pays foyen en coordination avec l'agence de Bergerac
- Maintenir une permanence à France Services dans le cadre de l'accompagnement « AIJ » des jeunes demandeurs d'emploi inscrits au point relais de Saint Magne de Castillon, des demandeurs d'emploi de longue durée, de ceux domiciliés en Quartier Prioritaire de la Ville, de ceux suivis dans le cadre de l'Accompagnement global partagé avec les travailleurs sociaux du département et des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde :

Plusieurs objectifs à mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques confiées à la branche famille :

La parentalité :

- Répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles en favorisant l'accueil à vocation d'insertion professionnelle : création de places de crèche spécifiques (AVIP)
- Favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents: accompagnement de projets dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP)
- Accompagner les jeunes dans leur projet de vie : prestation de service jeunesse pour les QPV
- Renforcer les offres visant à apaiser les conflits et maintenir le lien parents-enfants : mise en place de médiations familiales.
- Lutter contre la pauvreté des familles monoparentales en simplifiant l'accès au service public des pensions alimentaires

Le logement :

- Prévenir les expulsions et les impayés locatifs : création d'un plan local de communication et d'information à destination des bailleurs sociaux et privés
- Lutte contre la non-décence : mise en place du permis de louer

Accès aux droits :

- Mettre en œuvre l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales
- Aller vers les allocataires pour prévenir et anticiper
- Lutter contre le non-recours : datamining élargi et détection automatisée des droits potentiels

Projet de territoire

- Faire vivre et actualiser la convention territoriale globale (CTG)

- Renforcer l'impact des structures d'animation de la vie sociale : en accompagnant les initiatives innovantes et en favorisant le pouvoir d'agir des habitants dans une économie sécurisée.

Les bailleurs sociaux :

Gironde Habitat

Afin de répondre à un enjeu de reconquête urbaine souhaitée par la commune, Gironde Habitat s'est implanté sur le territoire de Sainte-Foy-la-Grande au début des années 2000 en mettant en œuvre un programme de 31 logements sociaux. Ce projet livré en 2003 a permis de valoriser un patrimoine ancien avec la restauration d'un immeuble de 18 appartements d'une part, d'opérer une opération de curetage d'un îlot urbain afin de construire 13 maisons confortables avec jardinets d'autre part, le tout autour d'un parking et d'un parc privatif au pied des remparts gallo-romains.
Ce programme locatif, qui fut un temps exonéré de taxe foncière, est désormais éligible à une future convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans le cadre de la Politique de la Ville. Gironde Habitat sera attentif au bon usage de sa contribution afin de participer au développement du lien social, de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du site situé en plein cœur de la bastide.
Par ailleurs, Gironde Habitat, en partenariat avec l'Établissement Public Foncier et la Ville de Sainte-Foy-la-Grande, sera également impliqué dans la poursuite de cette reconquête urbaine avec deux îlots urbains privilégiés et d'ores et déjà partiellement maîtrisés. Ces projets de développement d'habitat social seront travaillés en concertation afin de répondre aux besoins répertoriés sur le territoire et prendront en compte les exigences de performances énergétiques, de confort et de qualité d'usage, ainsi que d'accessibilité aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Clairsienne

Après avoir participé activement au précédent Contrat de Ville de Ste Foy-Pineuilh, Clairsienne s'engage en tant que bailleur social et conformément aux quatre piliers, à travers les axes suivants sur la période 2024-2030 :

- Participer à l'impulsion donnée en matière de renouvellement urbain avec l'ensemble des partenaires et notamment la Communauté de Commune du Pays Foyen, les communes et la DDTM,

- A Sainte Foy la Grande, participer activement au projet de requalification de la place du Foirail et poursuivre le projet de **réhabilitation de la Résidence Larégnère** (rénovation des façades avec valorisation architecturale au regard des prescriptions des architectes bâtiment de France, nouvel aménagement paysager, travaux d'économie d'énergie et d'amélioration du confort d'usage des locataires),

- Créer un **nouveau tiers lieu multi-associatif** dans le cadre du projet de réhabilitation de la résidence Larégnère, à la fois lieu de services ouvert sur la ville et un lieu de socialisation. A ce jour, un projet de REPAIR CAFE est mené avec l'association « La Manivelle ». D'autres projets associatifs pourront aussi se greffer. Ce lieu sera enfin modulaire et pourra également accueillir des réunions,

- Contribuer à assurer une **mixité du peuplement** adaptée au territoire du Pays Foyen en cohérence avec la stratégie locale et en lien avec la CIL et la CIA,

- Contribuer à faire des **habitants des acteurs du projet urbain** en s'engageant à participer activement aux diagnostics en marchant et à construire la future convention d'abattement TFPB à partir des observations liées à la Gestion Urbaine de Proximité ou à des enquêtes locataires,

- Veiller à maintenir la qualité de ses logements à travers notamment une politique d'entretien du patrimoine adaptée et favorisant les **économies d'énergie** (comme le remplacement des menuiseries sur la résidence Élysée reclus ou le renouvellement des chaudières-VMC à Marianne République - sous réserve de faisabilité technique et autorisations administratives). Également des travaux pour l'amélioration de la qualité de service rendu et des efforts pour la remise en état des logements à la relocation,

- Continuer à assurer un suivi personnalisé des locataires pour la **prévention des impayés** locatifs et les difficultés de paiement. Participer aux réunions partenariales organisées par le Pôle Territorial du Libournais,

- Permettre, lorsque cela est possible, le **maintien des seniors et des personnes à mobilité** réduite dans le quartier en engageant des travaux d'adaptation des logements en cas de nécessité médicale (travaux PMR) ou en favorisant les mutations vers les typologies plus adaptées. Dans le cadre du projet de Larégnère, l'aménagement de deux logements T2 en rez-de-chaussée et accessibles aux seniors est prévu.

Mésolia

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle Aquitaine -Gironde CMANA33 :

- Promotion de la formation et de l'alternance vers les jeunes des quartiers prioritaires par l'intermédiaire de notre Espace Accueil Orientation (promotion des métiers dans les établissements secondaires)
- Sensibilisation des employeurs du bassin d'emploi de la CDC du Pays Foyen aux viviers de candidats à l'apprentissage présents dans les quartiers par l'intermédiaire du développeur de l'apprentissage de la CMANA33

- Appui des porteurs de projet créateurs/ repreneurs souhaitant se lancer dans les métiers de l'artisanat par un accompagnement individuel en amont et aval de l'immatriculation en visio

- Ateliers/ formations délocalisés à la Maison des Entreprises du pays Foyen

- Maintien des entreprises artisanales locales en les valorisant par un accompagnement, agencement commercial, et en anticipant les transmissions par le biais de diagnostics et de promotion de l'entreprise à vendre

- Participation de la CMANA33 aux différentes initiatives des acteurs de l'emploi sur le territoire cible

Chambre du commerce et de l'industrie :

- Promotion de la formation et de l'alternance vers les jeunes des quartiers prioritaires par le CFA du campus du Lac de Libourne avec la possibilité d'intervenir sur des réunions d'information et de promotion des formations/découverte des métiers du commerce en lien avec les acteurs locaux.
- Appui des porteurs de projets créateurs/repreneurs par un accompagnement individuel en amont et aval de l'immatriculation en visio.
- Possibilité d'organisation d'ateliers/formations délocalisés à la maison des Entreprises du Pays Foyen.
- Action du maintien du commerce local sur le secteur quartier à travers la possibilité d'accompagnement des dirigeants d'entreprises du secteur visant à maintenir ou à transmettre leurs activités dans le cadre d'une action subventionnée par la politique de la ville.
- Participation de la CCIBG aux différentes initiatives des acteurs de l'économie et de l'emploi sur le territoire cible à travers la présence d'un conseiller territoire dédié.

La Mutualité Sociale Agricole :

Conformément à sa politique d'Action Sanitaire et Sociale, la MSA de la Gironde s'engage sur le territoire concerné à :

- Proposer un accompagnement global des actifs agricoles fragilisés
- Prévenir la désinsertion professionnelle des actifs agricoles
- Prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel des actifs agricoles
- Contribuer à développer un cadre de vie adapté aux besoins des familles sur les territoires ruraux et/ou fragiles en favorisant le développement et l'amélioration des services et actions destinés aux familles, en soutenant le développement d'un environnement propice au lien social pour les familles et l'ensemble de la population rurale.
- Accompagner les familles dans l'accès aux droits et aux services sur les territoires ruraux
- Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des familles agricoles
- Favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux et /ou fragiles
- Soutenir financièrement des projets locaux à destination de l'enfance et de la jeunesse
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir la solidarité de proximité sur les territoires ruraux et/fragiles.

La Banque des territoires :

Le Groupe Caisse des dépôts est un acteur historique de la Politique de la ville, à laquelle il participe depuis 40 ans sous de multiples formes : **partenaire** de l'État de ses opérateurs (Anru, Anah) et des collectivités territoriales via des conventions dédiées (225 M€ sur la période 2021-2023, 150 M€ pour investir dans des projets permettant le développement durable des quartiers et 75 M€ pour co-financer l'ingénierie de projets) et dans le cadre des Contrats de Ville ; **financeur** des projets de transformation des quartiers ; **opérateur** de mandats du *PIA* et du *Plan d'Investissement des Compétences*, acteur du développement économique local notamment via le programme « *Entrepreneuriat pour tous* » porté par Bpifrance ; acteur local du service public via les 438 bureaux de La Poste dans les quartiers, les 55 000 logements gérés par CDC Habitat et les millions de passagers transportés par Transdev.

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, la Banque des Territoires va poursuivre son engagement aux côtés des collectivités territoriales, à travers la mobilisation de crédits d'ingénierie pour accompagner la définition des projets et les faire émerger, les financer tant en investissement qu'en prêts autour de 2 axes prioritaires :

- **la transformation écologique** pour accélérer le verdissement des quartiers par la réalisation de projets contribuant à **l'atténuation du changement climatique** (rénovation thermique et énergétique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement des réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, …) et **l'adaptation des quartiers au changement climatique** (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, transition alimentaire …)

- **la cohésion sociale et territoriale** afin de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique (*Entreprenariat pour tous…)*, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants qu'ils soient jeunes ou plus âgés (immobilier commerciale, centres sportifs …)

ENGAGEMENTS BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

Présentation de Bpifrance
La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :
Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.
Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.
Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.
Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).
International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.
Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI
Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagé depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018).

Fort de ce succès, il a été annoncé le lancement en 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à plus de 450 M€ sur 4 ans, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa[1] afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

[1] *Le collectif Cap Créa réunis les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.*

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

1. **Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers**

« Mon Pass Créa »
Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ». Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

Collectif Cap Créa
Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :
26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.
Présents avec près de 3 000 implantations 5000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération…) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.
Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

Soutien financier aux réseaux
Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.
Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.
Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.
23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (VS 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- Le prêt d'honneur Création-Reprise est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- Le Prêt d'Honneur Solidaire vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- La garantie bancaire facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.
  Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.
- Le microcrédit professionnel est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneur-e-s / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.
En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

- Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers [entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics (Pôle Emploi, Mission locale...) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de "seconde zone" et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les pauvres. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/évènementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- Concours Talents des Cités : Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement.
Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

- La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 : Sept dates remarquables, au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.
En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants
- Les Bus Entrepreneuriat Pour Tous, parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant 155 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir les 13 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat» dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous" :
- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant,
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Objectif 2027 : 40 bus.

- Les CitésLab, chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

Objectifs 2027 : 200 CitésLab

- Les Carrefours de l'entrepreneuriat sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Fabriques à Entreprendre couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnelles (hors MEG). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les FAE, aboutissant à 667 créations d'entreprise.

La FAE/ Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :
- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

La FAE pourra être par ailleurs être intégrée dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, héberger et accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

Objectif 2027 : 60 Carrefours

✦ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers** :

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions…), Bpifrance propose un ensemble de **nouveaux dispositifs de financement dédiés** permettant de déployer près de **600 M€ de nouveaux fonds** (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux pour adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
  Objectifs 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux.

- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa**,** pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
  Objectifs 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur.

- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses.
  Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants porté par des personnes résidantes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.
  Objectifs 2027 : 1 000 projets innovant accompagnés et financés.

- Un nouveau **prêt bonifié Flash,** (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans.
  Objectifs 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés.

- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces,** pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
  Objectifs 2027 : Total levés 200 M€.

  Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.
  Objectifs 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement.

✦ ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUERIR

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs**: Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.
  Objectifs 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés.

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers : Accès aux marchés / Comex de poche.
  Objectifs 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boite à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

La Mission Locale du Libournais :

La Mission Locale du Libournais, association 1901 avec mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans s'engage à :

- Proposer en priorité aux jeunes issus des quartiers prioritaires l'entrée dans les dispositifs d'accompagnement renforcés portés par la Mission Locale : Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et le Contrat d'Engagement Jeunes. Organiser une information précise et ciblée aux jeunes leur permettant de prendre connaissance de l'ensemble des moyens et des ressources dont ils peuvent bénéficier.
- Mobiliser les entreprises du territoire sur la découverte des métiers en lien également avec l'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) porté par la Mission Locale.
- Inciter les employeurs à proposer aux jeunes, particulièrement ceux des quartiers prioritaires, des périodes d'Immersion en Entreprises (PMSMP)
- Positionner en priorité les jeunes du quartier sur les offres en Emploi du bassin d'emploi et du reste de l'arrondissement,
- Agir en partenariat avec les chambres consulaires et le CIO pour une action concertée dans le domaine de l'apprentissage en s'appuyant sur nos réseaux d'entreprises respectifs,
- Agir en direction des jeunes en situation de décrochage scolaire dans le cadre du contrôle de l'Obligation de formation pour les 16-18 ans, porté conjointement par la Mission Locale et le CIO et intensifier le partenariat avec les Établissements scolaires,
- Participer à tous les travaux permettant d'enrichir l'offre de formation qualifiante, notamment par le biais des chantiers formation,
- Poursuivre le partenariat avec les acteurs de l'insertion, de la formation, du social et de l'éducation du territoire afin d'organiser des actions collectives au sein du quartier prioritaire sur les différentes thématiques : emploi, formation, mobilité, santé, culture, …

PLIE du Libournais :

- Améliorer l'information du dispositif PLIE auprès des publics DELD et bénéficiaires minimas sociaux, allocataires RSA,

- Favoriser le développer des clauses sociales d'insertion pour permettre aux demandeurs d'emploi locaux d'accéder à des missions en entreprises via les marchés publics responsables,
- Accompagner tout projet relevant de sa mission ingénierie emploi conformément au protocole PLIE 2022-2027.

V- GRANDS ENJEUX DES QUARTIERS ET ORIENTATIONS

A) UN QUARTIER DE PLEIN EMPLOI

L'Emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : contrats aidés, aides à la création d'entreprises, formations, levée des freins à l'emploi, accompagnement des invisibles, mentorat,...

INSERTION, EMPLOI, FORMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté de Communes du Pays foyen engage un plan de lutte contre le chômage structurel et mobilise tous les acteurs de l'économie, du social et de la formation sur son territoire.

Notre projet de territoire a identifié un enjeu fort sur l'axe « attractivité économique » : « constituer un contexte local favorable à la création d'emplois, notamment en mettant en œuvre une politique territoriale d'insertion et de formation ».

En effet, le Pays foyen, a l'un des plus forts taux de chômage de Nouvelle Aquitaine depuis plus de six ans. Ici, le chômage est structurel. En 2022 on relève toujours plus de 30% de taux de chômage en pays foyen (56% sur Sainte-Foy-la-Grande) alors qu'en Gironde il est de 11%. Plus du tiers des demandeurs d'emploi en Pays foyen sont inscrits depuis plus de 2 ans (contre 26% en Gironde). 26% des demandeurs d'emploi (37% en QPV) sont peu ou pas qualifiés (contre 26% sur CC du Pays foyen, 12% en Gironde).

Pour obtenir des résultats tangibles, il est maintenant nécessaire de coordonner les politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion entre les collectivités locales et le service public de l'emploi à l'échelle de notre bassin d'emploi le service insertion rattaché au PTS du Département (Pays foyen + Bergeracois).

Pour animer ce Plan pour l'emploi en Pays foyen, une commission Emploi et formation a été constituée sous la forme d'une "Task force Emploi" du Pays foyen qu'il conviendrait de prolonger sous la forme d'une « Cité de l'emploi » en invitant les acteurs de Gironde ET de Dordogne : missions locales, PLIE, CLEE, PETR, CAB, DREETS, Sous-préfectures de Libourne et Bergerac, Départements, Région, associations et entreprises, organismes de formation...

Une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi en lien avec les services d'action sociale et autres acteurs. En appui du pilier "Emploi et développement économique" du contrat de ville, ce collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs, vise à garantir aux résidents des QPV les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population.

Aussi, il est nécessaire d'assurer une coordination des interventions de chaque partenaire afin de repérer et d'accompagner la levée des freins à l'insertion à travers une offre adaptée à chaque problématique : santé, mobilité, garde d'enfants, apprentissage de la langue etc...

Axes de la feuille de route / évaluation du contrat de Ville / boussole de la Politique de la Ville

1. Accompagner les employeurs (Gironde et Dordogne) dans leurs recrutements
2. Renforcer les commerces et artisans du quartier prioritaire
3. Territorialiser les formations professionnelles au plus près des entreprises locales
4. Mettre en œuvre une politique locale d'insertion
5. Diminuer les non-inscrits et décrocheurs, accompagner les demandeurs d'emploi pour améliorer la prise en charge du droit commun
6. Lever les freins périphériques à l'emploi

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1 : Accompagner les employeurs (Gironde et Dordogne) dans leurs recrutements

DONNÉES

L'observatoire de pôle emploi pointe le très faible nombre d'offres d'emplois disponibles en Pays foyen, notamment hors travaux saisonniers agricoles et viticoles.
Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est passé de 315 à 270 entre 2016 et 2022
Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A B et C en fin décembre est passé de 451 à 450 entre 2016 et 2022
Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A B et C de moins de 26 ans est passé de 78 à 50 entre 2016 et 2022
Part des DEFM de longue durée est passée de 25,4 % à 32,3 % entre 2017 et 2021
La part de DEFM des catégories ABC du RSA est passée de 30,8 % à 26,3 % entre 2017 et 2021
Part des femmes DEFM des catégories ABC est passée de 40,8 % à 39 % entre 2017 et 2021
Part de DEFM des catégories ABC De moins de 26 ans est passée de 14,5 % à 11,6 % entre 2017 et 2021
La part de DEFM des catégories ABC âgés de 26 -49 ans est passée de 60,9 % à 59,7% entre 2017 et 2021
La part de DEFM des catégories ABC âgés de 50 ans et plus est passée de 24,6 % à 28,7 % entre 2017 et 2021

ENJEUX

Cette faiblesse des offres d'emploi révèle la fragilité des entreprises employeuses en pays foyen et la nécessité d'accompagner les employeurs de tout le bassin d'emploi (Libournais en Gironde et Bergeracois en Dordogne) pour leur permettre de faire appel aux demandeurs d'emploi situés dans le quartier prioritaire.

OBJECTIFS :

- Mobiliser les entreprises du territoire et améliorer le rapprochement offre/demande d'emploi
- Décloisonner les interventions des acteurs sur la chaîne emploi - formation – insertion
- Lever les effets de concurrence entre les dispositifs de l'emploi

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS A CONDUIRE :

- Renforcer (encore) la présence de Pôle emploi sur le quartier, actuellement présent seulement 3 jours par semaine (mise place d'une permanence de 3j seulement depuis septembre 2022),
- Pérenniser le détachement de conseillers entreprises de pôle emploi sur le Pays foyen,
- Mobiliser une ingénierie de coordination entre les besoins de compétences exprimés par les entreprises sur le bassin d'emploi et les offres de formation destinées aux demandeurs d'emploi du quartier prioritaire,
- Multiplier les dispositifs et les actions allant vers les demandeurs d'emploi et les décrocheurs pour détecter des potentiels correspondant aux besoins des entreprises du bassin d'emploi (libournais et bergeracois),
- Promouvoir l'accompagnement à l'employeur pour former un nouveau salarié à son poste dans l'entreprise,

- Promouvoir le dispositif des aides à l'emploi (emplois francs en quartier prioritaire) pas assez connues,
- Informer et communiquer sur les acteurs de l'emploi et sur les dispositifs d'aide à l'emploi auprès des employeurs et d'accompagnement à l'emploi auprès des demandeurs d'emploi,

PILOTES ET SERVICES ASSOCIES

- Accompagnement individuel à la création d'entreprise (accompagnement individuel ACTIV'CREA, financement Région)
- Adaptation du nouveau salarié au poste de l'entreprise (dispositif POEI/POEC, porteur : Pôle emploi)
- Développer et pérenniser les partenariats locaux entre les Lycées et les entreprises (dispositif CLEE, porteur : Lycée P. Broca) le collège (en lien avec la SEGPA)
- Faciliter l'embauche des habitants du QPV sur les opportunités locales d'emploi (porteur Pôle emploi Mission Locale du Libournais)
- Entretenir une relation de proximité avec les **entreprises** actuelles et futures (**par exemple** dispositif bus de l'artisanat)
- Médiation active à l'emploi entre employeur potentiel et demandeur d'emploi (porteur D2C, financement département)
- Identifier les entreprises proposant stages et alternance (porteur Communauté de Communes)

PILOTES :
CdC
Communes

SERVICES ASSOCIES :
Région, DDETS, Pref, CLEE, BPI, Service Insertion du Département, Pôle emploi, CAF

INDICATEURS:
Nombre d'offres d'emplois proposées aux habitants du QPV

MOBILISATION DES COFINANCEURS

Financements de droit commun mobilisable

- Pôle Emploi: aides et mesures (prestations, aides financières à a mobilité, dispositifs de formation Pôle emploi, aides à l'embauche), Mobilisation des entreprises en direction des habitants des quartiers : PaQte, 1 jeune-1 solution, « Les entreprises s'engagent » mobilisation des entreprises pour embaucher et former des habitants des quartiers

-Région

ACP action collective de proximité, soutien des commerces et artisans de centre bourg (50%)

-Département : soutiens énoncés dans le cadre du PDII notamment : (plateformes mobilités, marché autonomie mobilité, D2C, insertion par l'activité économique, …), FSE, contrats aidés, clause d'insertion, aides individuelles à l'insertion des BRSA,

-Etat.

-DDETS : Emplois francs, PACEA, Contrats aidés, CEJ, CIE, PEC, Clauses d'insertion, Territoires zéro chômeur de longue durée, AAP Plan pauvreté / emploi, AAP Fonds de développement de l'inclusion, AMI 100 % Inclusion, Aide à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation,

Aides aux employeurs recrutant un apprenti, Prime à l'embauche des jeunes, PACEA, Accompagnement intensif des jeunes AIJ, CIE -26 ans

Dispositifs : Accompagnement intensif des jeunes, Repérer les invisibles, Parcours personnalisé pour les jeunes, SESAME, Primes Jeunes

Fonds : Fonds de cohésion sociale pour accompagner les créateurs d'entrepreneurs les plus fragiles, FSE

Appels à projets : AAP Repérer les invisibles, AAP Facilitateurs de clauses sociales, AAP Plan Pauvreté (Axe accès au travail pour tous)

-CAF : Dispositif « Construire ses Projets et Valoriser » CPVA, accompagnement renforcé via le centre de formation CAF

-CDC : un chargé de mission développement économique
ACP action collective de proximité, soutien des commerces et artisans de centre bourg (50%)

-Communes : manager de commerces de proximité

Financements Spécifiques mobilisables

-Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, cité de l'emploi,)
Communauté de Communes
Communes

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Renforcer les commerces et artisans du QPV

DONNÉES

Nombre d'établissements en 2020: 305
Nombre d'établissements pour 1000 habitants : 125,1
Taux de création des établissements (2020) : 8,5 %
Part d'autoentrepreneurs parmi les créations d'entreprises : 71,1 %
Part d'établissements appartenant au secteur de l'industrie : 8,2 %
Part d'établissements appartenant au secteur de la construction : 3,6 %
Part d'établissements appartenant au secteur de du commerce et transport : 69,2 %
Part d'établissements appartenant au secteur de services aux entreprises et aux particuliers : 45,6 %
Nombre d'établissements de l'Économie Sociale et Solidaire (2018) :
Part de l'ESS parmi l'ensemble des établissements :

ENJEUX

- Renforcer l'attractivité du quartier prioritaire pour l'installation de nouveaux commerces
- Transmettre l'artisanat et des savoirs faire eu égard au vieillissement des commerçants et artisans du centre-ville en quartier prioritaire.
- Permettre l'installation de commerces rayonnants et créateur d'activité, en créant des surfaces commerciales adaptées.

OBJECTIFS :

- Préparer la transmission des commerces
- Restructuration commerciale du centre-ville

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS A CONDUIRE :

- Faciliter l'installation d'artisans des métiers d'art en centre-ville
- Accompagner la transmission de commerces et artisanat

OUTILS, PILOTES ET SERVICES ASSOCIES

- Aider à l'investissement et à l'installation (Action collective de proximité Grand Libournais : Communauté de communes du Pays foyen, PETR, Région)
- Accompagner la transmission de commerces et artisanat (Ville de Sainte Foy la Grande : manager de centre-ville, CCI, CMA)
- Faciliter l'installation de commerces pour relancer la rue commerçante désaffectée : aide à l'installation dans un local à prix réduit (Ville de Sainte Foy la Grande : manager de centre-ville, CCI, CMA)
- Faciliter l'installation d'artisans des métiers d'art en centre-ville : création d'une pépinière d'accueil d'artisans (Ville de Sainte Foy la Grande : manager de centre-ville, CMA, Gironde Habitat)
- Accompagner la restructuration commerciale du centre-ville, regroupement de surfaces (Ville de Sainte Foy la Grande : manager de centre-ville, CCI, CMA, Foncière commerciale)

INDICATEURS:

Évolution du nombre de commerces créés ou transmis

MOBILISATION DES COFINANCEURS

Droit commun mobilisable

BPI-Banque des territoires
Programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » avec la BPI et la Banque des territoires
BPI : Aide à la créativité et à la création d'entreprises, 100 000 entreprises, Les Déterminés,..
Pôle emploi :offre de service « création d''entreprise » notamment ses prestations dédiées aux porteurs de projet (ateliers, Activ Crea Emergence)
Région

- FEDER, FSE, INAE, Aide au démarrage
- Dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés »

Département
financement de la plateforme travailleurs indépendants pour les allocataires du RSA travailleurs indépendants, financement de France active et financement de l'ADIE (microcrédit), dispositif Rebond 33 d'aide à la création d'entreprise pour des personnes en insertion.

-France active

- Prêts, aides à l'accompagnement sur la structuration financière

- INAE

- Appui réseau, animation et coordination

Fondations : soutien des investissements notamment le FAPE, EDF, Vinci, La Caisse d'Épargne

-Etat.

DDETS :

- Financement DLA
- Fond d'initiative territoriale pour les projets
- Aides par branche professionnelle côté entreprises
- Financements de la formation professionnelle (programme PIC)
- AAP FSE+

Pour les structures adaptées de l'ESS

- Fonds d'accompagnement et dispositifs d'emplois spécifiques
- Fonds de solidarité, *Prêt garanti par l'État et prêts directs de l'État*
- *Fonds Vert et Contrats de Relance et de Transition Écologique, programmes ADEME*

Financements Spécifiques mobilisables
- Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, cité de l'emploi,...)
CDC
Communes
Région : ex AMPLI (ESS) 20 000€ au lancement (A. Pageneau)

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Territorialiser les formations professionnelles au plus près des entreprises locales

DONNÉES
Part des 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme : 44 %
Part des 15 ans et plus non scolarisés avec un diplôme de niveau baccalauréat : 23,3 %
Part des 15 ans et plus non scolarisés avec un diplôme de niveau baccalauréat : 15;6 %
Part des 15 ans et plus non scolarisés avec un diplôme de niveau bac+2 ou plus:16,7 %
Part des DEFM des catégories ABC avec un niveau de formation inférieur au CAP-BEP
Part des DEFM des catégories ABC avec un niveau de formation inférieur au CAP-BEP:39,7 %
Part des DEFM des catégories ABC avec un niveau de formation CAP-BEP-BEPC:28,2 %
Part des DEFM des catégories ABC avec un niveau de formation Baccalauréat : 15,2 %
Part des DEFM des catégories ABC avec un niveau de formation Bac+2 et plus:16,2 %

Centres de formation sur le quartier
- SOCRATE CONSEIL & FORMATIONS
- GRETA CFA AQUITAINE
- ORFIE (Organisme de Reclassement, de Formation et d'Insertion par l'Économique)
-Campus connecté: 11 jeunes inscrits en 2023
- IFAS Formation d'aides-soignants (35 élèves)

ENJEUX :
Mettre en place des formations adaptées au public et en lien avec les offres d'emplois non pourvues sur le bassin d'emploi

OBJECTIFS :
-Faciliter l'accès à des formations porteuses d'emplois
-Restreindre les contraintes du public
-Élever le niveau de qualification sur le quartier prioritaire

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS A CONDUIRE :
- Diagnostiquer les besoins de compétences en entreprises et des besoins de formation sur le territoire (Portrait de territoire AFPA ; GPECT Secteur industrie : PLIE du Libournais)
- Faciliter l'accès des salariés d'entreprises à la formation continue à distance pour améliorer leurs compétences et qualifications (porteur : Campus connecté de Sainte-Foy-la-Grande)
- Accueillir/héberger des formations (métiers des services à la personne ; métiers de l'informatique)

OUTILS, PILOTES ET SERVICES ASSOCIES
- Lycée: évolution de la carte des formations pour mieux répondre aux besoins des employeurs du pays foyen, notamment CAP assistant du grand âge et Bac sciences et technologies de la santé et du social
- IFAS Formation d'aides-soignants (35 élèves)
- GRETA et AFPA: développement d'une offre en formation continue

INDICATEUR:

Évolution du nombre de formations dispensées sur le quartier prioritaire ou pour les habitants du quartier prioritaire.

MOBILISATION DES COFINANCEURS

Droit commun mobilisable

-Région : Plan de formations régional

-Département : CFI avec la Région

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, cité de l'emploi,)

CDC

-Communes

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : Mettre en œuvre une politique locale d'insertion

DONNÉES
Taux de pauvreté de la population EN 2020 (60% du niveau de vie médian) : 46,5 %
Taux de couverture des ménages par les minimas sociaux (2021) : 25,9 %
Part des ménages couverts par le RSA socle (2021) : 18,2 %
Part des allocataires dont les revenus dépendent intégralement des prestations (2017) : 31 %
Part des allocataires dont les revenus dépendent à 50 % des prestations (2017): 48,1 %
Part des allocataires percevant une allocation logement (2021) : 70 %
Nombre d'établissements de l'Économie Sociale et Solidaire (2018) :
Part de l'ESS parmi l'ensemble des établissements :
Part des allocataires des minimas sociaux : 1018 (+ 129 de 2016 à 2020 soit + 14.5%)

ENJEUX
La part des ménages bénéficiaires du RSA sur le quartier + la part d'allocataires des minimas sociaux justifie des mesures de péréquation visant à déployer des dispositifs d'insertion adaptés (taux élevé de personnes sans formation ni qualification : données comparées départementales/Communauté de Communes du pays foyen)

OBJECTIFS :
Faire baisser le taux de chômage et favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics les plus précaires et éloignés de l'emploi.

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS A CONDUIRE ET LEURS PILOTES :

- Élaborer une stratégie de développement et de soutien à l'ESS (Communauté de Communes du Pays Foyen)
- Faciliter l'insertion par l'emploi avec un accompagnement individualisé (Mission Locale du Libournais, entreprise de travail temporaire d'insertion et engagement RSE, porteur : Agence C3i)
- Socialisation par le travail : chantiers d'insertion et éducatifs (porteur éventuel : éducation spécialisée LEPI, partenaire Mission Locale du Libournais)
- Sécuriser les parcours de l'insertion sociale et professionnelle (pôle ESS d'accueil des activités d'insertion et de formation : AFPA, collectif d'associations, porteur : Cœur de Bastide), service insertion (PTS) du Département
- Aider à l'insertion professionnelle et sociale par les chantiers d'insertion (Maraîchage biologique, porteur : les Râteleurs ; Logistique des déchets organiques, porteur : Au ras du Sol)
- Aider à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 18 à 25 ans : partenariat des communes de Pineuilh et de Sainte Foy la Grande avec l'Epide
- Piloter les actions (notamment la réalisation d'études pour mieux comprendre les problèmes de santé des allocataires du RSA et leur impact sur leur insertion) par le Département en collaboration avec des partenaires tels que l'ARS, la DDETS, Pôle Emploi, la CPAM, les UDCCAS, les SIAE et la MSA, qui seront mises en œuvre tout au long de la période du PDII 2023-2030.
- Déployer des actions spécifiques de remobilisation ou de préqualification à destination des publics les plus éloignés de l'emploi : publics RSA, Chômeurs longue durée, NEETS, « invisibles » ...

INDICATEURS:
Statistiques DDETS :

- Evolution du nombre d'emplois créés dans le domaine de l'insertion sur le territoire du QPV
- Evolution du nombre de personnes du QPV bénéficiant d'un emploi en insertion

MOBILISATION DES COFINANCEURS

Droit commun mobilisable : dispositifs et financements

- Pôle Emploi
- Missions locales
- PLIE
-Région
-Département
-Etat.

DDETS

Insertion professionnelle : Emplois francs, PACEA, Contrats aidés, CEJ, CIE, PEC, Clauses d'insertion, Territoires zéro chômeur de longue durée, AAP Plan pauvreté / emploi, AAP Fonds de développement de l'inclusion, AMI 100 % Inclusion, Aide à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation, Aides aux employeurs recrutant un apprenti, Prime à l'embauche des jeunes, PACEA, Accompagnement intensif des jeunes AIJ, CIE -26 ans

Dispositifs : Accompagnement intensif des jeunes, Repérer les invisibles, Parcours personnalisé pour les jeunes, SESAME, Primes Jeunes

Fonds : Fonds de cohésion sociale pour accompagner les créateurs d'entrepreneurs les plus fragiles, FSE

Appels à projets : AAP Repérer les invisibles, AAP Facilitateurs de clauses sociales, AAP Plan Pauvreté (Axe accès au travail pour tous)

CAF : Dispositif « Construire ses Projets et Valoriser » CPVA, accompagnement renforcé via le centre de formation CAF

-CDC
-Communes

Financements Spécifiques mobilisables

-Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, cité de l'emploi,)
-CDC
-Communes

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5: Diminuer les non-inscrits et décrocheurs, accompagner les demandeurs d'emploi pour améliorer la prise en charge du droit commun

DONNÉES
Missions locales: 289 jeunes accompagnés en 2022. 103 jeunes reçus pour un premier accueil dont 82% sont ni en emploi, ni en étude et 50% n'ont pas de diplôme, 71% n'ont aucun moyen de transport.
PLIE: 124 accompagnements par an
D2C/Transfer: aide au recrutement (12 personnes accompagnées, 6 en CDI)

CONSTATS
Lors du SPEP de juin 2023, les chiffres de l'emploi étaient clairs : il y avait à peu près autant de demandeurs d'emploi que de propositions d'emploi non pourvues sur l'arrondissement de Libourne (14 000). L'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi doit être le nœud gordien travaillé par des dispositifs d'insertion, associant les entreprises, mais également tous les intermédiaires qui travailleront sur l'amélioration des parcours socio-professionnels.

Par ailleurs les demandeurs d'emploi souffrent de multiples freins dans leur accès au marché du travail que les associations assurant l'accompagnement socio-professionnel constatent : le frein santé/santé mentale, le frein linguistique (allophone, maîtrise du français parlé et écrit), le frein de la mobilité, le frein de la formation, le frein numérique, ...

ENJEUX
Identifier les décrocheurs, les suivre et leur proposer un parcours

OBJECTIFS :
=> comprendre qui, quand et pourquoi on décroche pour pouvoir anticiper (étude sur les décrocheurs avec QPV de Mérignac)
=> Développer un projet d'antenne de l'école de la 2ème chance (E2C33)

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS A CONDUIRE :

- Maintenir la présence des conseillers de Pôle emploi / France Travail de l'agence de Bergerac et du point relais de St Magne de Castillon
- Coordonner des actions avec les équipes des Missions Locales du Libournais, du Bergeracois et du PLIE du Libournais
- Identifier et accompagner les décrocheurs le plus en amont possible (Moins de 26 ans : Missions locales, CIO, Établissements scolaires dont Collège ; Plus de 26 ans : associations locales)
- Faciliter l'accès des 16-25 ans en difficulté aux métiers de l'animation sportive (dispositif SESAME, porteur : DRAJES)
- Analyser les processus amenant au décrochage (étude et analyse, porteur : ville de Mérignac)
- Accompagner les choix d'orientation professionnelle des moins de 26 ans (programme Horizon, Soyons le changement / ERIP / Mission Locale du Libournais)
- Promouvoir les métiers de l'apprentissage dans les collèges (porteur CMA)
- Accompagner les jeunes en rupture par un accès direct à un travail rémunéré (dispositif TAPAJ, porteur : CEID Dordogne)
- Proposer un apprentissage technique aux jeunes de 14 à 18 ans qui n'ont pas réussi à trouver leur voie dans le système scolaire traditionnel (Métiers de la mécanique automobile Fondation Corazon Motul, porteur : à définir).

- Proposer un accompagnement individualisé et en alternance pour les 16-25 ans, école de la 2ème chance (E2C Gironde)
- Aider à l'orientation et à l'information sociale et professionnelle des jeunes (ERIP / Mission Locale du Libournais / CRIJ et infos jeunes Nouvelle Aquitaine : La Boussole des jeunes, structure Infos Jeunes)
- Renforcer les actions de prévention santé (addictions, alimentation, sexualité,...) en s'appuyant notamment sur l'offre des services Départementaux pour les jeunes (AR-PEJ)

INDICATEURS:

- Diminution du nombre de décrocheurs (statistiques Mission locale)
- Évolution du nombre de demandeurs d'emploi accompagnés en sortie positive (stats pôle emploi, PLIE, mission locale)
- Évolution du taux de non recours au RSA (statistiques département)

PILOTES

CDC Pays Foyen, Communes

SERVICES ASSOCIES : DDETS, Préfecture, DPT (PJT), CAF, PLIE, Pôle emploi, Mission locale,

MOBILISATION DES COFINANCEURS

Droit commun mobilisable

- France Travail
- Missions locales
- PLIE
-Région
- Département
-CAF : Accompagnement global vers l'emploi pour la levée des freins (convention CAF, Pôle emploi)
-Mission Locale
-Etat.

Abattements fiscaux : Exonération des entreprises de CFE et de TFPB

Fonds de 150M€ pour mobiliser les asso de lutte contre la pauvreté pour accompagner et orienter les plus éloigner de l'emploi

SDJES Statuts d'emplois : Services civiques, SNU, Sésame

DDETS Insertion professionnelle : Emplois francs, PACEA, Contrats aidés, CEJ, CIE, PEC, Clauses d'insertion, Territoires zéro chômeur de longue durée, AAP Plan pauvreté / emploi, AAP Fonds de développement de l'inclusion, AMI 100 % Inclusion, Aide à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation, Aides aux employeurs recrutant un apprenti, Prime à l'embauche des jeunes, PACEA, Accompagnement intensif des jeunes AIJ, CIE -26 ans

Dispositifs : Accompagnement intensif des jeunes, Repérer les invisibles, Parcours personnalisé pour les jeunes, SESAME, Primes Jeunes

Fonds : Fonds de cohésion sociale pour accompagner les créateurs d'entrepreneurs les plus fragiles, FSE

Appels à projets : AAP Repérer les invisibles, AAP Facilitateurs de clauses sociales, AAP Plan Pauvreté (Axe accès au travail pour tous)

-CDC
-Communes

Financements Spécifiques mobilisables
Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, cité de l'emploi,)
Communauté de Communes
-Communes

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6 : Lever les freins périphériques à l'emploi

DONNÉES

Les habitants du quartier prioritaire en situation de chômage cumulent des freins périphériques majeurs parmi lesquels l'illectronisme à 34,7% des inscrits à Pôle emploi (contre 22,5% pour l'ensemble du Pays foyen), les difficultés de mobilité géographique à 30,5% (contre 20% à l'échelle de la CDC) et les difficultés de maîtrise des savoirs fondamentaux lire, écrire, compter et parler en langue française à 22,4% (contre 11,5% pour le Pays foyen).

ENJEUX

Les caractéristiques et ressources des demandeurs d'emploi font apparaître (étude Pôle DATAR région Nouvelle Aquitaine, 2023) des problèmes de mobilité (faible taux d'équipement en voiture), de services à la population (question de la garde d'enfants pour les familles monoparentales par exemple) et de fragilité des jeunes publics, notamment liés aux problèmes de santé. On peut en particulier noter l'importance des barrières psychologiques qui affectent à la fois les capacités à se déplacer, à se former et à travailler.

OBJECTIFS :

Apporter des solutions pour faciliter l'accès de tous les habitants aux mesures d'accès à l'emploi et notamment les publics pour lesquels une ingénierie peut utilement être déployée pour compenser les difficultés repérées et non couvertes par le droit commun: les jeunes, les femmes, les seniors et les chefs de famille monoparentales.

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS À CONDUIRE :

- Permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir les savoirs de base : illettrisme, FLE, remise à niveau générale (porteur SOCRATE, partenaires Pôle emploi, Région, Mission Locale du Libournais)
- Accompagner les usagers à devenir autonomes avec leurs outils numériques et à réaliser leurs démarches administratives en ligne (Conseillers numériques France Services : porteurs EFS et Cœur de Bastide)
- Cours d'alphabétisation et cours de FLE pour les adultes ne maîtrisant pas la langue française (Porteurs : Croix Rouge, Cœur de Bastide)
- Inclusion numérique par la mise à disposition d'ordinateurs et de cartes d'accès Internet (porteur Cœur de bastide, partenaire Emmaüs Connect)
- Apporter des solutions opérationnelles de mobilité : vélos, scooters, transport d'utilité sociale, transport à la demande (porteur : Communauté de Communes du Pays foyen, partenaires : APREVA, ALTER EGO, Régie LibRT)
- Résoudre les problèmes de garde d'enfants : déployer l'expérimentation crèche AVIP sur le territoire, ou dispositif de garde exceptionnelle financé par le département

MOBILISATION DES COFINANCEURS

Droit commun mobilisable

- Pôle emploi-formation-insertion

Aides et mesures (prestations, aides financières à a mobilité, dispositifs de formation Pôle emploi, aides à l'embauche),

Mobilisation des entreprises en direction des habitants des quartiers : PaQte, 1 jeune- 1 solution,

« Les entreprises s'engagent » mobilisation des entreprises pour embaucher et former des habitants des quartiers,

- CAF (expérimentation crèches AVIP)

Accompagnement global vers l'emploi pour la levée des freins (convention CAF,…)

Dispositif « Construire ses Projets et Valoriser » CPVA, accompagnement renforcé via le centre de formation CAF

Région (non exhaustif) : :

- « Talents d'ici » plate-forme qui met en réseau les offres d'emplois des entreprises aux demandeurs d'emploi
- Aide au permis de conduire
- Chantiers d'insertion et de formation

Département :

PDII (plateformes mobilités, marché autonomie mobilité, D2C, EDEAccess, insertion par l'activité économique, …), FSE, contrats aidés, clause d'insertion, TZCLD, aides individuelles à l'insertion des BRSA, soutien aux acteurs (AILDS), fonctionnement……

-Etat

Abattements fiscaux : Exonération des entreprises de CFE et de TFPB

Fonds de 150M€ pour mobiliser les asso de lutte contre la pauvreté pour accompagner et orienter les plus éloigner de l'emploi

SDJES Statuts d'emplois : Services civiques, SNU, Accompagnement intensif des jeunes, Repérer les invisibles, Parcours personnalisé pour les jeunes, SESAME, Primes Jeunes

DDETS Insertion professionnelle : Emplois francs, PACEA, Contrats aidés, CEJ, CIE, PEC, Clauses d'insertion, Territoires zéro chômeur de longue durée, AAP Plan pauvreté / emploi, AAP Fonds de développement de l'inclusion, AMI 100 % Inclusion, Aide à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation, Aides aux employeurs recrutant un apprenti, Prime à l'embauche des jeunes, PACEA, Accompagnement intensif des jeunes AIJ, CIE -26 ans

Fonds : Fonds de cohésion sociale pour accompagner les créateurs d'entrepreneurs les plus fragiles, FSE

Appels à projets : AAP Repérer les invisibles, AAP Facilitateurs de clauses sociales, AAP Plan Pauvreté (Axe accès au travail pour tous

Banque des territoires : Fonds de restructuration de locaux commerciaux

BPI : Aide à la créativité/entreprenariat pour tous

Bailleurs :chantiers jeunes, chantiers d'insertion, financement de structures diverses au sein du quartier prioritaire

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, cité de l'emploi,)

Communauté de Communes

-Communes

B) DES QUARTIERS D'ÉMANCIPATION

L'émancipation pour tous par la promotion de l'éducation, de la jeunesse, de la santé et de l'accès aux droits

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 7 : Favoriser ou accompagner la réussite éducative en lien avec les parents

DONNÉES

- 33,3 % de la population du quartier prioritaire de Sainte Foy Pineuilh à moins de 24 ans contre 28% en 2011.
- Taux de scolarisation des 15-24ans est de 51,2 % contre 54,9 en pays foyen, 69,1 % en Gironde et 59,6 % dans les quartiers prioritaires de la France Métropolitaine
- Part des lycéens en filière professionnelle est de 38 %
- La part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est de 39,2 %
- 19,8 % des foyers sont monoparentaux
- 76,7% des jeunes de 15 à 24 ans de nationalité étrangère sont scolarisés.

ENJEUX

L'articulation de l'ensemble des stratégies et des actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des jeunes des quartiers prioritaires est un des enjeux primordiaux du contrat de ville.
Il est en effet nécessaire de bâtir des actions concrètes qui se suivent et permettent la création de lien entre les partenaires, de développer la cohérence des actions sur le territoire, de mettre les acteurs en réseau. Pour cela, il convient de dégager du temps d'ingénierie, un lieu de rencontre, une méthodologie.
En effet, les écarts de scolarisation et de réussite scolaire entre les élèves résidents en quartier prioritaire et l'agglomération sont encore trop grands.
A toutes les étapes du parcours scolaire les écarts sont considérables selon que les enfants résident en quartier prioritaire et qu'ils soient ou non élèves dans une école ou un collège de l'éducation prioritaire.
Il convient donc de donner une place plus forte à la réussite éducative dans le prochain contrat de ville et d'identifier et de répondre aux forts enjeux.

OBJECTIFS :

- ***Petite enfance***

-*Renforcer en quartier prioritaire la socialisation éducative dès la naissance ainsi que celle des parents.*
-Prévenir les ruptures éducatives de territoire
-Développer des modes de garde, y compris les modes de garde atypiques (horaires, insertion professionnelle, socialisation…) pour favoriser le répit parental et soutenir la recherche d'emploi (seulement 10% des places de crèche sont réservées pour les urgences). Ces priorités sont réaffirmées dans l'expérimentation des crèches AVIP de la CAF et/ou dans les orientations de la Convention d'Action Sociale du territoire avec la MSA.
-Travailler la parentalité notamment sur les difficultés de séparation, intérêt de la socialisation des enfants et des parents, place du père…
-Mieux communiquer sur la Toute Petite Section (TPS) dans l'école permettant de développer la socialisation de l'enfant : 17 places. Dispositif nécessitant un fort investissement des parents, notamment en début d'année.
- Intensifier le développement d'actions d'accompagnement précoce des enfants et des familles sur la santé.

- **Réussite scolaire**

- Réduire de 10 % les écarts de réussite scolaire entre écoles et établissements prioritaires et les autres
- Prévenir le décrochage
- Travailler le raccrochage scolaire en travaillant un programme éducatif global.
- Travailler la continuité éducative.
- Coordonner notamment avec les chefs d'établissements autour des questions de décrochage et de raccrochage scolaire,
- Repenser la place de l'école, ouvrir l'école aux parents, développer le lien scolaire/périscolaire.
- Agir sur **l'autonomisation de l'enfant** (projet éducatif de territoire 2022-2025)
- Promouvoir la réussite scolaire en renforçant la lutte contre le décrochage (375 Neets identifiés sur SFLG) et en prévenant les exclusions
- Lutter contre l'absentéisme en rappelant aux parents et aux jeunes que c'est une infraction pénale, l'EN doit signaler sur Pagode l'absentéisme afin de faire perdurer la situation
- Favoriser la prise en charge ou l'activité des jeunes NEETS

- **Développer le champ des possibles des jeunes**

- Remobiliser les jeunes
- Travailler le parcours de l'enfant de 0 à 25 ans et les transitions (entrée maternelle, CP, 6ème, seconde)
- Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, en particulier dans le cadre de l'orientation, et favoriser la mixité au sein des établissements scolaires
- Préparer l'enfant à devenir citoyen et le faire participer à la vie citoyenne (projet éducatif de territoire 2022-2025)
- Privilégier la participation active des jeunes dans la mise en œuvre de projets à dimension sociale, culturelle, humanitaire et écologique pour le 12-17ans (projet éducatif de territoire 2022-2025)
- Développer la prise en compte des enjeux de santé des élèves
- Sensibiliser dès le plus jeune âge à l'écologie et au respect de l'environnement (projet éducatif de territoire 2022-2025)

- **Parentalité**

- Réflexion sur la mise en place d'un conseil des droits et des devoirs des familles pour rappeler leurs devoirs et Accompagner la parentalité dès le plus jeune âge de l'enfant
- Renforcer les liens et maintenir l'investissement des parents dans l'éducation et Accompagner les parents dans la réussite de leurs enfants (projet éducatif de territoire 2022-2025)
-OEPRE : bilan à réaliser avec les partenaires locaux du dispositif pour étudier un redéploiement.
-École Paul Bert, souhait de participer au programme Nèfle faisons l'école ensemble (AAP Etat)
    - Comment aménager la cour de l'école
    - Comment ouvrir l'école.
    - Comment s'insérer dans l'aménagement de renaturation de la place du foirail

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS A CONDUIRE :

- **Favoriser la socialisation dès la petite enfance**

- Développer en complément de l'accueil des enfants de deux ans en milieu scolaire (Toute petite section pour les moins de 3 ans) un accueil complémentaire en tenant compte des horaires atypiques (crèche solidaire, crèche mobile, Baby sitting solidaire, …) pour aider à la séparation entre l'enfant et le parent, permettre au parent de participer à une activité de loisir, rechercher un emploi, se rendre à un rendez-vous médical. …
- Développer les actions DRAC « des livres à soi » et déployer des conteurs dans la crèche en lien avec les familles
- Former le personnel de la crèche à la dynamique culturelle
- Mettre en place des actions visant à favoriser la socialisation des enfants dès leur plus jeune âge en impliquant les parents :
- Étendre les propositions d'activités type « babygym », éveil musical, directement aux parents.
- Pérenniser les ateliers partagés mis en place par le centre social et culturel
- Promouvoir le LAEP à travers le réseau partenarial local
- Assurer un café des parents pour la petite enfance

- **Prévenir le décrochage scolaire et travailler le raccrochage scolaire**

- **Étude comparative des décrochages sociaux et scolaires** : Afin d'analyser les processus amenant aux décrochages, une étude comparative a été lancée sur les territoires foyens et mérignacais de septembre 2023 à Mars 2025 (18 mois). Réalisée par un sociologue qualifié sur la place des jeunes dans les espaces ruraux (Clément REVERSE), cette étude repose sur des entretiens semi-directifs visant à mettre en lumière les processus de décrochages sociaux dont le décrochage scolaire n'est qu'un épi-phénomène mesuré en bout de chaîne.

- Développer les **accompagnements individualisés et collectifs** grâce aux équipes pluridisciplinaires en direction des publics les plus fragiles (PRE, Devoirs faits, Clas).
- Pérenniser l'accompagnement des enfants en difficulté par le PRE + ½ temps de médiation scolaire. Prévoir un élargissement du PRE aux collégiens ce qui nécessitera des moyens humains plus importants dont un poste PRE à temps plein.
- Renforcer **l'accompagnement à la scolarité via les activités de socialisation périscolaire (sport, culture,…).** Mener une **réflexion sur les territoires concernant l'accompagnement à la scolarité** (Clas, Devoirs faits, accompagnement à la scolarité….) en partenariat avec la CAF, MSA, EN, DPT, Bureau politique de la ville et les acteurs locaux.
- Travailler le raccrochage scolaire en travaillant un programme éducatif global : 3 collèges du Libournais ont été ciblés dont le collège Elie Faure de Sainte Foy La Grande. Travail avec le LEPI (prévention spécialisée). Réunion de tous les acteurs.
- Projet innovant et expérimental de prévention du décrochage scolaire avec des financements européens dans 3 collèges du territoire (Marguerite Duras à Libourne, Aliénor d'Aquitaine à Castillon et Elie Faure à Port-Sainte-Foy) - Pilote Dép PJT
-Mise en œuvre d'un accompagnement psychosocial auprès des collégiens et de leurs familles pour prévenir les situations de rupture en s'appuyant sur la structure de Prévention Spécialisée
-Mise en place d'activités socio-éducatives sur le temps scolaire pour accompagner les collégiens dans leur scolarité et leur épanouissement individuel et collectif
- Travailler sur le décrochage scolaire en se penchant plus particulièrement sur la prévention contre les écrans. (Evolution des apprentissages et des difficultés d'apprentissage qui ne sont pas les mêmes qu'avant :

difficultés de concentration…), ainsi que sur l'orientation et la connaissance des métiers pour susciter la motivation et l'intérêt.
- Pérenniser un groupe d'apprentissage pour conter afin de permettre aux jeunes filles de progresser en français par ce biais.
- Créer un Partenariat avec le cinéma afin de mettre en place un ciné-débat à l'école et au collège.

- **Renforcer le parcours éducatif des enfants**

- **Coordonner les acteurs locaux** sur la question du parcours de jeunes : proposition d'une commission éducation (pilote et modalités ?)
- Mettre en œuvre **des partenariats éducation nationale/culture/sport** pour améliorer la cohérence avec les différents temps de l'enfant (familiaux, scolaire, périscolaire) et des actions menées hors temps scolaires par rapport aux enseignements en temps scolaire et définir une action éducative intégrée multi partenariale.
- Accompagner le parcours de l'enfant notamment sur les **classes passerelles** (entrée maternelle, CP, 6ème, 2nde)
- Mieux intégrer **les élèves allophones** nouvellement arrivés (EANA) via l'UPE2A de l'école Paul Bert en mettant en adéquation les besoins et les classes (2 ans max) mais également en les intégrant dans les activités sportives, culturelles et de loisirs y compris vacances apprenantes ;
- Mettre à nouveau en place **des actions de développement des compétences psychosociales** afin de développer la capacité des enfants de faire des choix raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble et à mieux gérer leur stress et réguler leurs émotions
- Remettre en place des Formations de l'IREPS sur le développement des compétences psycho-sociales (PSFP)
-Mettre à nouveau en place **des actions de développement des compétences psychosociales** afin de développer la capacité des enfants de faire des choix raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble et à mieux gérer leur stress et réguler leurs émotions
-Favoriser hors établissement scolaire des **lieux calmes pour le travail scolaire** (Bibliothèque,…)
- F**aire participer les jeunes à des clubs nature**, visiter les sites naturels du territoire, rencontrer des acteurs de l'environnement (projet éducatif de territoire 2022-2025)
- **Accompagner les jeunes collégiens et lycéens dans le suivi des projets** (ex : Conseil municipal Junior de Sainte Foy CM1, CM2, 6e)

-Créer un **COTECH « Vie des établissements »** réunissant la mairie, les chefs d'établissements, directeur d'école, médiateurs, éducateurs de prévention spécialisée, coordinateur PRE… afin de favoriser le partenariat avec l'éducation nationale.
-Étendre le PRE vers le collège. Cela nécessite des financements complémentaires.
-Travailler les réaménagements des cours dans le cadre de la restructuration des écoles (séparation maternelle et élémentaire) dans le cadre du projet « Notre école, faisons-la ensemble ».
- Prévoir la création d'un conseil municipal des enfants.
- Remettre en place des Formations de l'IREPS sur le développement des compétences psycho-sociales (PSFP)
- Envisager la création de transports pour accéder aux structures périscolaires.
-Travailler sur des mesures alternatives à l'exclusion pour les collégiens. Mesures de responsabilisation déjà mise en place au Collège.

- **Développer le champ des possibles des jeunes vers la formation professionnelle**

- Favoriser la **persévérance scolaire et l'accès à l'enseignement supérieur**, ouvrir l'accès aux jeunes foyens aux parcours d'études supérieurs, université, grandes écoles, etc.... (cf fiche formation)
- Faciliter et Promouvoir le recours à **l'alternance** par des campagnes d'information et un engagement contractuel des Chambres consulaires et des entreprises en s'appuyant sur Paqte – Les entreprises s'engagent.
-Ouvrir le champ des possibles et **nourrir les ambitions des jeunes dès le collège** en améliorant le partenariat Établissements scolaires/entreprises, les actions d'orientation, stages en entreprises, parrainage....afin de formaliser les projets professionnels des jeunes et redonner ainsi un sens à leur scolarité
- Développer le **mentorat** (cf Cityschool Horizon, Proxité), mieux communiquer et **mieux utiliser les plateformes** 1 jeune = 1 solution, mon stage de 3eme.fr, gironde.fr/stage3e, renforcer le travail avec le CLEE
-Développer les **cycles de formation et renforcer la réponse aux métiers en tension** : métiers du CARE, Hôtellerie-Restauration, BTP, l'agriculture (viticulture),le numérique en développant l'accès à l'emploi et à la formation en lien avec les entreprises, ass collectivités du territoire (notamment les artisans d'art) (contrat ville d'équilibre de Sainte Foy la Grande)
- Renforcer le travail sur l'orientation avec la Région, le Département, l'EMA espace métier aquitain, CMAI
-Renforcer les **opportunités d'alternance et de mobilité** en France et à l'étranger
-Mettre en place **des ateliers « débat »** pour permettre aux jeunes de penser par soi-même (collège, lycée pro, journées ados,...) (projet éducatif de territoire 2022-2025)
-Organiser des **manifestations citoyennes du vivre ensemble** (projet éducatif de territoire 2022-2025)
-Accompagner les jeunes tout au long de leur parcours pour éviter tout décrochage. Cet appui doit être recherché auprès de personnes plus ou moins proches à côté de l'appui institutionnel.
- Accompagner le jeune dans ces démarches d'inscription à la mission locale afin qu'il soit pris en charge dans l'obligation de formation dès l'age de 16 ans.
- Développer les **stages d'immersion** en entreprises via le Comité Local Ecole Entreprise en pays foyen (CLEE). Faire venir des professionnels dans les collèges et les lycées.
- Déployer le tutorat avec des étudiants (AFEV), Mentorat (Telemaque), Parrainage avec la mission locale. Développer les échanges entre pairs pour valoriser les parcours de réussite.
-Favoriser l'entraide entre les grands et les plus jeunes pour l'aide aux devoirs, sous la responsabilité des parents.
-Renforcer des **actions culturelles** en lien avec l'éducation nationale et la jeunesse
-Soutenir **l'insertion par le sport** permettant l'intégration et le lien social, la maîtrise de la langue, accès à la culture et au sport, ...
-Développer des **liens entre jeunesse et culture** favorisant l'esprit critique notamment avec des ateliers d'éducation aux médias et à l'information. Intégrer des jeunes des quartiers prioritaires dans les projets de lieux culturels de proximité (bibliothèques, cinémas, salles de spectacle...).

- **Accompagner la parentalité**

- Travailler sur la place de l'école avec les parents, ouvrir l'école aux parents, développer le lien scolaire/périscolaire. Projet intéressant de l'école Paul Bert avec Électrique Caravane : création d'un film sur la scolarité des enfants. Cela permet d'augmenter la communication avec les familles.
- Améliorer le **captage des parents** et renforcer le réseau parentalité du quartier prioritaire à participer et Intégrer les assistants familiaux dans la boucle des partenaires en raison de leur capacité à agir
-Poursuivre le dispositif de **traduction et d'accompagnement** (École ouverte aux parents) des parents allophones en milieu scolaire.
- Développer le soutien à la parentalité en **créant des outils pour mieux communiquer** avec eux (clip video et flyer dans plusieurs langues, interprète intermed, école ouverte aux parents en QPV, ateliers socio

linguistiques,…) ; Il y a un enjeu majeur de traduction pour l'accompagnement à la parentalité (tisser un lien de confiance) vers l'**acculturation des enjeux de socialisation et de scolarisation dès la maternelle** et mieux suivre leurs enfants dans leur rôle de co-éducateurs
- Mettre en place un **livret parentalité du territoire** accessible en plusieurs langues (CTG et CAS)
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre famille et école ou de nouveaux modes d'implication des parents dans la scolarité de l'enfant.
- **Délocaliser le LAEP et l'atelier des parents dans l'école** pour favoriser leur participation. Expliquer aux familles de manière pragmatique les codes de l'école, les règles, …
- Mettre en place **un point info vacances** au centre socio culturel pour favoriser l'accès aux vacances des familles du territoire et soutenir la parentalité (CTG et CAS)
- Communiquer et pérenniser les **soirées « parentalité** », mobiliser les familles LAEP 2 fois/semaine
- Développer les Temps d'information des familles, temps conviviaux d'échanges, difficultés de captation des publics.
- Amener et rassurer les familles sur le collège et le cheminement vers le collège qui se trouve de l'autre côté du pont afin d'éviter la fuite vers le collège privé. La traversée du pont est une vraie crainte des familles.
- Travailler la compréhension entre les établissements scolaires et les parents via l'interprétariat.
- Créer un **lieu ressources** comme Les « Bulles girondines » (Villenave d'Ornon) **, lieu hybride dédié à l'enfance et la parentalité et ouvert à toutes et tous (enfants, parents, grands-parents, professionnels, associations)**.

- **Dispositifs de prévention santé en lien avec l'Éducation Nationale**

- Assurer un suivi social de santé renforcé pour les élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire+ au cours de la scolarité obligatoire (1 poste d'infirmier et 1 poste d'assistant social par REP+ et REP)
- Formation du personnel scolaire: soins partagés entre l'Éducation Nationale et les psychiatres (les psychiatres forment les personnels de l'EN).
- Soins des **adolescents souffrant des troubles anxieux** et ayant quitté le parcours scolaire classique. Ils suivent un cursus scolaire en parallèle aux soins.
-Mise en place d'unités mobiles de soins, notamment en santé mentale ou médecine spécialisée (ARS, MSA, CPAM)
–Mettre en place **une prestation d'accompagnement psychologique des adolescents (**EN, ARS,…),
-Déployer le plan santé/adolescent (alimentation, prévention des addictions, prévention contre l'obésité, prévention de l'éducation affective et sexuelle)
- Mieux informer les parents sur les démarches administratives et l'aide aux soins.
-Lutter contre les **carences alimentaires des enfants** qui pénalisent les enfants les plus en difficulté par le dispositif « petit déjeuner à l'école » et les repas à 1 euro, **gratuité ou repas à 1 euros pour les collégiens les plus en difficultés**

Outils :

-L'application « **1000 premiers jours de l'enfant** » pour favoriser l'information des parents, alléger la charge mentale des parents, accéder aux ressources **1000 premiers jour**s à côté de chez soi, parler de la dépression post partum pour se soigner
-Plateformes stages : **plateforme « monstagedetroisieme.fr** » et plateforme de stage du conseil départemental, plateforme **« 1 jeune/1 solution »**
-Plateforme mentorat : **« 1 jeune 1 mentor »**

Pilotes : Education nationale, Caf,

Services associés : DRAC, Les communes, la CDC, SJS, Dép – PMI, PJT

Indicateurs de résultats :
- Evolution de l'indice social des familles
- Progression du Taux de réussite au brevet

Cofinancements
Droit commun mobilisable
-CAF : CLAS, REAP, LAEP, bonus mixité, bonus territoire, aide bonifiée dans le cadre de création de place en crèche et bonification au fonctionnement si convention territoriale globale avec la commune, aide au démarrage des MAM, 1000 premiers jours
- MSA : CAS, GMR, Schéma Départemental Jeunesse
-Région : soutien scolaire gratuit, orientation
-Département : Petite enfance en lien avec la MDS et la PMI **:** Aide annuelle au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans, visant à soutenir les structures qui s'engagent dans le dispositif « places réservées » - RPE (relais petite enfance) – soutien investissement Crèches – Accompagnement réalisé par services MDS et PMI- soutien à des projets (AAP et AILDS) + acteurs associatifs. Jeunes : en lien avec le PJT RESEAU SANTE SOCIAL ARPEJ- Prévention spécialisée - accompagnement à des actions de soutien à la scolarité - Soutien projets éducatifs, de santé, citoyens, culturels, sportifs, environnementaux, scientifiques sous forme d'AAP – aides individuelles (bourses – Pass culture – projets sportifs – aide alimentaire)
Le Département met en place des Dispositifs d'accompagnement spécifique le plus tôt possible, pour les jeunes de 16 à 30 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion (Les plateformes de repérage et d'accompagnement des jeunes (#Réa'J) dans le libournais, Plateforme 3ème, services civiques/apprentissage, soutien aux missions locales. Politique innovante RH pour les jeunes en QPV – soutien aux réseaux de Santé : ARPEJ - dispositif d'accompagnement des jeunes difficulté CAP J
-Etat :
DRAC :. Education artistique, Pass Culture, orchestre à l'école, DEMOS, dispositifs d'éducation aux images, jeunes en librairie, des livres à soi, des conteurs dans les crèches
SDJES : Pass sport, Sésame, Service Civique, SNU …
Education Nationale : REP, Fonds « Notre école faisons là ensemble », Dédoublement des classes de dernière section de maternelle, de CP et de CE1, classes UPE2A, Devoirs faits, vacances apprenantes, Ecole ouverte aux parents,…
DDETS : AAP Plan pauvreté : Axe lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge & soutien à la parentalité, accompagnement des familles monoparentales et des jeunes parents contre la précarité

-BPI : FISO, AAP pour le financement du développement complet de l'enfant dès la petite enfance, l'accompagnement éducatif renforcé et le parcours d'insertion

Financements Spécifiques mobilisables
Bop 147 politique ville Préfecture : PRE, actions réussite scolaire et accompagnement des parents, VVV, Quartiers d'été, AAP ANCV, Cordées de la réussite, Internats d'excellence, « monstagedetroisieme », PaQte

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°8 : développer une stratégie jeunesse

CHIFFRES 2019 :

Part des 0-14ans : 20,7 %
Part des 15-24 ans : 17,7

Taux de scolarisation des 15-24 ans en %	n.d.
Taux de scolarisation des femmes de 15-24 ans en %	68,8 %
Taux de scolarisation des hommes de 15-24 ans en %	63,5 %
Taux de scolarisation des jeunes de 15-24 ans de nationalités étrangères en %	56,6 %
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en %	20,3 %

Part des 15 ans et plus non-scolarisés sans diplôme en %	36,8 %
Part des 15 ans et plus non-scolarisés avec un diplôme inférieur au Baccalauréat en %	23,9 %
Part des 15 ans et plus non-scolarisés avec un diplôme de niveau Baccalauréat en %	16,7 %
Part des 15 ans et plus non-scolarisés avec un diplôme de niveau Bac+2 ou plus en %	22 %

Taux d'activité des 15-24 ans en % 36,4 %

Part des DEFM des catégories ABC âgés de moins de 26 ans en % (2021)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville regroupent 5,4 millions d'habitants dont 40 % ont moins de 25 ans. La population des quartiers prioritaires est donc une population jeune, plus jeune que dans le reste de la France métropolitaine où les moins de 25 ans représentent 29 %.
Les jeunes âgés de 16 à 25 ans vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont deux fois plus touchés par le chômage que les jeunes des quartiers environnants. Un grand nombre d'entre eux connaissent des difficultés familiales, économiques et sociales entraînant des parcours scolaires chaotiques et un manque de repères. 22 % ont un niveau inférieur au CAP ou au BEP contre 19 % des jeunes des autres quartiers.
Une enquête du Centre d'étude et de Recherche sur les Qualifications a publié en juin 2020, une étude mettant en évidence l'impact du quartier sur le parcours scolaire et l'accès à l'emploi des jeunes. Le constat est sans appel : 37 % des jeunes issus des quartiers prioritaires se retrouvent sans emploi, trois ans après leur formation initiale, contre 22 % dans les autres quartiers. Le faible niveau des qualifications des jeunes, dû notamment au faible niveau d'information pendant leur cursus scolaire peut expliquer en partie le taux de chômage (34 % des jeunes des quartiers prioritaires quittent leurs études sans diplôme).
La concentration des difficultés économiques et sociales des quartiers prioritaires, le regroupement de population qui en fait de plus en plus des territoires « ethniques », l'isolement des quartiers (relégation spatiale, faible desserte des transports, offres limitées y compris de certains services publics), l'état de dégradation parfois de l'habitat social contribuent à développer un sentiment de rejet et d'une discrimination supplémentaire liée au lieu d'habitation.
Lorsque l'identité du jeune ne peut pas se forger dans la réussite scolaire ou dans le monde du travail, la question du regard de l'autre, du stigmate, de l'estime de soi, de l'identité prescrite ou revendiquée devient centrale.

CONSTAT :

La politique de jeunesse interpelle l'ensemble des dimensions de l'action publique : emploi, logement, loisirs… et chaque situation de jeune va appeler un type d'accompagnement particulier.

Le besoin principal des 16-25 ans des quartiers populaires, tout comme de l'ensemble de la jeunesse, reste celui de l'utilité sociale (se sentir appartenir à une société à laquelle on contribue et dont on reçoit en retour). Cela passe nécessairement par l'insertion sociale – se sentir appartenir à un tout à l'édification duquel on contribue – et par la reconnaissance sociale – être reconnu par ce tout. Les jeunes aspirent à prendre pleinement leur place dans la cité.

Tous les jeunes aspirent à trouver leur place dans la société mais les moyens à mettre en place selon les processus d'agrégation de jeunes exposés ne vont bien sûr pas être les mêmes. C'est ici que vont prendre forme les priorités, et que se pose la question de la nature des accompagnements.

Traditionnellement, l'action envers la jeunesse en direction des moins de 16 ans relève d'un accompagnement et d'un appui aux familles. Les acteurs de quartiers s'en occupent largement. Passé cet âge, les jeunes désertent petit à petit les activités traditionnelles de ces structures faute d'y trouver leur place.

C'est alors que prend forme implicitement ce découpage institutionnel des générations tacitement accepté de tous : après 16 ans, les jeunes qui ne trouvent pas leur place socialement doivent être pris en charge par la mission locale ou la prévention spécialisée. Autrement dit, d'une approche collective émanant de l'action éducative globale, nous basculons vers une approche individuelle en fonction des problèmes rencontrés par les jeunes.

Faute de la penser de façon stratégique dans toutes ses dimensions, l'action envers la jeunesse s'effrite au travers des structures dont l'objectif est d'accompagner les jeunes dans des problèmes qu'ils rencontrent : éducation, insertion…

La question des 16-25 ans, telle que nous la posons (conquête des attributs de l'âge adulte, insertion…) ne peut que conduire les Villes à revoir leurs pratiques. Aujourd'hui, certes, certains niveaux d'intervention dans l'action envers la jeunesse en direction des 16-25 ans sont bien maîtrisés. Il s'agit des compétences dites « traditionnelles », largement axées sur le domaine socioculturel : l'aide aux initiatives jeunes, l'accès à l'information et l'accès aux loisirs. En revanche, pour les besoins qui s'imposent de plus en plus dans les parcours de vie des 16-25 ans, il est plus difficile de construire de la cohérence, de la transversalité et de la lisibilité.

ENJEUX :

Le décloisonnement des actions en faveur de la jeunesse et la coopération entre acteurs issus de secteurs différents constituent un objectif affiché des politiques publiques de jeunesse depuis plusieurs années. S'inscrivant dans un cadre européen, la politique française transversale en faveur de la jeunesse relève de champs, de périmètres ministériels, territoriaux différents et de partenariats nombreux. L'enjeu est le développement d'une approche intégrée des politiques de jeunesse, car il s'agit de prendre en compte les besoins des jeunes dans la conception et la mise en œuvre de différentes politiques publiques sectorielles. Cette approche dite « intégrée » implique une coopération des acteurs au niveau territorial, pour favoriser le développement d'une offre de services. Elle nécessite également une clarification des relations à construire avec les jeunes pour que ces derniers puissent prendre individuellement et collectivement les décisions qui les concernent. En d'autres mots, être acteurs de leur parcours.

OBJECTIFS :

-Écouter la parole des jeunes des quartiers autour de leurs sujets de préoccupation et renforcer ainsi leur ancrage dans la démocratie locale (mieux comprendre pour mieux agir)

-Coconstruire les orientations et les actions qui les concernent avec les jeunes
- Accompagner et mieux orienter les jeunes (éviter les orientations par défaut)
- lutter contre le déterminisme en développant l'estime de soi, et le potentiel de chacun
- Mieux accompagner

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS À CONDUIRE :
-Développer une synergie une coordination et une complémentarité entre les différents acteurs de la jeunesse (cf cité de la jeunesse ou temps de formations partagés)
-Travailler avec les jeunes en équipes pluridisciplinaires (EN, SPIP, PJJ, ML,...) à l'instar de ce qui existe tel le Pacte de la deuxième chance, le « PRE Jeunes »

Aller vers, consulter, coconstruire

-Développer l'« **aller vers** » les jeunes et **développer avec eux les actions**
-Partir **des besoins et des envies des jeunes** en allant à leur rencontre pour construire les actions. La coconstruction permet d'aboutir au consentement des jeunes
-Construire les politiques publiques avec les jeunes
-Donner **une place aux jeunes dans les décisions** les concernant, les consulter
-Créer u**ne « communauté de confiance » avec les professionnels** et **acteurs de terrain** permettant de réinterroger la prévention de la violence (travail dans le même sens des acteurs institutionnels et associatifs)

Favoriser la réussite des jeunes et leur ouvrir leur champ des ambitions

-Agir sur **le décrochage** et surtout sur le **raccrochage des 16-18 ans** en accompagnant les acteurs de la jeunesse dans une réflexion sur la sensibilisation et la prévention du décrochage et en réfléchissant sur les solutions qui pourraient être apportées auprès des jeunes décrocheurs ;
-Mettre en place des **méthodes de parcours des jeunes** telles que celles initiées par les **cités éducatives** qui ont vocation à améliorer le travail en commun de tous les professionnels ayant une mission éducative en direction des jeunes sur un territoire donné.
-Travailler des programmes sur mesure
- Développer l**e tutorat et le mentorat** pour accompagner réussite éducative et professionnelle
- Renforcer la connaissance des métiers et la confiance en soi par **l'accueil des jeunes en stage, en alternance, chantier participatif, chantier jeunes,...**
-Mettre en œuvre des **ateliers d'esprit critique**
- Accompagner toutes les **actions d'insertion des jeunes** par le sport et la culture
-Favoriser l'**accès aux espaces coworking pour les étudiants**
-Faire connaître la **plateforme « 1 jeune 1 solution »** qui propose stages, apprentissage, emplois,..
-Garantir et accompagner l'**obligation de formation** jusqu'à 18 ans

Accompagner la parentalité vis-à-vis des jeunes

-Valoriser les pratiques parentales avec une approche interculturelle
-Créer un lien de confiance avec les parents, avant tout accompagnement, dans le cadre de moments festifs et conviviaux

- Renforcer l'action « Parents-Adolescents » sur le soutien à la parentalité sous le volet habitation et voisinage (bailleurs sociaux)

Accompagner les jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie

- Repérer, redonner confiance, renouer le dialogue, et **remobiliser les jeunes en risque d'exclusion** pour les amener vers un parcours d'accompagnement et de formation
-Renforcer l'**accompagnement vers une formation ou vers l'emploi** des jeunes (CEJ,...)

Promouvoir et soutenir l'engagement et la participation des jeunes : les rendre acteurs

- **Rendre les jeunes acteurs** des projets de territoire les inciter à s'engager et encourager le développement de junior associations et de coopératives jeunesse de services ;
-**Amplifier le soutien à Jeunes En Action** (JEA) outil du Schéma Départemental de la Jeunesse
-Faire évoluer les **budgets participatifs** pour financer des projets porter par les associations de jeunes (KAPS) et pour permettre aux jeunes de développer des projets
-Développer le **sens de l'engagement** chez les jeunes et accompagner le développement des Services civiques , du SNU, des Conseils des jeunes...)
Développer des temps de loisirs constructifs

- Construire avec eux les projets
- lever les freins financiers à la pratique des sports
- Favoriser la pratique libre du sport
- Proposer aux jeunes des **chantiers participatifs d'intérêt général** à l'occasion des vacances scolaires ou universitaire
-Continuer à développer des **projets de mobilité internationale** en direction des jeunes
-développer les passerelles entre jeunesse et culture et de mettre en place des ateliers d'esprit critique (*DRAC* : Développer des liens entre jeunesse et culture favorisant l'esprit critique notamment avec des ateliers d'éducation aux médias et à l'information. Intégrer des jeunes des QPV dans les projets de lieux culturels de proximité (bibliothèques, cinémas, salles de spectacle...).

Informer et communiquer en direction des jeunes

-Développer **des consultations thématiques** auprès des jeunes afin de connaître ses besoins, ses préoccupations, comprendre ses pratiques et recueillir son avis sur les politiques qui les concernent (éducation, jeunesse, discriminations,....)
-**Rendre lisible les aides, les dispositifs et les acteurs à leur service**, (communiquer sur les réseaux sociaux, s'appuyer et travailler avec le **CRIJ** et développer la **Boussole des jeunes**
- former les acteurs et interlocuteurs des jeunes aux situations « déstabilisantes » avec les jeunes
-Créer des **espaces d'analyse avec les professionnels concernant les situations conflictuelles avec les jeunes**

-Mettre en place de véritables **réseaux locaux jeunesse,** d'échanges de pratiques, de mutualisation d'expériences.

Accès aux droits et à la santé des jeunes

Déployer les actions de prévention santé des jeunes sur les thématiques suivantes :
- sexualité
- obésité
- addictions
- dépistages
- vaccinations

Mettre en œuvre des actions préventives dédiées.

Favoriser des lieux de rencontre des jeunes et des activités les soirs et les week-ends pour les remobiliser

- **Articuler le travail des différents professionnels qui œuvrent sur le parcours du jeune,** mixer les publics en s'appuyant sur les professionnels.
- Identifier un lieu d'accueil des jeunes (espace jeune, espace ado) ou Favoriser **des lieux (maison des ados, autres lieux) et des temps d'ouverture pour** toucher ceux que nous ne captons pas. Il convient à cet égard de faire des propositions adaptées au temps d'étape du développement de l'enfant
- Proposer un c**entre d'information jeunesse** pour aider à l'orientation scolaire et professionnelle en lien avec le CIO / ERIP / Mission Locale
.- Prévoir u**ne offre adaptée en matière de sport, de loisir et de culture** (travailler avec eux cette offre) et maintenir ouvert les équipements sportifs le soir et le week-end
- Profiter du potentiel de connaissances culturelles de la « **microfolies »** de Sainte Foy la Grande pour ouvrir les jeunes à toutes formes de cultures voire de métiers culturels
-Adhérer au dispositif national « **la boussole des jeunes** » porté par France services pour faciliter l'information des jeunes, centraliser les informations à destination des 15-30 ans avec le vocabulaire adapté et faciliter la mise en relation avec le bon professionnel (CTG et CAS)
-Coconstruire les projets avec les jeunes et faire en sorte qu'ils s'engagent.
-Prévoir une étude de l'espace public et de son occupation pour envisager le réaménagement. (Travailler avec Edith Maruejouls, géographe spécialisée dans l'utilisation égalitaire de l'espace) afin de mixer (familles, enfants, jeunes, hommes, femmes…) l'occupation de l'espace public et le rendre plus sécure
- Envisager des moyens humains sur l'espace public (médiateurs, éducateurs).

OUTILS :
Plateforme « 1 jeune/1 solution »
Schéma départemental de la jeunesse 2022-2027
Plateforme mentorat : « 1 jeune 1 mentor »

PILOTES: SDJES, Département

SERVICES ASSOCIES : Région, DDETS,….

INDICATEURS DE RÉSULTATS:

-Mesurer l'engagement citoyen des jeunes (SNU, Soutien aux personnes âgées, engagements dans des associations, ou conseils citoyens, dans les conseils municipaux des jeunes...)

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-**Région**

-**Département :**

Appel à projets jeunesse / Budget Participatif / soutien aux acteurs de l'AVS / AILDS / mobilisation des PJT/ Clubs de prévention intervenant sur les QPV – Missions locales – AAP en faveur des collégiens -….

-Etat

-DDETS : AAP Plan pauvreté (axe lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge / accompagner le jeune dans son parcours scolaire et professionnel), CEJ,...

DSDEN

DRAC : Bop 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (politique de la ville et EAC)

SDJES : le CNDS : emplois + consolidation d'emplois arrivés à échéance, apprentissage

CNDS , enveloppe pour les équipements structurants et pour le sport santé, Postes « SESAME », SNU, Service Civique, BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

- **EPIDE** : insertion des jeunes

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, cité éducative, PRE,16-18 ans, cité de l'emploi)

Région :

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 9 : Réduire les inégalités en matière de santé et notamment en matière de santé mentale

DONNÉES :

Sans qu'à ce stade cela soit formellement confirmé par des statistiques, les observateurs s'accordent sur l'idée d'une forte hausse des troubles de santé mentale suite à la crise sanitaire dans les QPV.
S'il n'y a pas de données spécifiques pour les « quartiers », l'Assurance Maladie note une très nette hausse des atteintes suite à la crise sanitaire : hausse des troubles dépressifs, anxieux et des troubles du sommeil.
Par ailleurs l'indicateur de vulnérabilité en matière de santé mentale (basé sur l'indice de « défavorisation » sociale) laisse à penser que la situation doit nous préoccuper.
Un phénomène sans précédent d'afflux de mineurs aux urgences pour motifs psychiatriques pendant la crise COVID, a été constaté fin 2020. ***Cette vague « pédopsychiatrique » met en tension l'ensemble du dispositif de soins dédié à cette population (urgence/hospitalisation/ ambulatoire) »***
La question de la santé mentale dans les quartiers, marginalement présente dans le dernier « contrat de ville », n'est pas une question nouvelle. Au plan national la DIV avait publié des guides à son sujet dans les années 90. L'Observatoire National de la Politique de la Ville ne consacre que 2 articles spécifiques à la santé mentale sous le seul angle des Conseils Locaux de Santé Mentale.
Pour mémoire 8% des personnes vivant en quartier prioritaire sont allocataires de l'Allocation Aide Handicapé et connaîtraient pour une bonne part des troubles de santé mentale.
Sainte Foy la Grande a un Hôpital, un centre de santé, PASS, un réseau de santé jeunes (Réseau Santé Social, rencontre avec un psychologue à l'espace France Service sur RDV) mais qui ne répond pas suffisamment aux besoins des habitants du quartier prioritaire, un CMP et un CMPE.

ENJEUX :

La politique de la ville est susceptible d'avoir un impact favorable sur la santé des habitants en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Les actions menées dans les quartiers doivent développer la promotion de la santé et la prévention, l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les enjeux relatifs à la santé sont de plusieurs ordres :
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé** en matière d'offre de soins, de prévention et d'accompagnement médico-social
- **Accompagner les politiques de prévention à la santé**
- **Renforcer l'accès aux soins des habitants du quartier** (centre de santé, médiation,…)
-Soutenir les politiques de prévention et d'accès à la santé

OBJECTIFS :

- Porter un **projet de soin à l'échelle du territoire et consolider l'offre existante** (contrat « ville d'équilibre de Sainte Foy la Grande)
- **Articuler le volet santé du contrat de ville avec le contrat local de santé du libournais**
- **Améliorer la prévention, l'accès aux soins et aux services** de santé de proximité
- **Renforcer les moyens de l'urgence médico-sociale**
- **Développer des actions** en direction des **publics prioritaires** (jeunes, seniors, handicapés)

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS A CONDUIRE :

Accès aux soins

- Partager une définition commune de la santé mentale
- Proposer une formation pour connaître les types de troubles, les symptômes, les acteurs, les enjeux ainsi que la question des toxiques
- Développer à destination des professionnelles de la politique de la ville des formations « Premiers Secours en Santé Mentale ».
- Structurer une démarche en lien avec le plan de territorial de santé mentale, en lien avec le CLSM et le CLS
- Proposer des réponses adaptées aux différents type de public (enfant, adolescent, étudiants, les chômeurs, seniors, femmes isolées...).
- Avoir un soutien de l'Agence régionale de Santé.
- Développer le **projet territorial de soins** (mise en réseau, coordination, parcours de santé, développement de l'offre) y compris en santé mentale en articulation avec la démarche Contrat local de santé du libournais et des actions de coordination des professionnels de santé pouvant aboutir à des permanences ou des actions communes (action de prévention/vaccination, développement de l'offre en matière de santé mentale,...)(contrat « ville d'équilibre de Sainte Foy la Grande)
- **Consolider et renforcer l'offre existante** en menant une réflexion intercommunale avec le centre hospitalier visant à fluidifier le parcours des patients à orientation psychiatrique, restructurer l'offre de soins en psychiatrie au niveau du quartier prioritaire, renforcer les prises en soin des patients à orientation psy en extra -hospitalier (contrat « ville d'équilibre de Sainte Foy la Grande)
- Déployer un « plan santé adolescents » (alimentation, prévention des addictions, promotion de l'éducation affective et sexuelle) et prévention contre l'obésité
- Assurer un **suivi social de santé renforcé pour les élèves scolarisés** en articulation avec le contrat local de santé du libournais
- Renforcer les **initiatives de prévention** en fonction des priorités définies par le contrat local de santé du libournais
- Développer les **actions préventives en termes de santé bien-être** (sport, alimentation de qualité et approvisionnement, etc)
- Mise en œuvre d'un accueil et d'un accompagnement des personnes présentant des problèmes liés à des usages de substances ou de pratiques addictives (CEID)
- Réaliser un **diagnostic de santé et de l'offre de soins de 1er secours** et définir des priorités
- Soutenir la **création et le développement des structures de soins premiers recours**
- Améliorer **l'accès aux services de santé et aux soins de proximité** et lever les freins par la **médiation interculturelle**
- Développer des **actions en matière de santé mentale, appui psychologique**.
- Renforcer la **coordination entre professionnels du social, du médico-social et du médical.**
- Assurer un **suivi de santé et un suivi social des élèves de l'école et du collège** de Sainte Foy la Grande
- Développer des **actions pour répondre aux problématiques des jeunes** en matière d'accès aux soins et de mal être en partenariat avec le Réseau santé jeunes du libournais. La maison du département jeunesse et vie associative peut accompagner les établissements scolaires et associations du quartier prioritaire
- Une **réflexion** peut être menée avec le département sur la **perte d'autonomie en faveur des seniors** pour favoriser leur accompagnement et leur maintien à domicile le plus longtemps possible (contrat « ville d'équilibre de Sainte Foy la Grande) – voir action CLIC

- S'appuyer sur l'action des services Départementaux en faveur des jeunes PAEJ – Points d'accueil, Écoute, Jeunes pour renforcer les actions de prévention santé (addictions, alimentation sexualité – **ARPEJ**
- Profiter de l'expérimentation portée par le Département des maisons mobiles des solidarités, appelées "Bus en +" pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire, à compter de novembre 2023 (PMI, Informations-conseils liés à la vie affective et sexuelle, repérage de situation de violences conjugales et familiales et toute autre situation de maltraitance, dépistage santé sexuelle, vaccinations)

Projets en cours portés par l'hôpital (en attente de réponse):

Création d'un temps d'animateur en santé publique, Il s'agit ici de :
-Proposer un dispositif de prévention, promotion et d'éducation à la santé en local déterminant pour lutter contre les inégalités sociales et améliorer l'état de santé de la population foyenne.
-Développer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'hôpital de proximité, à partir des besoins prioritaires des habitants du territoire
-Favoriser la synergie entre l'établissement et les autres acteurs locaux dans une démarche parcours, un continuum prévention, soins et médico-social.
-S'assurer que les actions mises en place contribuent à la mise en œuvre des contrats locaux de santé et à la réduction des inégalités environnementales, sociales et territoriales de santé
-Développer des actions hors les murs des publics cibles; addictions et problématiques de santé liées à la précarité : surpoids des enfants, hygiène et affections bucco-dentaires, prégnance des souffrances psycho-sociales. Le renoncement aux soins est fréquent et le recours aux dépistages moins élevé.

Création de lits d'hébergement temporaire et de lits d'hébergement temporaire d'urgence en EHPAD
Il s'agit ici de favoriser le répit des aidants en proposant un accueil temporaire en EHPAD. Cet accueil temporaire peut également permettre de préparer une future entrée définitive lorsque l'état de santé de la personne ne lui permet plus de rester à domicile. L'hébergement temporaire d'urgence permet quant à lui un accueil de courte durée (maximum un mois) en EHPAD lors de sortie d'hospitalisation ou de défaillance soudaine de l'aidant.

Actions innovantes Hôpital de proximité

- 2 actions proposées dans le cadre de cet appel à projet :

-Création d'un Centre périnatal de proximité sur le site de l'Hôpital
il s'agit d'apporter une solution de proximité pour le suivi des femmes de Sainte Foy la Grande et des environs en leur proposant une offre de soins globale (gynécologie, obstétrique, PASS, Unité Médico-judiciaire, consultations tabacologie, sexologie) dans un espace identifié et dédié pour les femmes et les parents.
-Création d'une équipe mobile de prévention et d'accès aux soins en addictologie

- 2 missions principales :

- Favoriser l'accès précoce aux soins pour les sujets présentant des consommations ou des comportements addictifs (alcool, opiacés, cannabis, héroïne et autres toxiques illicites et autres addictions est indispensable pour proposer une offre de soins adaptée aux besoins de la population

Foyenne.
-Aller vers tous les publics pour renforcer la prévention, la promotion de la santé

Les missions de l'équipe mobile de prévention et d'accès aux soins d'addictologie sont d'évaluer, repérer, accompagner, orienter et amener vers les soins, d'assurer le lien entre les différents acteurs et coordonner la mise en œuvre du parcours de soins et de santé, le suivi ambulatoire en ville.
L'équipe travaille en collaboration étroite et en réseau avec les assistantes sociales, les psychologues, les proviseurs, les élus locaux, les acteurs libéraux les médecins traitants, les associations, l'équipe de liaison de soins en addictologie de Libourne, les professionnels du Csapa, le CMP de Castillon, foyer d'hébergement et toutes les personnes touchées par ces problématiques.

Evolutions souhaitées du centre de santé intercommunal

Pour développer l'activité du Centre de santé et accueillir de nouveaux médecins et des internes, ce dernier doit avoir des locaux plus spacieux. Ainsi, l'ancien Centre des impôts, situé à proximité de l'hôpital de Sainte-Foy-la-Grande et d'un grand parking, sera rénové en 2024 pour accueillir cinq bureaux, un secrétariat, une salle d'attente, une salle de pause et un bloc sanitaire.

- Mise en place d'unités mobiles de soins, notamment en santé mentale ou médecine spécialisée (ARS, MSA, CPAM)
– mettre en place **une prestation d'accompagnement psychologique des adolescents (**EN, ARS,…),
- Déployer le plan santé/adolescent (alimentation, prévention des addictions, prévention contre l'obésité, prévention de l'éducation affective et sexuelle)
- Développer le partenariat avec la faculté de médecine pour Installer des internes et agrandir le centre de santé en mettant en place des outils facilitant l'installation de nouveaux médecins et notamment des spécialistes : dermatologie, gynécologie
- Renforcer les dépistages et accompagner les parents ensuite vers les soins d'autant que l'offre de santé est réduite sur le territoire et que la mobilité constitue un frein à l'accès aux soins. → comment travailler cette problématique de la mobilité, qui est centrale sur le territoire.
- Mieux informer les parents sur les démarches administratives et l'aide aux soins. ET en amont accompagner la prise de conscience de la nécessité de ces soins et la mise en sens auprès des parents.

Accompagnement aux problématiques de santé mentale

-Sensibiliser les professionnels aux premiers secours de santé mentale
PSSM (né au Canada) : formation de deux jours (14h), 250 €/personne dispensées par les formateurs de l'UNAFAM, association Rénovation, Université de Bordeaux.
Objectif : former des sentinelles sachant repérer, accueillir et rediriger les personnes vers les bonnes institutions ou les bons dispositifs.
L'ARS promeut ces formations, mais ne les finance pas. Besoin d'intégrer le PSSM dans les **plans de formations classiques** en premiers secours réalisées au sein des entreprises, des collectivités territoriales (éducateurs, animateurs, centres sociaux, MDS,….) et de l'État (gendarmerie, police, agents d'accueil, etc.).
Il convient d'envisager, côté État, de mettre en place de type de formations pour tous ceux qui sont en lien avec le public dans le cadre du **Plan de formations interministérielles.**
Besoin de **former les médecins traitants de famille** pour réduire le recours aux psychiatres hospitaliers et ainsi résoudre en partie le problème des délais trop longs de prise en charge.
DSPP (Dispositif de soins partagés en psychiatrie) : le psychiatre travaille avec le médecin de famille et le forme. Par ailleurs, il est envisagé un rapprochement entre médecins publics et médecins libéraux.

- Etendre la **Télémédecine et téléexpertise** déjà mises en place au centre de santé
Solution récente qui a eu des bons résultats dans d'autres départements comme le Lot-et-Garonne.
En Nouvelle-Aquitaine : dossiers de télémédecine traités dans les locaux de l'hôpital Charles Perrens et à l'Hopital de Libourne. Une montée en charge est prévue en 2023.
- Mettre en œuvre sur les QPV une **Equipes mobiles de consultation spécialisées « petite enfance » et « adolescence »** pour rendre plus homogènes les équipes mobiles existantes (composition, fonctionnement) et atteindre des publics réfractaires aux traitements ou qui ne recherchent pas les soins « aller vers eux ». (Partenaires : Plateforme Réa'J, LEPI…)
- Travailler avec l'ARS à la mise en place dans les quartiers prioritaires de différentes équipes
- Améliorer et accompagner la continuité des soins lors de déménagement ou de changement de département afin de prévenir la rupture de soin et de prise en charge en s'appuyant sur les partenaires locaux (problématique fréquente).

Développer l'Offre relative à l'addictologie

- Organisation classique dans les hôpitaux (pas de dispositif spécifique).
- Projet de PIE (pôle inter établissement) en addictologie : Charles Perrens + CHU de Bordeaux afin d'amener les jeunes aux soins, aller vers eux via la médiation et les éducateurs (EMPP), les sensibiliser.
- Mise en place d'un accueil et d'une politique de prévention des addictologies en partenariat avec un CEID

Développer des logements accompagnés

- Proposer un dispositif de logement accompagné destiné aux personnes souffrant de problèmes psychiques graves

OUTILS :
-Cartographie des ressources du territoire concernant la santé mentale sur le **site retab.fr**
-Cartographie de l'offre sante : **Solinum.fr**
-Numéro vert pour des urgences psychiatriques : 3114
"Questions psy" - Charles Perrens : 0 800 71 08 90) : ligne téléphonique gratuite accessible du lundi au vendredi de 10h à 17h30 (informartions, conseils et orientations.
-**Centre Hospitalier Charles Perrens, 121 rue de la Béchade CS81285, 33076 Bordeaux**
Tél : 05.56.56.34.34
Courriel : centre-hospitalier@ch-perrens.fr
-Sur la période 2018-2026, elle aura mobilisé 3,3 milliards d'euros, avec des actions importantes pour la prévention, le parcours de soins et l'inclusion sociale. Le dispositif **« Monsoutienpsy »**, qui pour la première fois permet à nos concitoyens de se voir rembourser des séances de psychologues sur adressage de leur médecin
- **« Regulpsy »** Aide à la régulation + affinage des adressages •Du lundi au vendredi, de 10h à 17h30
-Prévention suicide **numéro vert 3114**, déploiement du dispositif « recontact » des personnes ayant fait une tentative
-Dispositif de veille et de recontat téléphonique : « vigilanS »

PILOTES : ARS, hôpital

SERVICES ASSOCIES : Conseil départemental, EN, CDC, PETR

INDICATEURS DE RECULTATS :

- *Nombre de nouvelles structures de soins nécessaires dans la logique de coopération « hôpital/premier recours en quartier prioritaire »*
- Nombre de praticiens nécessaires en quartier prioritaire/commune/CDC notamment en matière de psychiatrie
- Nombre d'emplois médicaux sociaux affectés ou intervenant en établissement scolaire en quartier prioritaire

CO-FINANCEMENTS :

-ARS : Maisons de santé pluridisciplinaires (aide au démarrage ARS, CD, Région
centre de santé participatif (Fonds pour l'innovation du système de santé,), Appel à projets Fonds d'accompagnement « HLM accompagné », Équipes mobiles
+Conseil Départemental+fonds CPAM)

-Conseil départemental : Action mise en place par les services dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Départementale de la santé et du « prendre soin » 2022-2028)
Actions en faveur des collégiens - soutien aux acteurs associatifs (Plan de soutien des acteurs de l'inclusion AILDS sur les actions bien être- santé) Politique de soutien aux acteurs de la solidarité alimentaire (épiceries solidaires – têtes de réseau aide alimentaire– jardins partagés - initiatives AILDS…)

-Etat.AAP MILDECA

Financements politique de la ville
Etat : BOP 147 (actions , médiateurs santé,…)

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°10 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment les jeunes et les femmes

ENJEUX:

La politique de la ville et la culture

Le sport a longtemps été considéré comme une activité et un loisir réservé aux classes les plus aisées. Même si aujourd'hui la pratique sportive s'est grandement démocratisée, 64% des Français qui pratiquent au moins une fois par semaine une activité physique, le sport continue d'être une pratique inégalitaire. En effet, le sport est une question de génération, de genre mais aussi de milieux sociaux certaines activités étant très coûteuses.

La pratique sportive est essentielle pour les jeunes, d'autant plus dans les quartiers prioritaires, car elle représente un **outil d'éducation, d'insertion et de transmission**. En effet, à travers le sport, les jeunes **acquièrent de nombreuses valeurs** comme la persévérance, la détermination, l'esprit d'équipe et la ponctualité. Ces valeurs sont primordiales car elles constituent un **savoir-être nécessaire** essentiel dans la vie quotidienne et citoyenne mais aussi dans le monde professionnel. D'autre part, le sport représente un levier d'intégration sociale en structurant le temps libre des jeunes et créant un nouveau lien de confiance entre le jeune et l'adulte. Ainsi, le sport représente un moyen important de lutter contre la délinquance et de pacifier les quartiers.

La politique de la ville et le sport

Dans les politiques de la ville visant à "revaloriser certains quartiers urbains dits sensibles et à réduire les inégalités sociales entre les territoires", le sport possède une place de choix (Ministère des Sports). Les différents acteurs ont bien compris la fonction socialisatrice du sport et les politiques publiques soutiennent le développement des dispositifs sportifs dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) où 42% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (CESE, 2018). Une partie de ces acteurs apportent un soutien financier aux associations locales qui gèrent des actions d'insertion et d'éducation par le sport.

De la même manière soutenir la culture dans les quartiers populaires peut agir comme un puissant vecteur d'inclusion sociale et se révéler aussi être un allié pour l'éducation des jeunes. En participant à des activités culturelles, ils développent leur créativité, leur curiosité et leur ouverture d'esprit. Les projets culturels offrent des opportunités d'apprentissage enrichissantes qui complètent l'enseignement traditionnel. La coopération entre pouvoirs publics, institutions culturelles, associations et jeunes permet de créer des expériences innovantes qui œuvrent pour une société plus inclusive et épanouissante pour tous.

OBJECTIFS:
-Démocratiser et rendre la culture accessible à tous
-Faciliter toutes les pratiques sportives

ACTIONS:

Développer l'accès à l'art et à la culture des habitants et notamment les jeunes des quartiers prioritaires

Grâce à la mobilisation des politiques publiques de la culture, le développement de l'accès à l'art et à la culture des habitants et des jeunes s'appuiera sur différents dispositifs existants (à l'échelle nationale, régionale, départementale, ou locale), sur des actions spécifiques à chaque territoire et sur des offres artistiques et culturelles accessibles et de qualité.

En cohérence avec le schéma départemental de développement artistique de la Gironde et avec les projets culturels des villes, il s'agira de :

Renforcer des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires

- En priorisant des dispositifs et programmes d'accès à la culture des grandes institutions labellisées (Opéra, TNBA, SMAC, FRAC, Musées, conservatoire régional de Bordeaux…)
- En élaborant des projets culturels répondant aux spécificités de chaque territoire et à des enjeux éducatifs prioritaires (égalité filles/garçons, lutte contre les discriminations interculturalité…)
- En promouvant l'utilisation de la part individuelle du pass culture auprès des jeunes des quartiers prioritaires et de la part collective dans les collèges et lycées des quartiers prioritaires.
- En incitant les communes à s'inscrire dans un projet label 100 % EAC visant la généralisation de l'éducation artistique pour tous les jeunes et particulièrement en quartiers prioritaires ;
- En incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et les conservatoires de musique à accroître le nombre d'élèves issus de quartiers prioritaires (écoles des beaux-arts, école nationale supérieure d'architecture et du paysage, pôle d'enseignement musique et danse, école supérieure de théâtre de Bordeaux Aquitaine, conservatoires).
- En développant l'éducation à l'image et aux médias, à l'information et au numérique et en renforçant l'accès aux dispositifs existants : École, collège et lycéens et apprentis au cinéma, Passeurs d'images, Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité.

<u>Faciliter l'accès à la culture et à l'art des habitants</u>

Accès aux droits culturels et sportifs

- En augmentant les heures d'ouverture des lieux et mieux communiquer sur les animations culturelles et sociales
- En potentialisant et diversifiant les activités du Cinéma pour favoriser l'accès à la culture
- En soutenant les emplois sportifs et les formations aux emplois sportifs (Jumelage entre établissements culturels et les QPV)
- En développant les projets DEMOS et « Orchestre à l'école »
- En mettant en place une coordination pour aider les médecins à orienter les patients vers de l'activité physique
- En déployant les actions de la micro-folie
- En soutenant les acteurs de territoires et coordonner leurs actions
- En consolidant les dynamiques collectives de promotion de la citoyenneté
- En réfléchissant sur la définition des compétences « lecture publique » entre la commune et la Communauté de Communes (contrat ville d'équilibre Sainte Foy la Grande)

Coconstruire une offre culturelle locale

- En accompagnant les habitants dans des démarches de coconstruction et de participation qui prennent en compte les droits culturels et en encourageant ainsi les pratiques et expressions artistiques et culturelles de chacun et des temps longs de présence d'artistes dans les quartiers prioritaires.
- En mobilisant les équipements culturels existants et les acteurs culturels pour leur mise en réseau avec des structures socioculturelles et d'animation de proximité et le développement de partenariats.
- En poursuivant l'implantation ou la rénovation d'équipements culturels dans les quartiers prioritaires (bibliothèque, cinémas, micro-folie, tiers lieux intégrant de la culture,...).
- En favorisant l'accessibilité à ces équipements culturels (politique tarifaire favorable, médiation adaptée, horaires d'ouverture...).
- En intégrant des actions culturelles relatives à la lutte contre l'illettrisme

Valoriser l'image des quartiers prioritaires

- En soutenant l'activité des médias de proximité et en tenant compte des souhaits des habitants dans ces projets.
- En facilitant l'appropriation du cadre de vie par les habitants (qualités architecturales et patrimoine du XX^{e} siècle).
- En valorisant l'histoire et la mémoire des quartiers (recueil de mémoires, valorisation des projets qui véhiculent une image positive des quartiers).
- En soutenant des festivals ou grandes manifestations métropolitaines qui développent des temps forts en quartiers prioritaires.

Accès et offre de Sports

- en augmentant la part de crédits ANS affectés aux quartiers prioritaires
- en pratiquant une tarification favorable aux habitants des quartiers prioritaires
- en pérennisant l'utilisation du PASS Sport

PILOTES: Communauté de Communes, Communes

SERVICES ASSOCIES : DRAC, SDJES, EN, DPT, Préfecture, PJT

INDICATEURS:
Nombre de bénéficiaires d'actions culturelles
Nombre de bénéficiaires d'actions sportives

COFINANCEMENTS :

Droit commun
DRAC : BOP 361 (EAC et politique de la ville), Pass culture via la SAS Pass culture
AAP L'été culturel, Passeurs d'images, Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, Plan fanfare, AAP Action culturelle et langue française...Micro Folies
Bop 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (politique de la ville et EAC)
DREETS/DRAC : AAP C'est mon patrimoine

SDJES : Sesame, Financement ANS sur les équipements ou les emplois, FDVA, Financement CNDS, labellisation des clubs sportifs engagés
FDVA , Les différents outils mis en œuvre pour assurer l'ensemble de ces actions financées par les BOP 219 « Sport », BOP 163 « jeunesse et vie associative » et BOP « 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », Postes FONGEP

DPT : Accès culture : Biblio.gironde , aides aux équipements informatiques et multimédia, soutien à l’emploi de bibliothécaires, archivistes et animateurs multimédia, soutien aux associations culturelles et sportives (au titre du fonctionnement, de l’aide à la manifestation et/ou de l’achat de matériel) - dispositif Temps Libre Multisport - CAP33 - soutien clubs sportifs dont labellisés Valides-Handicapés pour une pratique sportive partagée.

Banque des Territoires/Caisse des dépôts : Prêts fonds d’épargne pour financer pour les constructions et acquisitions ou réhabilitation d’équipements publics à vocation culturelle, sportive ou sociale

Crédits spécifiques :
Bop 147 politique ville Préfecture : financement d’actions culturelles, sportives, loisirs, vacances

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 11 : Renforcer l'accès aux droits sociaux et alimentaires

DONNEES :

Source France Services Sainte Foy la grande 2022

17 488 accueils pour 180 000 en Gironde soit 70,8 accueils journaliers
8 439 accompagnements individuels
2110 rendez-vous assurés par les partenaires
1 988 accès à un ordinateur

Les demandes portent sur
- La CAF 25%
- La DGFIP 22%
- Pôle emploi 15%
- La MSA 12%
- L'ANTS 10%
- L'assurance maladie 7%

Répartition des accompagnements par partenaires
- Partenaires nationaux 59,57%
- Propre à ma structure 32,65%
- Partenaires locaux 7,77%

Les partenaires du point Justice
CIDFF – ALIFS – INFODROITS – Familles en Gironde – Les avocats du barreau de Libourne – La conciliatrice de justice – Chambre des notaires
271 personnes (110 hommes – 161 femmes accueillies dont 100 personnes du QPV)

France Services accueille une conseillère France services depuis mars 2022
895 usagers accompagnés dont 157 sur rendez-vous
25 ateliers en itinérance (MARPA, CSC, médiathèque)

Source Cœur de Bastide, accueil écrivain public et médiateur numérique.

400 dossiers par mois nécessitant des actions de médiation sociale, des traductions, de la médiation numérique et de l'accompagnement des publics en migration.

Demandes les plus fréquentes par ordre de priorité : Pôle emploi, MSA, Préfecture Titres de séjour OFPRA/ OFI / Apatride, CPAM, CAF, Ouverture/ fermeture abonnement (ustom, edf, télécom), Traduction en RV, Carte solidaire Transport, Impôts, CV/ lettre de motivation, Permis de conduire, Carte grise, Consulat, Création d'entreprise, Pré demande passeport/ CNI, Acte naissance/ mariage, Logement social, Inscription école, MDPH.

Statut des bénéficiaires :
43% travailleurs saisonniers
15% en contrat d'intégration OFII

13% apatrides
20% en demande d'asile
8% demande d'asile rejetée

Les travailleurs saisonniers : 170 par mois dont 53% domiciliés majoritairement à Sainte-Foy-la-Grande (plus de 5 ans), 47% arrivés depuis moins de 5 ans et rencontrant des problèmes d'hébergement (temporaire, squat ou domiciliation CCAS).

30 adultes assistent aux cours de FLE 6 cours hebdo de Français Langue étrangère). Ils sont à 30% travailleurs saisonniers primo-arrivants, 20% de femmes au foyer allophone, 30% en contrat d'intégration OFII et 20% en préparation au DELF et plus de 3 ans en France.

ENJEUX :

- **Garantir les droits fondamentaux des habitants du quartier**

Bilans et diagnostics témoignent de la prégnance des difficultés rencontrées dans certains sites pour accéder aux bonnes informations, pour bénéficier de ses droits ou d'un service collectif, pour accéder au logement adapté à sa famille ou à la formation susceptible de déboucher sur l'emploi visé,…. Les acteurs de terrain identifient les freins principaux à l'origine de ces difficultés: information insuffisante ou inadaptée, incompréhensions (parfois de nature interculturelle), maîtrise insuffisante de la langue, complexité des demandes, des institutions,…

Le premier enjeu est donc de lever ces freins et de permettre un véritable accès aux droits, aux droits en général, et à l'ensemble des services, en accompagnant les usagers et en accompagnant/renforçant/adaptant les outils de communication et de traitement des demandes utilisés par les services concernés.

- **Permettre l'accès aux droits et aux services**, en apportant des réponses effectives aux non recours aux droits dans tous les champs de la vie quotidienne potentiellement concernés : communication et procédures adaptées, accompagnement des usagers, consolidation du maillage de services spécialisés, …

OBJECTIFS :

- Favoriser l'accès aux droits sociaux, alimentaires, culturels, sportifs et développer le lien social
- **Définir les différentes formes d'accès aux droits**

Accès au droit juridique (CDAD, Maison de justice, Point d'accès aux droits,..) cf la Charte Nationale de l'Accès au droit porté par le Ministère de la justice comme « vecteur de socialisation et d'insertion, facteur de cohésion sociale ainsi qu'un outil de lutte contre les discriminations »

Accès aux droits sociaux pour les demandes administratives (France services, Centre social, association, Caf, Pôle emploi,…)

Accès aux droits fondamentaux (logement, santé, alimentation, culture, sport,..) cf Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Charte de l'environnement de 2004, Objectifs de développement durable de l'ONU

Lutter contre le non recours aux droits (CAF)

Développer la lutte contre le non recours en recherchant les personnes qui ne font pas valoir leurs droits (non recours subi ou choisi) (Étudiants, Handicapés,…)

Développer l'accès aux droits de nouveaux allocataires potentiels

Optimiser le droit des allocataires vulnérables

Travailler en partenariat autour d'une politique d'inclusion numérique accompagnante (CTG incluant à 100 % l'accès aux droits)

- **Mesurer les situations de non-recours.**

Dans le cadre de l'AAP Expérimentation « Territoires Zéro Non Recours » lancé en mars 2023 et porté par le Ministère des solidarités, la candidature du CD33 sur le territoire du Pays Foyen a été retenue. Cette expérimentation, portée avec la CDC, sur trois ans visera à intensifier sur ce territoire, les initiatives en matière de lutte contre le non-recours aux droits sociaux (accès aux RSA, prime d'activité, chèque énergie, APL, ainsi que l'accès aux services publics) + actions en direction des personnes âgées et handicapées

- **Lutter contre la fracture numérique pour favoriser l'accès aux droits**

- Réduire **l**a fracture numérique pour favoriser le lien social et l'égalité.
- Développer l'apprentissage de la langue française.
- **Lutter contre l'errance administrative** en permettant l'accès aux droits et aux services, en apportant des réponses effectives aux non recours aux droits dans tous les champs de la vie quotidienne potentiellement concernés: communication et procédures adaptées, accompagnement des usagers, consolidation du maillage de services spécialisés (MJD notamment)

→ en développant les guichets uniques tels que les France Services et en rapprochant les services publics et en travaillant en partenariat pour être plus efficace
→ en formant les personnes à l'accueil des structures
→ en développent l'accompagnement et la médiation notamment socio-linguistique
→ en simplifiant les parcours les plus complexes
→ en adaptant des réponses simplifiées et intégrées

<u>Préconisations d'actions à conduire</u> :

- **Lutter contre le non-recours aux droits sociaux**

On constate que la population foyenne précaire souffre d'un non-recours important sur l'ensemble des droits sociaux (RSA, APA, CAF, MSA, prestations sociales, droit au séjour). Afin de lutter contre le non recours aux droits, le Plan Pauvreté finance des initiatives et coordinations locales à travers un AAP dédié « territoire zéro non recours ». Le département de la Gironde a été retenu pour initier une coordination des services d'accueil sur le territoire foyen et permettre d'améliorer l'articulation et la complémentarité des acteurs engagés auprès des publics les plus précaires. Les modalités d'action doivent se dessiner pour l'année 2024…

- **Accès aux droits sociaux**

-Si le territoire dispose de structures favorisant l'accès aux droits (France Service, Centre social, CCAS, Maison des solidarités, Cœur de Bastide, Épicerie sociale) celles -ci mériteraient de faire un p**oint sur leurs missions respectives afin de les coordonner et de les rendre ainsi plus lisibles** Cela permettra de renforcer la lutte contre la fracture numérique et le non recours aux droits
-Mise en réseau des conseillers numériques (France services, MDS, Cœur de Bastide, Club informatique du Pays Foyen) pour favoriser l'interconnaissance, mutualiser et mieux répondre aux besoins des habitants (CTG et CAS)
- Faciliter l'acquisition de matériel informatique en lien avec Emmaus Connect et Cœur de Bastide pour développer une recyclerie numérique et obtenir des forfaits mobiles à prix réduits, et répondre aux appels à projets pour l'acquisition de matériel pour les particuliers en recherche d'emploi ou de formation, Ecomicro (CTG et CAS)

- **Accès aux droits alimentaires**

- Renforcer les actions autour d'une alimentation locale, durable saisonnière et de qualité

- S'appuyer sur le plan d'actions du PAT du grand libournais regroupant tous les acteurs du territoire (producteurs, associations, collectivités,...) pour favoriser une politique de consommation alimentaire saine et de qualité pour les habitants du quartier. (contrat ville d'équilibre de Sainte Foy la Grande)
- Développer les jardins partagés
- Favoriser les circuits court dans le domaine de la restauration collective et renforcer l'éducation alimentaire dès le plus jeune âge
- Renforcer l'accès à une alimentation de qualité pour tous via les acteurs de la solidarité alimentaire et les râteleurs mais aussi à travers l'expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation en Gironde initiée par le collectif Acclimat'action, le Département et la ville de Bordeaux. Cette expérimentation portée un collectif d'acteurs dont un panel de 40 citoyens se décline sur 4 territoires dont Sainte Foy La grande faisant partie d'un territoire expérimental). Elle propose de réfléchir à la mise en œuvre d'un droit à une alimentation saine pour tous par la mise en place d'un régime général inspiré de la sécurité sociale afin de mettre en œuvre un droit à l'alimentation durable et transformer le système agricole alimentaire. : d'assurer un droit à l'alimentation – améliorer les conditions de travail des agriculteurs – préserver l'environnement et la santé.

Porté par le Département et le collectif Acclimat'Action, le projet d'expérimentation en 2024 et 2025 d'une « carte Vitale de l'alimentation » qui donnera accès à des produits conventionnés, par exemple pour un montant de 150 euros environ par mois et par personne, pour proposer des alternatives crédibles à la grande distribution et contribuer à la lutte contre une précarité alimentaire toujours croissante.

OUTILS :

-Site internet : www.CDAD-GIRONDE.JUSTICE.fr
-Numéro unique de l'accès aux droits : 30 39
-Numéro à contacter 05 47 33 91 17
-Cartographie de l'offre santé : Solinum.fr
-Guide d'accès aux droits du CDAD

PILOTES: CDC, CAF et Département

SERVICES ASSOCIES : Préfecture, CDC, Communes

INDICATEURS DE RESULTATS:
Progression du nombre de personnes reçues par France Services, Centre social, MDS, CCAS, Cœur de Bastide, Épicerie sociale.
Indicateurs d'évolution du non-recours (CAF, Conseil Départemental, pilotage Territoire Zero Non Recours)

CO-FINANCEMENTS :
Droit commun mobilisable
-Région
-Département : soutien aux structures de l'AVS, Plan de soutien des acteurs de l'inclusion sociale, AILDS, acteurs de la solidarité alimentaire. Mise à disposition des services de proximité au sein des Pôles territoriaux de solidarité (MDS, PMI, Autonomie etc...) et des PJT. Appui direction opérationnelle (DSIN)
-Etat :
Fonds d'innovation et de transition numérique
Plateforme solidarité numérique
Pass Numérique

Chèques numériques
France Services (FNADT)
Conseillers numériques
Fabriques numériques de territoires
Fonds d’innovation et de transition numérique
DDETS : financement actions banques alimentaires, financement Fonjep,
-AAP Alimentation
-AAP Plan pauvreté « Lutte contre la grande exclusion » (exclusion numérique, lever des freins administratifs, offre d’accès aux biens de première nécessité)
-AAP Territoire zéro non recours
-CDC : France Service
-Commune : CCAS et PRE

Financements Spécifiques mobilisables
Bop 147 politique ville Préfecture (Financement actions accès aux droits (permanences CIDFF, Infodroits,...), actions culturelles et sportives, Adultes relais, ,)
CDC - financements politique de la ville et adultes relais
Commune - financements politique de la ville et adultes relais

C) DES QUARTIERS ADAPTES AUX TRANSITIONS

Les Transitions écologique, démographique, numérique, démocratique

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 12 : Transition écologique

DONNEES:

- **Données logement insalubre (cf fiche N°17)**
- **Transport** : Nombre de trajets effectués par le Transport à la demande (TAD) : en 2022, 4800 et en 2023, 3200
  Sainte-Foy-la-Grande, une gare importante pour la ligne de TER Bordeaux Sarlat avec une fréquentation qui est passée de 134 000 à 220 000 voyageurs annuels entre 2019 et 2022.
  La ligne est importante avec 800 000 voyageurs par an, soit en moyenne 4000 du lundi au vendredi et près de 150 voyageurs par train. Une augmentation de 33% depuis 3 ans qui donne un objectif d'1 million de voyageurs à terme.

- **Données coefficient énergétique des bâtiments et des logements (cf fiche N°17)**
- Part de passoire thermique (impact effet de serre) parmi les logements sociaux (2021) : 16,6 %
- Part des logements propres et économes (impact sur l'effet de serre) parmi les logements sociaux (2021) : 19 %
- Part des logements très économes (consommation d'énergie) parmi les logements sociaux : 3,9 % (source : plateforme Hauban)
- Surface d'espaces verts accessibles par habitant (à moins de 300 mètres) en M^2 : 7
- En 2022, on observe une accessibilité aux espaces verts par habitant de $7m^2$ sur Sainte-Foy-la-Grande, Pineuilh - Quartier Bourg. Pour comparaison, une place de parking c'est $11m^2$, un demi terrain de tennis représente $98m^2$ et un terrain de tennis représente $195m^2$

<u>ENJEUX</u> :

Afin d'œuvrer dans le sens d'une transition écologique, le désenclavement des quartiers et la salubrité des logements doit obligatoirement être corrélé aux politiques et projets d'aménagement du territoire, aux qualités des bâtis publics ou privés, mais également aux usages initiés par les habitants, et aux nouvelles pratiques citoyennes écoresponsables attendues. L'action de chacun, individuelle ou collective conditionne la qualité de la transition écologique attendue afin de maintenir une qualité de vie sur le quartier tout en faisant face aux nouveaux défis environnementaux du réchauffement climatique.

Le quartier bourg est donc directement impacté par les projets d'aménagement engagés sur le pays foyen, notamment les projets de pôle gare multimodal, l'« éco-parc » de Sainte Foy-Pineuilh, l'aménagement de la zone Aquitania à Pineuilh.
L'aménagement du territoire est une compétence partagée et intercommunale qui repose sur des axes forts : la végétalisation de la Ville, la relocalisation des personnes et des activités, l'ouverture à de nouveaux usages plus adaptés sur le territoire. Ces enjeux d'aménagement sont renforcés par les enjeux actuels de mobilité. Le désenclavement du quartier a déjà débuté avec la rénovation de la voie ferroviaire entre Libourne et Bergerac, mais doit se poursuivre par l'aménagement d'un pôle intermodal qui servira de base au développement de nouvelles pratiques et mobilités douces, écologiques et adaptées (engins électriques, pratiques de covoiturage, etc...)

Par ailleurs l'impact écologique de ces politiques d'aménagement repose également sur l'adaptation des habitants à travers le développement et la conduite de nouvelles activités citoyennes et écoresponsables. L'enjeu est donc d'accompagner la transition du cadre mais également des habitants qui y vivent en favorisant les actions de sensibilisation à l'environnement mais également aux déploiements de nouvelles pratiques de consommation, gestion des déchets, occupation de l'espace public et activités marchandes ou non marchandes.

OBJECTIFS :
L'objectif est d'accompagner la transition écologique sur le quartier Bourg par des axes d'intervention spécifiques qui permettront d'agir sur l'environnement, sur les populations et sur leurs interactions :

- **Aménager des lieux publics ou privés adaptés aux enjeux écologiques : aménagement du territoire et politiques du logement** (cf fiche N°17)

-Engager des politiques d'aménagement et de réhabilitation cohérentes et adaptées : coordinations locales, via le pilotage de l'Opération de revitalisation territoriale, mise en œuvre et animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de son volet renouvellement urbain, notamment pour les îlots les plus dégradés de la bastide
-Végétaliser les espaces publics et assurer des espaces de bien-être partagé
-Lutter contre l'habitat indigne (cf fiche N°17)
-Améliorer le coefficient énergétique des bâtiments publics et privés, des logements sociaux ou privés. (cf fiche N°17)
-Favoriser le déploiement de nouveaux dispositifs de logements spécifiques et adaptés : logements accompagnés (santé mentale), logements transitoires, logements saisonniers, afin de répondre à la demande tout en luttant contre le mal-logement.

- **Accompagner et conduire de nouvelles pratiques de mobilités écologiques**

- Mettre en œuvre un plan de déplacement local : schéma de mobilité + outils associés
- Déploiement d'un pôle multimodal
- Maintenir des services de soins et portages à domicile par des outils de mobilités adaptés
- Développer une nouvelle offre de mobilité sur le territoire au regard des besoins des habitants

- **Développer et accompagner de nouvelles activités et pratiques citoyennes écoresponsables**

- Sensibiliser aux enjeux environnementaux
- Former, accompagner et animer de nouvelles pratiques écoresponsables
- Faciliter l'émergence des nouveaux métiers de la transition écologique sur le territoire, sur les secteurs marchands ou non marchands.

Préconisations d'actions à conduire :

En matière d'aménagement et de réhabilitation de logements (cf fiche N°17)

- **Projet participatif de requalification de la Place du Foirail**

Dans la continuité du projet d'agrandissement de l'École Paul Bert dont les travaux commenceront en septembre 2023, il convient de construire un projet soutenable et acceptable sur la Place du Foirail contiguë qui se présente aujourd'hui comme un vaste îlot de chaleur qui a fonction de réservoir de stationnement répondant aux besoins des riverains, des usagers des services publics (Espace France Service, École Paul Bert), mais surtout à ceux du marché hebdomadaire. Or cette place offre une densité d'habitat aux abords qui favorise des liens générationnels et encourage à reconquérir et partager l'espace.

La demande de financement d'une étude auprès de l'ANCT a été acceptée et la Ville de Sainte Foy a pu missionner le cabinet O+ pour mener l'étude, la concertation et la définition du projet de requalification de la place du Foirail.

La commune de Sainte Foy la Grande souhaite mettre en place une démarche de projet sur la Place du Foirail impliquant les habitants, les partenaires et les riverains permettant :
- D'orienter la mobilisation environnementale locale vers une dynamique de contribution à la requalification de l'ensemble de la Place.
- De faire de ce site, un des seuls « vides » du tissu urbain de la Bastide, un lieu de vie résilient et démonstrateur d'un projet plus global de renaturation des espaces publics urbains de la commune
- De s'appuyer sur la démarche pour enrayer les incivilités, les détournements d'usages, et toutes autres pratiques déqualifiant ce lieu et nuisant à son image.
- De construire collectivement une vision pour l'avenir du secteur, élargi de la Place aux itinéraires Gare-Bastide, au statut du boulevard au droit de l'École, ainsi qu'au maillage des voies et cheminements aux abords.

Ce projet participatif prendra en compte les habitudes et usages des habitants :
- Impliquer le bailleur dans une réflexion sur la résidentialisation et la gestion des pieds d'immeubles, et de son foncier disponible (stationnement éventuel),
- réinterroger la place de l'arbre en site urbain et celle des milieux pouvant être réintroduits mettant à profit les services rendus par la nature,
- Réinterroger les espaces de jeux existants pour favoriser la mixité des usages, des générations et des genres,
- Penser le développement des mobilités actives sur et aux abords de la Place,
- Repenser complètement le lieu dans un cadre temporel, juridique, technique et financier circonscrit : budget de la collectivité et capacité d'investissement diminuée par le contexte économique, contraintes techniques liées aux réseaux, contraintes liées à l'accessibilité du public (continuités, sanitaires boulistes…), et des occupations de chantiers dans les 2 ans à venir,
- Intégrer la future extension de l'école Paul Bert dans son environnement (cheminement piéton),
- un meilleur partage des espaces et des voiries (sur et aux abords de la Place), de nouvelles circulations et une offre de stationnement plus fonctionnelle, des aménités offrant des raisons de venir sur une « Place », sur un « Parc » ou tout autre identité à trouver sont encouragés,
- un processus participatif doit unir les points de vue et traduire ces enjeux en scénarios : un cadre pacifié doit être installé pour cela, une promesse compensatrice doit être portée et requestionnée sur la question de la nature en Ville, et une démarche sincère et fidèle vis-à-vis des échanges et des étapes de progression doit être installée.

L'appui sur les dispositifs politique de la Ville et, entre autres, la place du bailleur social dans le processus, sont ici déterminants.

In Fine, le projet devra permettre :
- D'installer un processus d'apaisement et d'inclusion des habitants à la conception du projet,
- De faire émerger un projet démonstrateur du programme plus global de renaturation de la Ville agissant sur tous les sujets du siècle (changement climatique, lien social, retournement d'image, attractivité…),
- De produire un programme soutenable (techniquement, financièrement et socialement) et partagés par les partenaires de l'ORT et du quartier prioritaire, dont les bailleurs.
- D'aménager l'éco-parc Nobert Petit de Pineuilh : Parc public de 14 hectares composés de jeux pour enfants de tous âges, d'un « Pumptrack », d'espaces de piques niques et de loisirs, de cheminements pour piétons et d'une zone de maraîchages et de fermages, pour ventes en circuits courts

-De lutter contre le logement indigne et réhabiliter les logements au regard des besoins et des usages et dans le respect de l'environnement (cf fiche N°16)

En matière de mobilités

-S'appuyer sur le Schéma de mobilité et les outils de mobilité (CTG)
- Déployer d'un pôle multimodal
- Maintenir des services de soins et portages à domicile par des outils de mobilités adaptés (triporteurs, véhicules électriques, etc.)
-Créer un bureau mobilité à France Services de Sainte Foy la Grande vélos électriques, scooters, vélos, transport d'utilité sociale (porteur : CDC du Pays foyen, partenaires : APREVA, ALTER EGO, Régie LibRT)

En matière de nouvelles activités éco-responsables

-Développer de nouveaux emplois adaptés sur le territoire liés à la transition écologique,
-Utiliser le dispositif TETE (transition écologique territoire emploi) de l'ADEME qui offre un appui statistique, ainsi qu'une liste des outils et des emplois possibles territoires par territoires,
-Mettre en œuvre une GPEC qui intègre les nouvelles orientations écoresponsables et les nouvelles activités du territoire,
-Développer les métiers de la propreté et de la végétalisation,
-Accompagner le déploiement de nouveaux métiers sur le secteur marchand ou non marchand, permettant d'accroître le volume de services disponibles sur le territoire tout en diminuant leur empreinte écologique,
-Permettre l'accès à une alimentation saine et durable,
-Expérimenter le projet de sécurité sociale alimentaire (projet SSA),

- Mettre en œuvre d'une stratégie pilote de collecte et de traitement des biodéchets à l'échelle du quartier prioritaire (sites de compostage et microplateformes,
- Lutter contre le gaspillage en développant la mise en place de frigos solidaires.

Expérimenter le projet de sécurité sociale alimentaire

Porté par le Département, la Ville de Bordeaux et le collectif Acclimat'Action, le projet d'expérimentation d'une « carte Vitale de l'alimentation » qui donnera accès à des produits conventionnés, par exemple pour un montant de 150 euros environ par mois et par personne, pour proposer des alternatives crédibles à la grande distribution et contribuer à la lutte contre une précarité alimentaire toujours croissante.

-Déployer des groupements d'achats et de production locaux : AI/EI, ateliers d'insertion maraîchage, développement des jardins partagés, faciliter l'accès aux épiceries et recycleries solidaires,
-Animer, former, éduquer aux pratiques de recyclage et compostage sur le territoire.

Répondre à l'obligation légale de compostage des biodéchets (01/01/2024)

-Rappeler l'obligation de composter les biodéchets pour tout citoyen à partir de 2024 ;
Taxe participative sur le volume de déchets mise en place par l'USTOM depuis 2020.
-Lutter contre le dépôt de déchets sauvages qui se multiplient en réaction à cette taxe ;

-Assurer des actions de sensibilisation enfants et/ou adultes sur les enjeux du recyclage et compostage : dans les écoles ou dans les espaces de loisirs ou même dans la rue/en pied d'immeuble ;
-Travailler autour des filières de valorisation des résidus du compost : « relocaliser la terre à la terre ».

Créer de nouvelles solidarités éco-citoyennes :
-déployer des plateformes d'échanges et de service (ex : cœur de foyens) ou autres systèmes d'échanges locaux (SEL) favorisant le lien social et intergénérationnel

PILOTES:

- La Communauté de Communes du Pays Foyen, les Villes de Sainte Foy la Grande et Pineuilh
- Le Département de la Gironde
- Le Conseil Régional

SERVICES ASSOCIES :

- L'État via la DDTM, le service Politique de la Ville
- La caisse des dépôts et des consignations
- La BPI France
- Le Conseil Départemental
- Gironde Habitat
- Clairsienne
- Mesolia
- Les associations œuvrant sur la mobilité : la plateforme mobilité du Libournais, la régie de territoire LibRT, l'auto-école solidaire Alter Ego, le garage solidaire APREVA

OUTILS

aides aux collectivités

-**Site Ademe (**économie d'énergie, développement de l'économie circulaire et la gestion des déchets, reconversion des friches et des sites pollués, amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur ou à l'extérieur)
-**Aides-territoire**

aides aux particuliers

-preservonsleau.gouv.fr
-numéro Azur Eco Renov : 0 810 140 240
-MaprimeRenov
-Aides financières de l'ANAH
-mes-aides-energie.fr
-maprimeadapt' (handicapés, personnes en perte d'autonomie, personnes de plus de 70 ans)

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Coefficient énergétique des bâtiments et des logements
- Mesure des usages de mobilités douces
- Nombre de postes créés sur l'écologie/environnement : secteur marchand, non marchand

<u>Mobilisation des co financements</u> :
Droit commun mobilisable
-**Région :** Aide FEDER sur la transition écologique
-**Départemen**t : Stratégie résilience, actions menées dans le cadre du PDALHPD, du PDH, soutien logements inclusifs/projets « Fabriqu'cœur », soutien animation et mise en œuvre OPAH-RU, SLIME33, budget participatif, AILDS, appui aux structures s'appuyant sur les enjeux de la transition écologique – soutien aux projets dans le cadre de l'AILDS, plateformes mobilité
-Etat.
DSIL, DETR
DDTM : Fonds de recyclage des friches, Quartiers de demain, les appels à projets du fonds mobilités actives.
DDETS : AAP Plan Pauvreté, axe organisation solidaire de la transition écologique, réduction des dépenses énergétiques des ménages et solutions de mobilités écologiques et solidaires
AAP Plan pauvreté/ emploi, AAP et accès au travail pour tous (développement de solutions mobilité solidaire, accompagnement et amélioration des conditions de vie des travailleurs pauvres)

Financements Spécifiques mobilisables
Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, cité de l'emploi,)
CDC
Région
BPI

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 13 : Transition démographique, répondre aux enjeux du vieillissement et du handicap dans le quartier bourg

DONNEES:
La présence de populations jeunes et âgées sur le quartier bourg engendre des besoins spécifiques. En effet la présence des seniors pose quant à elle la question notamment de l'autonomie dans l'accès aux services de base, les déplacements du quotidien et l'isolement résidentiel.
30 % de la population du quartier Bourg est âgée de plus de 60 ans et 15 % à plus de 75 ans
Indice d'évolution des générations âgées (60-74 ans/75 ans et plus) 1 % sur les QPV de la Métropole contre 1,4 % sur la CDC du Pays Foyen et 1,8 % sur le département
Part des 75 ans et plus parmi les personnes seules:32,5 % sur le QPV et 36,2 % sur la CDC et 19,4 % sur Le département
Part des femmes parmi les personnes seules de 75 ans et plus : 88 % sur les QPV contre 79,9 % sur la CDC et 78,1 % sur le département
Part des 60-74 ans dans population étrangère 7,7 % sur le QPV contre 9,7 sur le département
Part des 75 ans et plus dans la population étrangère 5,2 % sur le QPV contre 9,7 % sur le département
Croissance des plus de 75 ans est de +12,7 % entre 2011 / 2018.
La part de population étrangère de plus de 60 ans a baissé de 5,1 % entre 2011 et 2018 mais celle des plus de 75 ans est stable +0,3.

ENJEUX :
Si les quartiers prioritaires hébergent globalement une part importante de population jeune, ils sont également caractérisés par la présence d'une population vieillissante : vieillir sur ces territoires, assurer ou préserver des conditions d'habitat adaptées, offrir et maintenir les bons services notamment ceux liés aux soins et à la santé, mais aussi aux loisirs, permettre la mobilité et l'accès au reste du territoire, tels sont les principaux enjeux de cette orientation.
Les politiques publiques doivent répondre aux besoins des seniors (et encore plus sur les quartiers dont la population vieillissante augmente) et prévoir l'adaptation de la société au vieillissement de la population qui impacte nos territoires. Les politiques doivent dépasser les seuls aspects sanitaires et sociaux pour une approche panoramique mobilisant tous les acteurs de la vie collective et prenant en compte différents profils des seniors :
-seniors actifs sont des ressources sur le quartier, ils sont souvent impliqués dans la vie associative ou citoyenne
-seniors fragiles qui commencent à avoir des vulnérabilités
-seniors en perte d'autonomie
Les enjeux de l'offre de logement et de l'espace public adaptée reste central. Il s'agit d'adapter l'espace public (accessibilité, îlot de fraîcheur, mobilier) et d'adapter le logement privé ;

Par ailleurs le vieillissement global de la population française conjugué à la proportion importante de populations jeunes sur les quartiers pose inévitablement un enjeu de vivre ensemble et de respect intergénérationnel. Comment améliorer la cohabitation entre populations jeunes et âgées, actives et inactives, mobiles et sédentaires ?

OBJECTIFS :
-Renforcer le repérage de l'isolement social (réforme grand âge)

-Identifier et développer les **actions à mener en matière de services et de loisirs pour lutter contre l'isolement**
-Créer du lien social, aménager des espaces de rencontre, des « lieux de sourires », des activités intergénérationnelles socio-culturelles partagées
-Repérer les actions à mettre en œuvre en matière d'**aménagements urbains adaptés, de transports…**
-Faciliter l'**accès aux droits** et l**utter contre la fracture numérique**
-Accompagner les personnes âgées et des personnes porteuses de handicap vers des **logements adaptés**, en amont des situations de
dépendance et d'urgence
-Développer **des outils d'auto-évaluation et de repérage des difficultés d'autonomie** et améliorer le traitement de la question de la santé mentale
-Promouvoir les initiatives de type « label bleu »
-Faciliter la **mobilité des seniors et des personnes porteuses de handicap**
-Favoriser l'**employabilité des seniors et des personnes porteuses de handicap**
-Améliorer l'**accès aux soins des seniors et des personnes porteuses de handicap**

<u>Préconisations d'actions à conduire</u> :
- Construire une politique pour accompagner les publics fragiles en réunissant tous les partenaires sociaux qui interviennent directement ou indirectement (médicaux, médico-sociaux, associations, centre social, aides à domicile voire pompiers et gendarmes..) pour identifier les besoins (numérique, économique, liés au mode de vie et au changement climatique
- **Dresser** un état des lieux des actions existantes en matière d'accompagnement des ces personnes
- Renforcer l'« aller vers » pour éviter l'isolement social
- MSA : prévention du bien vieillir avec les actions de l'Asept, soutien par de l'Accompagnement Budgétaire Individualisé pour les seniors en situation de précarité avec Dom'Eval, dispositif Aide aux aidants
- Conforter le cadre soutenant de l'habitat inclusif et/ou accompagné pour favoriser le « bien vieillir »
- Projet de bus culture

Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible en :
-En adaptant les logements par le parc des bailleurs sociaux (Mésolia, Clairsienne et Gironde Habitat) et dans le parc privé (ANAH)
-En développant des offres de logements adaptés et accompagnés dans le parc des bailleurs sociaux en lien avec l'ARS (dispositif?)
-En développant des formes d'habitat intermédiaires pour une offre alternative entre le domicile et l'hébergement (habitat solidaire, logement intergénérationnel, résidences de services, colocation,…) ou logements alternatifs inclusifs et solidaires.
-En revalorisant les métiers d'aides à domicile pour faciliter les recrutements (Réforme en cours présentée en juin prochain, via un « plan métiers »)
- En s'appuyant sur la politique senior développé par la MSA à travers l'offre du panier de services et une réflexion sur la mise en place d'une 'charte des aînés' avec la CdC du Pays Foyen
-En renforçant l'aide aux aidants (information, conseil, accompagnement, soutien psychologique)

- Adapter l'espace public pour favoriser la mobilité pédestre et maintenir le lien social en :
-En aménageant l'espace public afin que les populations vieillissantes et porteuses de handicap s'approprient, vivent et circulent en toute sécurité sur son quartier et favorise les rencontres et le lien social,
-En adaptant le mobilier urbain (banc, toilettes, éclairage, rectifier les dénivelés,…),

-En organisant les parcs pour que ces publics pratiquent des activités physiques adaptées, et reprennent confiance en créant des lieux et des activités de rencontre et de partage intergénérationnels, lieux mutualisés (ex : local central de la pétanque sur la place du Foirail),
-En réaménageant les voiries pour les rendre accessibles et sécures aux personnes âgées,
-Réhabilitant les rampes et les ascenseurs des logements afin de permettre aux seniors de sortir sans crainte,
-En développant des lieux ressource tels que les bibliothèques de quartier (disposant de fonds pour les adultes) ainsi que les commerces de proximité.

- Lutter contre la fracture numérique et favoriser l'accès aux droits :
-En Accompagnant en Sensibilisant et en Formant les personnes aux outils numériques et mieux les accompagner (France services, centres sociaux, …)
-En faisant participer les aînés à la construction des politiques territoriales.

-Lutter contre l'isolement en :
-En créant des lieux intergénérationnels, en travaillant avec les centres sociaux et les associations sur des programmes en direction des publics fragiles des quartiers,
-En soutenant des actions dans les bibliothèques pour lutter contre l'isolement (Bus aménagés dans le cadre de la conférence des financeurs en territoires ruraux).

-Mobiliser tous les acteurs socioculturels :
-En développant l'accompagnement à domicile soit par de la colocation, ou des logements intermédiaires,
-En déployant des services d'échange, d'entraide et de « coups de main » autour d'une plateforme mutualisée (cf outil crée pendant la COVID : cœur de foyen, qui pourrait être renforcée).

-Pour les seniors les plus fragiles :
-En menant une réflexion sur les questions de recrutement des aides à domicile difficiles et des transports sanitaires refusant les courses sur des petites distances ou en métropole,
-En développant le portage de repas à domicile, les courses solidaires, l'aide à domicile (développer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile),
-En mettant en place une veille sociale,
-En favorisant l'accès aux soins via les dispositifs développés par l'ARS (CPTS, *équipes de libéraux coordinateurs à domicile, association girondine accompagnant aux soins).*

-Pour les seniors actifs :
-En travaillant sur l'employabilité (voir la DDETS) et **le Département dans le cadre des orientations posées dans le PDII (seniors BRSA),**
-En valorisant leur rôle de régulation sociale et en favorisant le bénévolat des seniors.

Points de vigilances

- Densité/ accessibilité économique des services de santé
- Accès aux transports sanitaires
- Vulnérabilité des personnes face aux atteintes biens / sentiment d'insécurité

PILOTES:

- Communauté de Communes
- Communes

SERVICES ASSOCIES :

- CAF
- ARS
- Préfecture (mission ville)
- Conseil départemental
- Pôle Emploi
- Cap Emploi

INDICATEURS DE RECULTATS:

- Evolution du nombre d'habitants de 60 ans et plus en QPV
- Evolution du taux de pauvreté des plus de 60 ans
- Evolution du taux de pauvreté des femmes de + de 60 ans
- Taux d'activité des seniors et des personnes en situation de handicap
- Évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA (à domicile ou en établissement)
- Évolution du nombre de bénéficiaires de la PCH
- Évolution du nombre d'heure de SSAD

MOBILISATION DES COFINANCEMENTS :

Droit commun mobilisable

-**Région**

-Département: Actions mises en place dans le cadre du schéma Départemental de l'autonomie (2023-2028) :

-. Dispositifs d'accompagnement en faveur des seniors au sein des CLIC et MDS

Soutien aux actions de prévention de perte d'autonomie (Conférence des financeurs) -

Appels à projets pour des projets culturels coconstruits par des associations œuvrant dans le champ culturel et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) (dispositif l'un est l'autre) - politique Habitats Inclusifs portée par le Département- Appui à l'adaptation et l'optimisation de l'intervention des services médico-sociaux à domicile (SAMSAH…) dont les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) – APA- renforcement de la mise en place de dispositifs portant sur la réversibilité et la porosité du parcours domicile/offre intermédiaire/établissement participant pleinement à l'inclusion. AILDS

-Etat

DDTM : AAP « HLM accompagnés »

Préfecture : DSIL – DPV- DETR

Financements Spécifiques mobilisables

-Bop 147 politique ville Préfecture (financement des actions d'accompagnement des seniors (Centres sociaux, ALIFS,…), d'accès aux droits, France services,)

-CDC

-MSA

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°14 : Transition numérique

ENJEUX :

On envisage la transition numérique sous 3 angles

- l'inclusion numérique : favoriser l'accès et lutter contre l'illectronisme
- la formation/insertion professionnelle aux métiers du numérique
- la lutte contre le harcèlement numérique

Inclusion numérique

L'inclusion numérique constitue un enjeu incontournable qui touche tous les territoires. Il se situe à la croisée de multiples problématiques : économiques, sociales, scolaires, sanitaires et environnementales. La fracture numérique, est vécue plus gravement dans les quartiers prioritaires où les habitants ne maîtrisent pas toujours la langue, ne dispose pas d'outils numériques et ne savent pas les utiliser. L'illectronisme touche 17 % de la population française. L'illectronisme entraîne l'exclusion des publics en difficulté. Ainsi 32 % des adultes en France ont renoncé à effectuer une démarche administrative en raison de sa complexité. Cette difficulté empêche des personnes d'accéder à leurs droits de demander un logement, de postuler pour un emploi, de renouveler des documents personnels,...

Deux niveaux de fracture numérique peuvent être rencontrés par les publics vulnérables : celui de la question matérielle (équipement et accès à la connexion) , et celui du « bon usage » pour un meilleur accès aux droits. Les interventions des acteurs publics et des associations locales se sont multipliés pour répondre à ces besoins en agissant soit en faveur de « l'accès aux droits fondamentaux », soit encore pour une plus grande « inclusion sociale ou professionnelle ».

Formation et insertion professionnelle

Depuis plusieurs années le numérique est le fer de lance de la réussite professionnelles via la French Tech.

La révolution numérique impacte l'ensemble des secteurs, métiers et compétences associés. La pénurie de femmes et d'hommes disposant de qualifications dans ce domaine est avérée, non seulement pour les éditeurs de logiciels et les entreprises de services du numérique, mais aussi pour l'ensemble de l'économie.

C'est tout d'abord un enjeu social

Il est impératif que l'ensemble de la population dispose de connaissances minimales en humanités numériques (c'est-à-dire la capacité à évoluer dans un monde numérique) pour devenir des consommateurs/acteurs responsables : acteurs économiques, usagers et citoyens. Il convient ainsi d'agir dès le plus jeune âge afin de développer la culture numérique et d'initier aux fondamentaux de l'informatique. C'est également un enjeu économique. En effet, le numérique est encore un secteur jeune qui crée de nombreux emplois en France comme dans le monde. Sécurité du système informatique d'une entreprise, conservation des données dans le cloud, création ou gestion d'un site web, analyse des données par l'intelligence artificielle... Toutes ces prestations sont fortement demandées par les entreprises, les administrations et les particuliers. L'attractivité de la filière est énorme. Les formations et métiers du numérique sont d'une infinie richesse et il n'y a pas un parcours, mais des trajectoires pour y parvenir.

Harcèlement sur les réseaux sociaux

Le cyber harcèlement est un véritable fléau sur Internet et il a des conséquences dramatiques pour les victimes. C'est pourquoi il est nécessaire de sensibiliser les jeunes à des pratiques en ligne responsables.

Pour qu'Internet reste un espace de liberté, il faut que **le respect d'autrui soit omniprésent** et que **les échanges entre utilisateurs restent bienveillants**. La vie privée de l'utilisateur doit être respectée par tous ; or, on constate que plusieurs formes de haine en ligne comme le harcèlement, l'usurpation d'identité et « happy slapping » persistent et entravent ces valeurs.

OBJECTIFS :

Inclusion numérique
-Développer les différentes solutions de lutte contre la fracture numérique sur les quartiers (France Services, conseillers numériques, aidants numériques, ambassadeurs du numérique, médiateur numérique,…),
-Promouvoir l'éducation numérique via l'alphabétisation numérique, le soutien à la capacité d'utilisation des logiciels de base, l'apprentissage de la navigation sur internet et de la gestion des réseaux sociaux,
-Faciliter l'accès aux services en ligne : (téléservices développés dans le champ de la santé, l'éducation, les services financiers,…),
- Encourager la participation citoyenne en permettant aux habitants des quartiers de s'engager dans des initiatives en ligne, de participer à des forums publics et de se connecter avec d'autres personnes.

Formation et insertion professionnelle
Le numérique peut être un support, une réponse pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et pour créer de l'emploi.
En trois ans la part des jeunes issus des quartiers prioritaires et des zones rurales qui postulent aux métiers du numérique a progressé, indique une étude de Pôle emploi avec Diversidays, mais ne concernent que peu de femmes des quartiers.

Il convient donc de :
-Favoriser l'inclusion sociale et économique en offrant de nouvelles opportunités d'emploi, de formation, de participation et de communication,
-Former au numérique dès le plus jeune âge,
-Adapter l'enseignement et la formation aux emplois futurs du numérique,
-Sensibiliser les acteurs de l'orientation sur l'enjeu des métiers numérique du futur.

Lutter contre le harcèlement sur les réseaux sociaux

- Sensibiliser les jeunes aux dangers et aux risques,
- Renforcer les messages de prévention et de dissuasion,
- Soutenir les expérimentations.

Préconisations d'actions à conduire :

Inclusion numérique
-Mettre en œuvre sur les quartiers les conseillers numériques France Services, les aidants numériques,
-Assurer des formations gratuites et itinérantes à l'utilisation des outils numériques et proposer des outils numériques reconditionnés à des prix adaptés,
-Renforcer le rôle des bibliothèques et des médiathèques dans la lutte contre la fracture numérique
-Installer des équipements partagés dans l'espace public,
- Coordonner l'ensemble des conseillers numériques du territoire.

Formation et insertion professionnelle

-Inciter au dynamisme entreprenariat en quartier prioritaire qui peut se nourrir du numérique (transition numérique d'entreprises de quartiers, accès aux ressources en phase de création, le numérique comme filière d'activité),
-Faire connaître les métiers du numérique,
- développer les formations en lien avec les besoins d'emploi du territoire (favoriser le lien avec la coopérative d'emplois numériques de la Wab à Bergerac).

Harcèlement sur les réseaux sociaux
-Sensibiliser les jeunes publics pour éveiller leur curiosité et leur rigueur face à leurs pratiques numériques et en les incitant à respecter les autres en ligne **pour éviter toutes les formes de violence,**
-Promouvoir une véritable « culture citoyenne du numérique »,
-Sensibiliser le jeune public aux précautions élémentaires pour protéger sa vie privée en ligne https://www.cnil.fr/fr/10-conseils-pour-rester-net-sur-le-web ou « 10 conseils pour rester net sur le web » (CNIL),
-Faire connaître les numéros pour aider les victimes de harcèlement et leurs familles,
-Prévenir efficacement en mettant en place le programme de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et lycées,
-Former le personnel à la lutte contre le harcèlement scolaire,
-Rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement scolaire (devenir ambassadeur contre le harcèlement).

OUTILS EXISTANTS :

-moncommissariat.fr
-ma plainte en ligne
-Pharos : portail officiel de signalement de contenu illicite de l'internet

Outils permettant de lutter contre toutes les formes de violences et de harcèlement à l'encontre d'un mineur :
-le 119, numéro d'appel national de l'enfance en danger
- le 30 18 numéro de protection des mineurs sur internet
-le 30 20 numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes de harcèlement à l'école
-pour les sourds et malentendants et les moins de 21 ans dispositif spécifique sur le site allo 119
-Permanences
Maison des adolescents
Centre d'information et de consultation sur les droits de l'enfant du barreau de Bordeaux

INDICATEURS DE RESULTATS :
- statistiques de suivi des conseillers numérique (tableau de bord CNFS)

MOBILISATION DES CO-FINANCEMENTS :
Droit commun mobilisable
-Région

-Dpt : conseillers numériques dans les MDS, soutien aux associations locales, soutien des personnes défavorisées dans l’acquisition individuelle d’équipement ou d’accès internet, soutien à la mise en place de lieux collectifs équipés.
-Etat : Plateforme Francenum, Plateforme Solidarité numérique, Pass Numérique, Chèques numériques, France Services, Conseillers Numériques, Fabriques Numériques de territoire, Fonds d’innovation et de transition numérique, services civiques, déploiement des kits inclusion numérique pour toutes les structures de proximité

Financements Spécifiques mobilisables
-Bop 147 politique ville Préfecture (actions d’accompagnement, cité de l’emploi,)
-BM
-Communauté de Communes
-Communes

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 15 : Transition démocratique, faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie et du lien social

CONSTAT:

En 2014 la loi Lamy a souhaité faire une place aux habitants au sein des instances de pilotage.
Un premier conseil citoyen a été créé sur la période 2015-2018 mais s'est délité notamment au moment de la crise sanitaire de la COVID. Un nouveau conseil citoyen s'est relancé en 2023 et remobilise progressivement les citoyens les plus investis sur le quartier.

ENJEUX :
- mobiliser les habitants sur la participation aux actions et aux décisions concernant leur cadre de vie et tous les projets relatifs à leur quartier,
-Consulter les habitants et les acteurs du quartier en tant qu'expert d'usage sur tous les projets du quartier afin que les solutions soient le plus adaptées possibles aux problématiques soulevées.

OBJECTIFS :
- Rendre l'ensemble des habitants (associations, commerçants, etc.) acteurs de leur quartier en développant des outils d'expression, de codécision en vue d'une meilleure appropriation des espaces aménagés ou à aménager,
- Développer d'autres formes de pouvoir d'agir, ou d'autres formes d'expression citoyenne afin d'améliorer le dialogue, la concerter et la coconstruction.

PRECONISATIONS D'ACTIONS A CONDUIRE :

Conseil citoyen
- Définir avec clarté les missions des conseils citoyens et garantir la capacité d'échange et d'informer,
- Rappeler leur pouvoir d'interpellation des institutions,
- faire participer aux instances techniques et de pilotage du contrat de ville les représentants des conseils,
-Assurer une information en continu et les monter en compétence sur les thématiques les plus techniques (réunion, formation ERU, lettre d'information,...),
- Développer un outil de compréhension des compétences des institutions (Qui fait quoi?),
-Adapter le langage et les horaires de réunion afin de permettre aux conseillers citoyens en activité de participer,
-Mettre en œuvre l**es fiches navette** afin de communiquer avec les institutions de manière opérationnelle
-Faire vivre une collégiale des conseils citoyens sur le département afin de créer une synergie, une dynamique, de partager les bonnes pratiques et de mutualiser les outils,...
- Assoir la légitimité des conseils citoyens sur le quartier,
- Susciter les projets au sein des conseils citoyens.

Autres formes de pouvoir d'agir
-Développer d'autres formes de participation citoyenne et susciter l'engagement des jeunes notamment ainsi que des outils de participation citoyenne (réflexion sur l'opportunité de l'ouverture d'une maison des jeunes à Sainte Foy la Grande),
- consulter l'ensemble des acteurs qui interviennent sur les projets d'aménagement, espaces publics (sapeurs pompiers/sécurité publique),

- organiser des marches exploratoires pour les habitants et notamment les femmes des quartiers pour les aider à s'approprier et occuper librement les espaces publics du quartier (relance des diagnostics en marchant),
-Accompagner les habitants pour utiliser les budgets participatifs et à mener des initiatives citoyennes,
-lancer dès l’automne 2023 d’un projet participatif et coopératif autour de l’aménagement et la végétalisation de la place du Foirail (cabinet d’audit O+ missionné par la Ville avec des fonds de l’ANCT) permettant d’engager un travail de terrain et une consultation citoyenne adaptée,
- Reconnaître le bénévolat comme un engagement,
- Donner aux habitants les moyens pour agir.

INDICATEURS DE RESULTATS :
-Nombre de préconisations du conseil citoyen prises en compte
-Nombre de préconisations d’autres formes de participation citoyenne prises en compte

MOBILISATION DES CO-FINANCEMENTS :
Droit commun mobilisable
-Département : Appui services PTS et PJT, soutien aux acteurs dans le cadre de la politique de prévention et d’inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et du « faire » ensemble + AILDS + Budget participatif

Financements Spécifiques mobilisables
-Bop 147 politique ville Préfecture (financement d’actions, financement de formations)

D) UN QUARTIER PLUS OUVERT, PLUS ATTRACTIF ET PLUS PAISIBLE

en le rendant plus attractif et en favorisant la tranquillité publique (prévention et médiation, lutte contre les rodéos urbains, les rixes…et prévention santé contre les addictions et les troubles mentaux)

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 16: Améliorer le cadre de vie et développer l'attractivité du quartier

DONNÉES:
Le niveau d'équipements et de services déjà présents sur la commune de Sainte-Foy-la-Grande est important (spécialistes médicaux, services d'urgence, gare SNCF, lycée, cinéma, bibliothèque, tiers-lieu campus connecté, équipements sportifs, ...).

ENJEUX :
Cette fonction de centralité de Sainte-Foy-la-Grande doit être soutenue et renforcée.

OBJECTIFS :
-Pérenniser les infrastructures sportives et culturelles actuelles et investir dans de nouveaux sites
-Faciliter l'accès aux services de proximité
-Développer l'accès aux soins
-Renforcer l'économie locale
-Développer le tourisme
-Faciliter les mobilités

ACTIONS A CONDUIRE :

Développer les infrastructures dans le domaine du sport et des loisirs

La Communauté de Communes poursuivra le déploiement et la montée en puissance de ses équipements sportifs et de loisirs durant les prochaines années. En lien avec les stratégies de renouvellement urbain, de revitalisation des espaces urbains comme ruraux, il s'agira aussi bien de s'assurer de la pérennité et de la mise à niveau des équipements existants (infrastructures du site de Mézières à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt,...) que de favoriser la montée en puissance de nouveaux sites. Afin de mieux accueillir les enfants de l'accueil de loisirs de Pineuilh et pour renforcer l'offre d'équipements sportifs du territoire un nouveau bâtiment va être construit sur la zone Aquitania. Ce dernier comprendra une partie couverte (salle multi-activités sportives, pratique de sport-boules, club house) et une partie extérieure dédiée aux loisirs.

Aménager la zone du Cléret

Ce site situé à proximité de la plage des Bardoulets permet un accès direct à la Dordogne, il est idéalement placé pour développer l'attractivité touristique de Sainte-Foy-la-Grande, notamment en renforçant les activités nautiques de CAP 33 et le développement des sentiers de randonnées engagé dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le projet d'aménagement de la zone du Cléret est proposé en deux tranches. L'aménagement de la zone nautique avec l'aménagement paysager des berges, la réhabilitation du patrimoine bâti pour l'accueil de jeunes, des scolaires et des activités de loisirs et l'intégration paysagère des structures mobiles. Puis l'aménagement d'un espace cohérent et structuré d'accueil touristique pour le tourisme d'itinérance, nautique et halieutique.

Renforcer les services de proximité

Développement des services de proximité par la Communauté de communes, avec l'aménagement d'un nouvel Hôtel Communautaire et l'organisation d'un accueil élargi du public (Guichet unique, TAD, SAAD).

Favoriser l'accès aux soins

Pour développer l'activité du Centre de santé et accueillir de nouveaux médecins et des internes, ce dernier doit avoir des locaux plus spacieux. Ainsi, l'ancien Centre des impôts, situé à proximité de l'hôpital de Sainte-Foy-la-Grande et d'un grand parking, sera rénové en 2024 pour accueillir cinq bureaux, un secrétariat, une salle d'attente, une salle de pause et un bloc sanitaire.

Accompagner le développement de l'économie locale

La Communauté de Communes et la commune de Sainte-Foy-la-Grande soutiendront les initiatives visant à replacer le savoir-faire local au cœur du réseau économique local :
- Faire connaître la qualité des artisans présents sur le territoire. Notamment en assurant un espace « vitrine» par la création d'une Maison des Métiers d'Art, de l'Artisanat et du Patrimoine.
- Accompagner les commerces et le marché hebdomadaire grâce au manager de commerce.
- Mettre en place une politique d'aides à l'installation doit également servir de marchepied au lancement de l'activité des nouveaux entrepreneurs (via la Région et le PETR).
- Mettre en avant le savoir-faire local et les produits du terroir. À ce titre, la Communauté de Communes visera à mettre en lumière l'offre des producteurs locaux en lien avec la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Structurer l'offre touristique (infrastructures, actions, attractivité)

Construire une offre d'itinérance touristique basée sur les mobilités douces, pédestres et cyclables. Chemin de Vézelay (le GR654), GR6 et bientôt la véloroute V91 qui reliera la Gironde à la Dordogne constituent autant d'itinéraires qui bénéficieront d'une meilleure identification pour être davantage utilisés par les habitants, comme par les touristes. En particulier, l'itinérance cyclable pourrait en effet représenter 50 000 passagers par an, avec des retombées économiques intéressantes pour le QPV.

Constituant un pôle d'accueil majeur des touristes à l'échelle du Grand Libournais, l'Office de Tourisme du Pays Foyen situé au cœur de la bastide, doit poursuivre son développement pour faire rayonner ce tourisme sur l'ensemble des communes du territoire. L'Office de Tourisme justifie donc l'investissement prochain dont il doit bénéficier par sa réhabilitation et extension afin de donner une nouvelle dimension à l'accueil des touristes et à la promotion des richesses du territoire. Ce nouveau complexe permettra d'élargir le champ d'action de l'Office de Tourisme. Il pourra alors, définir une politique de communication et de promotion, une programmation culturelle (Micro Folie, patrimoine,...), événementiels et soutenir l'offre locale d'hébergements. Autant d'actions qui seront bénéfiques à toutes les initiatives touristiques et culturelles du quartier prioritaire.

Dans la continuité des orientations visant à préserver les atouts paysagers du Pays Foyen (coteaux, terroir viticole, espaces boisés,...) et donc les magnifiques panoramas sur les espaces ruraux, des aménagements complémentaires seront ciblés. Ainsi, la réhabilitation des quais d'une part mais également la mise en valeur du caractère naturel des berges de la rivière Dordogne, dont la richesse environnementale est indéniable, fera l'objet d'une attention particulière en réalisant un sentier de découverte du biotope apportant une information à tous les publics et une sensibilisation à la préservation de l'environnement. Valoriser l'attractivité touristique de la Dordogne, de ses rives, de ses quais, mais aussi de la plage des Bardoulets à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt qui constitue un lieu d'animation estivale qui rencontre un fort succès. Elle pourrait être la base d'une stratégie touristique en bord de Dordogne en partenariat avec les associations sportives et de loisirs.

Développer un pôle de mobilité

Bénéficier d'une gare ferroviaire sur son territoire est un atout formidable qu'il convient de valoriser dans l'avenir pour en faire un réel levier de développement et de services pour répondre aux besoins de l'ensemble des Foyens. Récemment réhabilitée, la ligne Sarlat-Bergerac- Bordeaux connaît une bonne fréquentation. Cette dernière devrait être encore renforcée avec le développement du télétravail et l'aspiration environnementale grandissante de la population résidente et des actifs.
Porte d'entrée du territoire, les abords de la gare doivent être valorisés progressivement. Ce vaste secteur condense de nombreuses ambitions sur le long terme : développement des mobilités alternatives, création d'un nouveau quartier fédérateur et moteur pour le cœur d'agglomération en faisant du Pôle gare un lieu d'accueil d'entreprises tertiaires et un lien entre Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh.

INDICATEURS DE RESULTATS:
État d'avancement des projets structurels cités ci-dessus évalués en 2027 puis en 2030

PILOTES
-Communauté de Communes du Pays Foyen
-Communes

SERVICES CONCERNES :
-Etat (DDTM, DDETS, Mission Ville)
-Conseil Départemental
-Conseil Régional
-PETR
-Gironde Habitat
-Clairsienne
-Mesolia

MOBILISATION DES CO-FINANCEMENTS :
Droit commun mobilisable
- Région : FEDER, Leader (dons européens délégués)
-Département : soutien à l'investissement des communes et intercommunalités
-Etat : DSIL, DETR, Abattement TFPB,
DSDEN/SDJS : Appel à projets ANS
DRETS/DRAC; Appel à projets C'est mon patrimoine
DDTM : ANAH, Fonds vert, Fabrique prospective, Abattement TFPB, TVA à 5,5 % sur les achats immobiliers neufs, Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés », France Rénov, Mon accompagnateurRénov, Financement Aménagement et logement

Financements Spécifiques mobilisables
-Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement,...)
CDC
Communes

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 17: Améliorer l'offre et la qualité des logements

DONNÉES:

Caractéristiques du parc de logement

- Vacance : 28,4% des logements (INSEE, 2019)
- 80 % du parc construit avant toute réglementation thermique
- 45% avant 1945
- 26% de ménages imposables
- 68% de locataires

Marché immobilier

- Le prix au m² le plus bas de Gironde

Patrimoine

Une richesse patrimoniale forte

- ZPPAUP en cours de transformation en SPR
- Une grande diversité d'architecture sur l'espace très réduit de la Bastide avec des maisons à colombage et des structures de type XIIIe siècle avec sur certaines façades des bois ouvragés.
- Des constructions du XVe siècle avec des fenêtres à meneaux.
- Du parc plus traditionnel de la région en tuffeau et une belle qualité architecturale (voûtes, modénatures, etc.)
- Du patrimoine Second empire.

État de dégradation

Un état de dégradation massif qui touche un très grand nombre de bâtiments :

- Défauts structurels lourds ;
- Absence de toiture ;
- Éléments de façade désolidarisés ;
- Infractions RSD ;
- Au moins 8 procédures de périls ;
- Au moins 8 signalements situation d'indignité.

Les spécificités marquantes du territoire en matière d'habitat :

- Une hausse de la population notamment des familles monoparentales.

La croissance démographique du Pays Foyen est relativement dynamique, avec, entre 2014 et 2019, une croissance moyenne de + 50 habitants par an. Cette croissance est particulièrement soutenue avec l'arrivée des familles monoparentales (+55 familles monoparentales chaque année vs. -50 couples avec enfants chaque année).

- Des enjeux de performance énergétique des logements sur tout le Pays Foyen

L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU a permis d'identifier, à l'appui d'une exploitation approfondie des Diagnostics de Performance Énergétique réalisés depuis 2013, un potentiel de 1 200 passoires thermiques. La part des passoires énergétiques dans le parc de logements est particulièrement significative à Sainte-Foy-la-Grande : 25%.

- Une concentration des séniors en cœur de ville

Si, à l'échelle du Pays Foyen, 30 % de la population a 65 ans ou plus, l'analyse cartographique réalisée durant l'étude pré-opérationnelle a permis de constater un enjeu de concentration marqué des personnes âgées dans les centres-bourgs des « communes centres » du Pays Foyen. Plus globalement, il convient de noter que les cadres de vie du Quai de Dordogne, de la maison de caractère, du pavillonnaire ancien et du pavillonnaire récent sont ceux qui accueillent le plus de propriétaires occupants âgées (+ 15 % des propriétaires ont plus de 70 ans).

- Un territoire attractif malgré l'influence des agglomérations voisines

Le Pays Foyen bénéficie d'un solde migratoire positif (+ 0,9 %/an), avec chaque année, 370 nouveaux habitants qui s'installent sur le territoire (vs. 310 habitants qui quittent le territoire) et 610 habitants qui y poursuivent leur parcours résidentiel (déménagement pour rester sur le Pays Foyen).

- Une production neuve accessible mais à distance des cœurs de villes

23 nouveaux logements sont produits chaque année à l'échelle du Pays Foyen qu'il s'agisse de construction neuve ou de transformation de bâtiment existant en logement.

Cette production se fait essentiellement à distance des cœurs de ville et il est important de noter qu'une part significative des logements produits entre 2017 et 2019 était toujours vacante au 1er janvier 2021 (27 % des logements produits en 2018 et 48% des logements produits en 2019).

- Un marché de l'ancien accessible

Le prix médian observé sur chacune des 4 communes de l'étude est globalement peu élevé et reste systématiquement inférieur à 1 300 €/m². Il est particulièrement bas à Sainte-Foy-la-Grande où 50% des biens se sont vendus à moins de 740€/m² depuis 2017.

- Le marché immobilier est très dynamique avec 214 transactions enregistrées en 2021.

En revanche, ce marché immobilier ne permet pas des projets d'acquisition-réhabilitation fluides comme en atteste la donnée suivante : + de 30 % des biens les plus décotés (moins de 900€/m2) restent vacants après avoir été vendus.

- Un parc locatif privé concentré à Sainte-Foy-la-Grande

Avec 31 % de logements locatifs privés, la bastide de Sainte-Foy-la-Grande joue un rôle important dans l'offre locative du territoire. Au-delà de cette analyse globale, 8 cadres de vies concentrent plus de 30% de logements locatifs privés: habiter la place de la bastide, immeuble de vie, ville patrimoniale et commerciale, la bastide résidentielle, bastide et lanière, balcon sur Dordogne, habiter le boulevard, esprit faubourg. Par ailleurs, il faut noter que ce parc locatif, même privé, joue un rôle social de fait puisque 40 % des locataires du territoire vivent sous le seuil de pauvreté.

- Des petites copropriétés nombreuses, principalement situées dans la bastide

La CC du Pays Foyen compte 96 copropriétés, soit 12 % du parc de logements. La grande majorité (70%) de ces copropriétés comptent moins de 5 logements. Ces « petites » copropriétés ne représentent en revanche que 20 % des logements situés en copropriété. Par ailleurs, il est à noter que 58% des copropriétés du territoire ne sont pas inscrites sur le Registre National d'Immatriculation des Copropriétés. Parmi les

copropriétés inscrites, celles de Gratiolet à Pineuilh présente des difficultés marquées en matière d'impayés (51 % d'impayés) mais aussi en matière de gestion et de financement.

- Une vacance structurelle marquée en cœur de ville

A Sainte-Foy-la-Grande, plus de 12 % des logements sont vacants depuis au moins 2 ans, traduisant ainsi une vacance structurelle importante dans les centres-anciens du territoire. L'analyse des cadres de vie a également permis d'identifier 5 cadres de vie pour lesquels au moins 1 sur 4 est vacant: habiter la place de la bastide, immeuble de ville, ville patrimoniale et commerciale, bastide et lanières, habiter le faubourg dense.

- Des situations immobilières bloquées qui pénalisent l'image des cœurs de ville

Plus de 130 immeubles des cœurs de villes étudiés sont dégradés voire très dégradés. A cela s'ajoute plus de 20 situations en cours de traitement à Sainte-Foy-la-Grande au titre des pouvoirs de Police spéciale en matière de mal logement. L'ensemble de ces situations pénalise fortement l'image et le fonctionnement des cœurs de ville et suppose des actions de renouvellement urbain ciblée et sur mesure.

ENJEUX:
Sainte Foy La Grande est une petite commune qui présente en surface un fort caractère patrimonial, mais en déshérence. La ville a subi de plein fouet la péri-urbanisation et le développement des zones d'activité. Un tournant s'est opéré autour du milieu des années 70 avec une désaffection du centre et un exil des CSP+ dans les communes limitrophes (étalement pavillonnaire). Du côté population les indicateurs socio-économiques sont au rouge tant sur le taux de pauvreté (46%) que dans la réussite éducative en chute constante.

La dégradation du parc est massive avec trois phénomènes :
1- Le parc vétuste en état d'abandon et vacant dont la réhabilitation au regard des coûts techniques et du traitement patrimonial interdit toute rentabilité économique. Coût des travaux pouvant facilement aller à 2500€ /m² de travaux purs pour un prix de l'immobilier à 1000 € /m² en état moyen.
2- Des loyers très faibles autour de 7€/m² en libre, mais qui peuvent descendre en dessous de 4 €/m² en conventionné très social.
3- Un parc occupé et réhabilité a minima qui présente un ensemble d'infractions au RSD, voire décence, qui sert de parc de logement social de fait.

La collectivité n'est pas en mesure de pouvoir faire face seule à l'ampleur du phénomène malgré une bonne volonté évidente (prise d'arrêtés, signalements ARS, etc.). Elle estime à 1 ETP à temps plein pour pouvoir suivre les procédures.

Une convention Opah Ru est en cours de signature, mais il est évident que le caractère incitatif atteindra très rapidement ses limites au regard des deux phénomènes déjà cités : parc trop dégradé et parc à rentabilité locative immédiate (donc rétif au conventionnement).

La collectivité estime à environ 50 bâtiments qui pourraient faire l'objet de mesures coercitives lourdes, dont Loi Vivien (RHI) et ORI. La collectivité n'est absolument pas en mesure de faire face opérationnellement (ingénierie interne) et l'établissement d'une concession d'aménagement apparaît comme une bonne solution du point de vue technique. Mais la question du reste à charge supportable par la collectivité est entière. Il sera de surcroît obligatoire de prévoir l'inclusion d'une phase de travaux

préparatoires de type « protoaménagement » pour assurer les équilibres économiques pour tout preneur public ou privé.

La question patrimoniale et la conservation impérative des linéaires devra être interrogée au regard de l'équilibre économique d'une part, mais également des besoins d'éléments qualitatifs sur la création d'espaces extérieurs affectés au logement (besoin d'avoir un plan de curetage et de vision ensemblière urbanistique de type plan guide). De même, des financements DRAC spécifiques devraient être mobilisés en masse sur les immeubles qui seront réhabilités.

En première approche si on estime que les déficits moyens par immeubles peuvent être de l'ordre de 400 à 600k€, le total du déficit d'opération sur 50 immeubles serait de l'ordre de 20 à 30 M€. Avec un taux de subvention mixte de 55% (moyenne THIRORI 40% et RHI à 70%) le besoin de subvention serait de l'ordre de 11 à 16,5 M€ au niveau Anah soit une année complète de subvention Anah au titre de la RHI THIRORI. Mais la question du reste à charge compris entre 9M€ et 13,5M€ est inatteignable par la collectivité au regard de ses moyens financiers, y compris via un lissage dans le cadre d'une concession d'aménagement ou via une participation d'une CdC de 20 000 habitants. Le problème est que la ville est aujourd'hui jugée trop petite pour rentrer dans un dispositif telle que le NPNRU (et même ACV). Son label PVD ne lui permet pas d'émarger à un dispositif à la hauteur des enjeux. Au regard des indicateurs de dégradation du bâti et des problématiques sociales, Sainte Foy La Grande se rapproche des situations de villes telle que Grasse ou Roubaix sans pouvoir faire l'objet d'une solidarité nationale en adéquation avec les besoins.

OBJECTIFS:

Une convention d'ORT signée en décembre 2019 fixe les orientations et actions stratégique sur lesquelles la commune et ses principaux partenaires se sont engagées pour la redynamisation de son cœur de ville marqué par des problématiques de vacance, de dégradation et de difficultés sociales particulièrement prégnantes.

Afin de mettre en œuvre son projet de revitalisation, Sainte-Foy-la-Grande a défini sa politique de redynamisation, en particulier sur les fonciers et espaces à vocation publique. Il s'agit ainsi de reconfigurer les secteurs les plus stratégiques, afin de valoriser des espaces publics participant à déprécier l'image de la commune mais aussi de redonner des qualités à l'habitat du cœur-de bourg en offrant des espaces publics de qualité.

A ce titre, la commune s'est notamment engagée sur :
• La création d'un Pôle d'Échange Multimodal autour de la gare SNCF,
• La requalification des principaux espaces publics, notamment les boulevards, l'avenue de Verdun..., guidée par une « charte d'aménagement des espaces publics » définie à l'échelle du Pays Foyen,
• L'apaisement des principaux axes de circulation dans une logique d'urbanité retrouvée,
• Le réaménagement de la place du Foirail afin notamment d'y limiter le passage des voitures et d'y créer un îlot de fraîcheur,
• L'accompagnement du bailleur social Clairsienne dans le projet de réhabilitation de la résidence Larègnère avec création d'un tiers-lieu de type « Repair-café » et salle de réunion en pied d'immeuble pour favoriser la socialisation,
• Réhabiliter les quais de Dordogne pour créer un lien plus étroit entre la rivière et la bastide, mettre en scène la Dordogne et offrir un espace partagé pour toutes les pratiques.

A la lumière de ces éléments et en lien avec les objectifs définis par la collectivité dans le cadre de sa politique habitat, **les objectifs de l'OPAH RU multisites sont les suivants** :

• Lier réhabilitation des logements en cœurs de villes et création d'une offre familiale en accession,
• Lutter et anticiper la vacance structurelle via des scénarios de reconfiguration des logements,
• Favoriser la production d'une offre locative de qualité et abordable,
• Agir sur des situations immobilières bloquées en priorisant les interventions foncières les plus stratégiques,
• Poursuivre le repérage et les actions de traitement de l'habitat indigne,
• Accompagner les projets de travaux des copropriétés fragiles ainsi que la structuration des petites copropriétés,
• Accompagner le vieillissement de la population en adaptant les logements existants et en développant une offre nouvelle en cœurs de bourgs,
• Poursuivre la réhabilitation thermique du parc de logements.

Au regard de l'étude pré-opérationnelle, les propriétaires occupants, présents en minorité sur les périmètres d'intervention, sont une cible prioritaire de l'OPAH RU multisites. Néanmoins, il s'agit également de développer et surtout d'améliorer l'offre locative privée sur l'ensemble de Ste-Foy-la-Grande, en particulier dans le cadre du volet renouvellement urbain. Ainsi, l'OPAH RU participera à la remobilisation des logements dégradés et notamment des logements vacants.

Objectifs qualitatifs de l'OPAH RU
• La lutte contre la précarité énergétique par l'amélioration du confort et de la performance thermique des logements,
• Le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite par l'adaptation des logements,
• La lutte contre l'habitat indigne et le mal-logement, afin de concourir à la requalification des logements fortement dégradés, occupés notamment par des ménages à faibles ressources et en situation de précarité,
• Le développement d'une offre locative de qualité et abordable,
• La lutte contre la vacance des logements et le développement d'un parc locatif à loyer maîtrisé, afin de conforter l'activité économique de proximité et redonner une attractivité au cœur de ville,
• La mise en valeur du patrimoine bâti et de la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la bastide par le traitement des façades des principaux axes et la requalification des espaces publics.

Objectifs quantitatifs de l'OPAH RU sur les 5 années
• Réhabilitation du parc locatif privé vacant ou non : 30 logements
• Réhabilitation des logements occupés par leurs propriétaires à revenu modeste et très modeste : 25 logements.

PRECONISATIONS D'ACTIONS A CONDUIRE :

Repenser la gouvernance du peuplement du territoire : la CIL
Constatant que les bailleurs sociaux ou privés ne sont que très peu contraints à rendre des comptes aux collectivités ni les associant aux dynamiques de peuplement, la CDC du Pays Foyen souhaite relancer la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), comme instance de pilotage stratégique des attributions de logements et du peuplement du territoire.

Globalement, l'OPAH RU multisites vise à traiter sur une durée de 5 ans (2024-2028) :
• 10 logements très dégradés ou indignes de propriétaires occupants

• 5 logements de propriétaires occupants réalisant des travaux de mise en sécurité
• 25 logements très dégradés ou indignes de propriétaires bailleurs
• 2 logements de propriétaires bailleurs réalisant des travaux de mise en sécurité
Soit 42 logements au total.

Objectif de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle a mis en évidence l'existence de poches d'habitat indigne et très dégradé, en particulier dans la bastide de Sainte-Foy-la-Grande.
Au-delà des aides prévues dans le cadre de l'OPAH RU multisites, le traitement de l'habitat indigne et du mal logement nécessitera un travail partenarial afin de :
• repérer les situations d'habitat indigne et de mal logement,
• signaler ces situations,
• visiter les logements,
• constater les désordres et les qualifier,
• inciter le propriétaire à réaliser les travaux nécessaires, aidés ou non dans le cadre de l'OPAH RU,
• prendre les mesures coercitives nécessaires pour obliger les propriétaires récalcitrants à réaliser les travaux,
• suivre la réalisation des travaux,
• héberger temporairement ou reloger les ménages occupants les logements.

Enfin, l'opérateur de l'animation de l'OPAH RU sera chargé de :
• participer au repérage et à l'identification des situations potentielles d'insalubrité en lien avec les services communaux et intercommunaux,
• faire un diagnostic permettant d'établir un rapport détaillé (plans, photos et commentaires) de l'état du logement permettant de qualifier l'indignité du logement,
• d'informer et de travailler en liaison avec les services concernés et le comité technique,
• d'évaluer le coût des travaux nécessaires à la sortie d'insalubrité et de rechercher les financements mobilisables.

Volet social
Un partenariat mis en place entre les acteurs locaux qu'ils soient institutionnels (Conseil Départemental de la Gironde, CC du Pays Foyen…) ou sociaux (MDSI, CAF, MSA, AAPAM…) et l'Opérateur chargé de l'animation de l'OPAH RU permettra d'assurer un repérage et un suivi des situations des ménages les plus précaires et un traitement des situations.
Il s'agira ainsi :
• d'assurer une large information de l'OPAH RU, afin de garantir l'accès au dispositif aux personnes les plus isolées,
• de favoriser le repérage des situations en s'appuyant notamment sur les organismes et personnels ayant accès aux logements (infirmières, aides à domicile…),
• d'assurer un suivi et un accompagnement des ménages dans la réalisation de leur projet d'amélioration de l'habitat, notamment dans les cas d'habitat indigne.

Volet copropriétés
Les 96 copropriétés identifiées sur le territoire représentent 12 % du parc de logements de du Pays Foyen. A l'échelle de l'intercommunalité, 25 copropriétés concentrent 80 des logements situés en copropriété. Ainsi, il existe un véritable enjeu dans le cadre du futur dispositif à mettre en place des outils d'accompagnement au repérage, à la structuration et aux travaux des petites copropriétés qui sont par ailleurs celles sur lesquelles on observe le taux d'enregistrement le plus faible. Le maintien en état, en

occupation et la valorisation de ce patrimoine passent par un soutien apporté aux copropriétés et par une attention renforcée aux petites copropriétés non structurées.
Une action est prévue pour répondre aux besoins des copropriétés: la rénovation énergétique et thermique des copropriétés répondant aux critères de fragilité ou bénéficiant de l'aide « MaPrimeRénov' » Copropriétés. Il s'agit ainsi d'accompagner la réalisation de travaux de rénovation énergétique ambitieux, permettant 35% de gain énergétique après intervention, selon les préconisations d'un audit énergétique. En complément, le programme « J'éco rénove » permettra de toucher l'ensemble des copropriétés, y compris celles qui ne peuvent atteindre l'objectif ambitieux de 35% de gain énergétique mais qu'il convient néanmoins de mobiliser sur la question d'une meilleure performance énergétique.
A noter qu'en phase opérationnelle une attention particulière sera portée aux petites copropriétés non structurées et nécessitant un accompagnement renforcé (structuration administrative, inscription au registre des copropriétés, adhésion à un syndic, constitution d'un conseil syndical, élection d'un Président de Syndic...).

Cinq principales actions sont prévues pour répondre aux besoins des copropriétés :
1. Participer au futur opérateur à des conseils syndicaux pour présenter l'opération,
2. Organiser des réunions thématiques annuelles à destination des syndics bénévoles sur des thématiques avec intervention de l'ADIL 33 (par exemple : l'immatriculation au RIC, les décisions de travaux, les aides à la copropriété/aux copropriétaires, la performance énergétique en copropriété et les nouveaux DPE...),
3. Programmer des cycles réguliers de rencontres avec les syndics professionnels,
4. Créer d'un répertoire des copropriétés non immatriculées avec définition d'un programme d'actions spécifique,
5. s'appuyer sur les aides financières à la rénovation énergétique : Ma prime rénov/Copropriétés.

Il est prévu, pour cette thématique, un objectif de une copropriété bénéficiant de travaux de rénovation énergétique dans le cadre de MaPrimeRénov' Copropriétés, la résidence Gratiolet à Pineuilh.

OUTILS :

aides aux particuliers
-preservonsleau.gouv.fr
-numéro Azur Eco Renov : 0 810 140 240
-MaprimeRenov
-Aides financières de l'ANAH
-mes-aides-energie.fr
-maprimeadapt' (handicapés, personnes en perte d'autonomie, personnes de plus de 70 ans)
-J'éco rénove

INDICATEURS DE RESULTATS :
- Nombre de logements insalubres
- nombre de réhabilitations
- **montants engagés dans les projets d'aménagement et de réhabilitation**

PILOTES:
Ce partenariat mis en place à l'échelle de la CC du Pays Foyen rassemblera :
• les services de la CAF et de la MSA, le FSL et les MDSI du Conseil Départemental de la Gironde pour l'accompagnement des ménages,

• l’État DDTM, Préfecture,
• les services des communes pour le péril, les infractions au règlement sanitaire départemental, la sécurité publique,
• l’ARS pour l’insalubrité,
• le PDLHIml33 et l’ADIL33, pour l’appui.

SERVICES ASSOCIES

- Conseil Départemental
- ANAH,
- Communes

MOBILISATION DES CO-FINANCEMENTS :

Droit commun mobilisable

-Département : dispositif SLIME, actions menées dans le cadre du PDALHPD et PDH, soutien logements inclusifs/projets « Fabriqu’cœur », soutien dispositifs (aides à la pierre, aux bailleurs).

-Etat.

ANAH,

-Commune

Financements Spécifiques mobilisables

-Bop 147 politique ville Préfecture (actions d’accompagnement, cité de l’emploi,)

CDC

Communes

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 18 : Favoriser la tranquillité publique

ENJEUX :
Le décalage entre la perception des habitants d'un sentiment d'insécurité et la réalité des chiffres d'une délinquance relativement maîtrisée a conduit à cibler les incivilités comme un facteur fort de ce sentiment négatif qui aboutit à un mal vivre dans un quartier

La prise en compte globale de la question de prévention et de sécurité pour y apporter des réponses adaptées selon la nature des problèmes et des publics, dans un large spectre, du problème de nuisance de voisinage à la répression des trafics de stupéfiants.

La définition de stratégie de prévention prenant en compte la fragilité des publics et la nécessité de proposer des alternatives conduit à définir les enjeux suivants :
-Permettre aux habitants du quartier de vivre dans un cadre de vie sécurisant,
-Animer une stratégie de prévention sur le quartier en développant notamment une réelle politique « jeunesse ».

OBJECTIFS :

- Mettre en place une stratégie concertée, globale et partenariale, de prévention, en particulier avec les mineurs et les jeunes majeurs, avec un focus sur les violences intra-familiales, l'aide aux victimes, la prévention de la récidive, l'occupation illicite, en s'appuyant sur des professionnels de la médiation et de la prévention spécialisée ;
- Renforcer les partenariats avec les acteurs institutionnels :
  -Accentuer la présence, en particulier nocturne, des forces de sécurité nationale (gendarmerie), renforcer la coopération entre ces forces et les polices municipales,
  -Continuer à développer les liens avec les services de justice de Gironde (procureur de Libourne), les créer avec ceux de Dordogne (procureur de Bergerac),
- Développer une mixité sociale, en proposant et faisant vivre des actions de rencontres, en identifiant des lieux de convergence.

PRÉCONISATIONS DES ACTIONS A CONDUIRE :

1) développer une politique de prévention

- Sur les temps scolaires

-A l'échelle Éducation Nationale : améliorer le suivi des élèves structurellement absents, renforcer la coordination avec les acteurs institutionnels locaux (mairie, PRE, CISPD), prévenir le décrochage scolaire et la non poursuite vers les études post bac,
-A l'échelle CISPD et communes: actions de sensibilisation à différents temps de la vie de l'élève, développer les actions lors des pauses méridiennes, renforcement l'accompagnement éducatif lors des temps périscolaires et extrascolaires (rôle des ALSH).

- Sur les autres temps

-Lutter contre le chômage des jeunes,
-Mobiliser les associations culturelles et sportives,
-Favoriser des tarifs préférentiels aux activités culturelles et sportives,
-Permettre des accès gratuits à des lieux d'activités sportives,

-S'appuyer sur les partenaires pour créer et développer de la médiation,
-Améliorer la connaissance du fonctionnement démocratique,
ex : faire vivre un conseil municipal des enfants ou/et des jeunes,
- maintenir la présence d'adultes sur le territoire (médiateur, animateur, éducateur,..) et favoriser le travail partenarial de ces adultes,
-Accompagner la parentalité dont la mise en place d'un Conseil des droits et des devoirs des familles et développer l'aide de proximité à la parentalité en développant la médiation, l'interculturalité et l'interprétariat,
-Renforcer la prise en charge hors temps scolaire et renforcer l'accompagnement éducatif et le CLAS pour mieux prendre en charge les enfants sur le hors temps scolaire afin d'éviter l'errance des enfants jeunes.

2) Maintenir, voire accentuer, des dispositifs de tranquillité publique

-Renforcer et adapter l'action des services de gendarmerie et de justice dans le quartier: poursuite dans le cadre du Quartier Reconquête Républicaine,
-Développer le maillage du réseau de vidéo protection afin de faciliter le travail des enquêteurs,
-Pérenniser la coopération entre les polices municipales de Sainte Foy et Pineuilh,
-Poursuivre la prévention de la récidive : développer les TNR, transactions municipales et autres dispositifs, poursuivre la politique de coopération avec les TIJ,
-Mettre en place des cellules opérationnelles (CISPD) sur des problématiques spécifiques,
-Proposer de former les acteurs du territoire aux formations aux premiers secours santé mentale,
-Faciliter l'aide aux victimes, en particulier de violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales ainsi que les dépôts de plainte notamment par l'accueil par des intervenants sociaux en gendarmerie,
-Mettre en place du « Pack nouveau départ »,
-Former les acteurs de territoire sur cette question de violences intrafamiliales,
-Inclure la prévention et le traitement des infractions sexistes et des discriminations dans les CISPD (réseau de signalement, défenseurs des droits, parquetiers antidiscriminations,….
-Améliorer le lien entre la gendarmerie et la population, notamment avec les jeunes.

3) retravailler la politique de logement pour déconstruire la ségrégation socio spatiale

-Retravailler à l'échelle intercommunale la politique d'attribution des logements sociaux via la CIL et la CIA afin d'éviter la concentration des personnes à problème sur Sainte Foy la Grande,
-Développer le dispositif « logements accompagnés » en lien avec l'ARS et les bailleurs sociaux,
-Négocier des logements d'urgence,
- Former les acteurs du territoire aux formations aux premiers secours santé mentale.

OUTILS

-moncommissariat.fr
-ma plainte en ligne
-Pharos : portail officiel de signalement de contenu illicite de l'internet

Violences intrafamilliales / Violences conjugales
Structures d'accueil

-le CAUVA, la maison d'ELLA, l'APAFED, le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales
-Pôle psycho-social au commissariat de Bordeaux, intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie :
Adresse du pôle psycho-social de la police nationale de Bordeaux : victime-bordeaux@interieur.gouv.fr

Numéros d'urgence

-numéro d'urgence 17 pour l'intervention de police-secours en cas de signalement de violences.
-sms 114,
-« masque19 » chez les pharmaciens,
-numéro national d'écoute des femmes victimes de violences 3919 , plateforme internet dédiée pour demander conseil à un policier et préparer éventuellement la plainte
-https:arretonslesviolences.gouv.fr

PILOTES:

- Communauté de Communes du Pays Foyen
- Communes

SERVICES ASSOCIES :

- Gendarmerie
- Police Municipale
- Préfecture

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

- Nombre de travaux d'intérêt généraux (TIG) supplémentaires pris en charge par les signataires / nombre de TIG actuels
- Nombre d'actions de prévention menées dans le quartier
- Nombre d'actions de réinsertion pour prévenir la récidive

CO-FINANCEMENTS :

Droit commun mobilisable

-Département : Appui des services départementaux : PTS/MDS/PMI/Pôles Autonomie/services de santé départementaux –actions inscrite dans le **cadre du schéma départemental de prévention spécialisée 2023 - 2028**

-Etat : FIPDR, QRR, MILDECA

DDDFE : lutte contre les violences et la prostitution : AAP de l'AGRASC (agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués et financement de Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales CPCA, financements des structures d'accueils des femmes victimes de violence)

DDETS : AAP Plan pauvreté Accueil et accompagnement de femmes victimes de violence en situation de grande précarité en Nouvelle-Aquitaine

Financements Spécifiques mobilisables

-Bop 147 politique ville Préfecture (Financement d'actions, médiateur sociaux…)
Communauté de Communes
Communes

E) UN QUARTIER CITOYEN

La lutte contre les discriminations,
la promotion de l’égalité femmes- Hommes,
et participation citoyenne

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 19 : Lutter contre les discriminations pour promouvoir « l'art de vivre ensemble »

DONNÉES:
Habiter un quartier de la politique de la ville induit, bien souvent, une rupture dans l'égalité de traitement. Ce «délit d'adresse» est une réalité : en France, dans les 1514 quartiers prioritaires où habitent cinq millions de personnes, le chômage est 2,5 fois plus élevé que la moyenne nationale. Un diplômé bac+5 de plus de 30 ans a 22% de chances de moins d'occuper un emploi de cadre lorsqu'il est issu des quartiers prioritaires.
Part des personnes de nationalité étrangère dans la population : 23,2 %
Une enquête Aresvi de 2021 indique que :
-77 % des personnes enquêtées disent avoir subi des discriminations au cours des 12 derniers mois
-80 % des personnes enquêtées disent avoir été témoins de discriminations
-35 % des personnes ayant subi des discriminations ont vécu des formes de mépris

CONSTAT:
Discriminations intersectionnelles

ENJEUX :
Particulièrement dans les sites prioritaires du Contrat de Ville, les sentiments d'injustice et de non-appartenance à la collectivité se nourrissent de situations concrètes d'exclusion ou de rejet, vécues par les habitants comme autant de violences quotidiennes. Et comme autant d'occasions de considérer que les valeurs de la république n'irriguent pas réellement l'ensemble du territoire national, et donc de renforcer la défiance à l'égard des institutions et de leurs agents, de susciter des attitudes de repli communautaire, familial, générationnel,...

Bilans et diagnostics témoignent de la prégnance des difficultés rencontrées dans certains sites pour accéder aux bonnes informations, pour bénéficier de ses droits ou d'un service collectif, pour accéder au logement adapté à sa famille ou à la formation susceptible de déboucher sur l'emploi visé,.... Les acteurs de terrain identifient les freins principaux à l'origine de ces difficultés: information insuffisante ou inadaptée, incompréhensions (parfois de nature interculturelle), maîtrise insuffisante de la langue...

Au-delà des incompréhensions et des difficultés objectives des usagers, les inégalités de traitement relèvent souvent de pratiques discriminatoires, intentionnelles ou non, individuelles ou systémiques-succession de décisions de divers acteurs qui produisent in fine l'exclusion d'une catégorie de personnes- le plus souvent liées à des critères d'origine, de résidence, mais aussi de genre, avec donc une pénalisation supplémentaire pour les femmes des quartiers prioritaires. Les diagnostics montrent que les habitants considèrent que ces pratiques, pourtant délictueuses, sont insuffisamment combattues, car le plus souvent niées dans leur réalité peu prise en compte par les pouvoirs publics: pas de mesure objective de la discrimination, difficulté d'apporter des preuves, isolement des victimes, impunité des coupables, ...

L'enjeu est donc d'améliorer la cohérence et la lisibilité les mesures pratiques et concrètes de lutte contre les discriminations liées aux critères d'origine et de résidence, et de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, massives dans les quartiers prioritaires comme sur l'ensemble du territoire.

Les signataires du Contrat de ville, en application des dispositions du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations à l'origine, s'engagent dès 2024 à se saisir de la lutte contre la haine et les discriminations comme une priorité à l'échelle locale et à celle de l'agglomération. Ils s'engagent également à prolonger et renforcer le soutien aux actions de Lutte contre les Discriminations en cours de

réalisation, ainsi qu'à promouvoir l'égalité femmes-hommes, à communiquer positivement sur ces actions, comme sur l'image des quartiers et de leurs habitants.

OBJECTIFS :

- Promouvoir l'égalité, lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment liées à l'origine et à la résidence, prévenir les pratiques discriminatoires des institutions, des acteurs publics, des acteurs privés, améliorer la lisibilité de l'action publique dans les domaines de la LCD et de la lutte contre les inégalités femmes/hommes,
- Créer des espaces ouverts,
- Développer des pratiques pédagogiques pour favoriser l'éducation à la citoyenneté dans les milieux éducatifs/espaces de socialisation.

Préconisations pour prévenir et lutter contre les discriminations

- Questionner les habitants sur les faits discriminants ressentis ou vécus,
- Informer sur les procédures (dépôts de plainte, défenseur des droits).
- Développer la médiation pour rétablir le lien social et la compréhension.
- Former à la lutte contre les discriminations les professionnels (les élus locaux, éducateurs, sportifs, animateurs, bénévoles, bailleurs sociaux, fonctionnaires en lien avec le public, les enseignants, ….)
- Construire des **parcours adaptés pour les victimes de racisme, antitziganisme et discriminations ;**
- Identifier les personnes relais pour accompagner les victimes dans les dépôts de plainte (médiateurs, travailleurs sociaux) et les former et les outiller;
- Identifier et partager les bonnes pratiques et favoriser la coconstruction d'outils ;
- Développer la justice préventive et « restaurative » du Plan (Pessac,…) et de formations des acteurs publics et privés sur la Lutte contre les Discriminations et les inégalités F/H.
- Mettre à jour **le Plan territorial de LCD à l'échelle de la CDC** afin d'identifier les actions spécifiques à développer d'ingénierie (diagnostics, formation,…) et d'appui aux «victimes», mais aussi les actions qui contribuent à la Lutte contre les Discriminations dans le cadre des piliers thématiques du contrat de ville : banque de stages (3e, lycée professionnels, apprentissage, ..), actions sur l'orientation scolaire, accès à l'enseignement supérieur, amélioration de l'accès des habitants des quartiers aux emplois de la Fonction Publique Territoriale ou de l'État, mobilisation des entreprises sur le label « diversité » et leurs pratiques de recrutement, formation,…
- Développer les actions sur les représentations négatives des quartiers et de leurs habitants, et plus largement les actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie, le sexisme et l'homophobie notamment en milieu scolaire mais pas uniquement en quartiers.
- Déployer les formations de sensibilisation à l'interculturalité en partenariat avec ALIFS (à destination des personnes recevant du public, projet à travailler de manière pluriannuelle)

OUTILS

-Antidiscriminations.fr (tchat en ligne, liste des associations à saisir par département, recours sourds et muets)
-Téléphone : 39 28
-Courriers gratuits : Défenseur des droits, libre réponse 71120, 75 342 Paris Cedex 07

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre d'actions visées dans le contrat de ville
- Nombre de personnes relais identifiées et formées
- Evolution du nombre de plaintes et de signalements concernant les comportements discriminatoires de toute nature (plaintes aux FO, et signalement des statistiques d'activité du défenseur des droits)

MOBILISATION DES CO-FINANCEMENTS :

Droit commun mobilisable

-Département : Projets soutenus dans le cadre du plan d'actions Départemental pour la diversité et l'égalité 2022 – 2027

-CAF

-Etat. AAP DILCRA

Financements Spécifiques mobilisables

-Bop 147 politique ville Préfecture (Financement d'actions de lutte contre les discriminations,…)

-CDC

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 20 : Lutter contre les inégalités femmes/hommes pour redonner confiance dans la valeur « égalité »

DONNÉES:

Part des femmes dans le quartier prioritaire: 53,6 %
Part des 0-14 ans dans la population féminine:21,8 %
Part des 15-59 ans dans la population féminine:50 %
Part des familles monoparentales dans le quartier prioritaire : 19,8 %

CONSTATS:
Les filles sont davantage victimes de violence sur les quartiers que hors quartiers alors que les hommes sont plus en paix sur les quartiers (fait de pouvoir). En effet elles s'émancipent surtout dans les centres urbains, hors quartier où elles gagnent en anonymat. C'est pourquoi il est constaté que les filles préfèrent souvent sortir des quartiers. Leur réappropriation de l'espace public se fait donc plutôt hors quartier, pour échapper ainsi à la pression sociale.
La gendarmerie relève une forte augmentation des violences intra-familiales notamment depuis la crise sanitaire, correspondant aux confinements mais également à la libération de la parole des femmes victimes de violence.

ENJEUX :
Depuis leur création dans les années 1970, les institutions dédiées alors à la "condition féminine", puis aux droits des femmes et aujourd'hui à l'égalité femmes-hommes, ont deux principaux enjeux, l'un correctif et l'autre « transformatif ».
Le premier est de **lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes**, à savoir non seulement assurer l'égalité des droits avec les hommes, garantie par la Constitution, mais également l'égalité de traitement, au besoin par des actions correctrices de l'existant.
Le second objectif est de **lutter contre les stéréotypes de sexe dans tous les domaines, de promouvoir une culture de l'égalité** pour avoir une action transformatrice sur les rapports sociaux.
L'enjeu est également de prévenir les violences intrafamiliales, les violences sexistes, les violences faites aux femmes, et de permettre ainsi de mieux les contenir.

OBJECTIFS :
La politique d'égalité femmes-hommes bénéficie d'une dynamique forte dans un contexte sociétal de mobilisation contre les violences sexuelles et sexistes. Cette politique associe des **mesures spécifiques** à destination des femmes et la **prise en compte transversale des enjeux de l'égalité** dans d'autres politiques publiques. Par exemple, l'objectif d'égalité femmes-hommes est intégré dans les politiques d'emploi, de lutte contre la pauvreté, de santé, etc.
L'objectif est également de réduire le nombre de violences faites aux femmes.

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS À CONDUIRE :

Promouvoir l'égalité femmes/hommes et lutter contre les inégalités :
-Développer la culture de l'égalité dès le plus jeune âge en travaillent cette question dans les établissements scolaires ;
-Partir des demandes des femmes et des jeunes filles pour modifier ou reconstruire l'espace public qu'elles désertent ;

-Favoriser les aménagements urbains, réaménagement des parcs afin de permettre aux femmes et enfants de se réapproprier l'espace ;
-Mener des actions sur l'égalité femme homme dès le plus jeune âge en écoles et collèges
-Renforcer l'accès des femmes du quartier aux actions d'information sur le droit des femmes.
-Ouvrir un lieu pour les femmes (Maison des femmes, Café des femmes,...) pour notamment capter les femmes discriminées et victimes de violences ;
-Intégrer dans le financement une grille prenant en compte l'égalité femmes-hommes.

Mieux accueillir et accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales ainsi que leurs enfants :
-Développer une coordination efficace des acteurs et renforcer les instances locales,
-Faciliter les dépôts de plainte notamment par l'accueil par des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie,
-Favoriser la médiation,
-Faciliter l'aide aux victimes, en particulier de violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales,
- Mise en place du « Pack nouveau départ »,
-Améliorer la prise en charge des victimes (logement, santé, ...) et augmenter les places d'hébergement dédiées. Soutenir le CAUVA, la maison d'ELLA, l'APAFED, le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales,
-Renforcer le suivi des auteurs de violence (CPVA),
- Faire connaître les informations et outils existants,
-Faire connaître et Renforcer les mesures existantes: éviction du conjoint violent, téléphone grand danger, bracelet anti rapprochement, ordonnance de protection, ordonnance d'assistance éducative, accompagnement psychologique des femmes et des enfants,...
-Soutenir les associations accompagnant les femmes victimes de violence,
-Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles.

<u>Outils</u> :
Numéros d'urgence
-numéro d'urgence 17 pour l'éviction du conjoint violent,
-sms 114,
-« masque19 » chez les pharmaciens,
-numéro national d'écoute des femmes victimes de violences 3919 , plateforme internet dédiée pour demander conseil à un policier et préparer éventuellement la plainte *<u>https:arretonslesviolences.gouv.fr</u>*

<u>INDICATEURS DE RESULTATS</u> :
Nombre d'actions visées dans le contrat de ville
Nombre de personnes relais identifiées et formées
Evolution du nombre de plaintes et de signalements concernant les comportements discriminatoires de toute nature.
Nombre de signalements et plaintes relatifs à l'égalité femme/homme

<u>MOBILISATION DES CO-FINANCEMENTS</u> :
Droit commun mobilisable
-Région : Plan d'actions régional « Réaliser l'égalité »
-Département : MDS, PMI, plan d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022-2027
-Etat.
Préfecture : FIPDR
DDDF : BOP 137 (égalité entre les femmes et les hommes)

-l'accès aux droits et à l'égalité professionnelle (l'information juridique, insertion professionnelle des femmes, mixité dans l'emploi et l'entrepreneuriat, promotion de la culture de l'égalité)
-Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes (financement des associations accueillant et accompagnant les femmes victimes de violences, et des CPCA, AAP AGRASC)
DDETS : AAP accueil et accompagnement de femmes victimes de violence en situation de grande précarité en Nouvelle Aquitaine
Financements Spécifiques mobilisables
-Bop 147 politique ville Préfecture (Financement d'actions de lutte contre les discriminations)
-CDC

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°21 : Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité

CONSTAT:
Préalable nécessaire au déploiement d'aides financières de la puissance publique, les valeurs de la république et la laïcité sont des sujets trop souvent écartés car considérés comme « acquis » ou « pas assez opérationnels » face à l'urgence des besoins exprimés par la population. Or on constate que cela n'est pas le cas et qu'il est absolument nécessaire de communiquer, enseigner, échanger sur ces sujets en créant des espaces de dialogues, assurant des relais, effectuant une veille active sur le quartier afin que les principes de base républicains soient compris et non remis en cause.

Certaines pratiques religieuses et/ou communautaristes remettent en cause le modèle républicain français et s'opposent parfois directement et frontalement à lui, c'est ce qui est qualifié de séparatisme. Plus généralement, beaucoup de familles font reposer l'éducation de leurs enfants sur des valeurs humanistes et sociétales qui ne sont pas seulement à rapprocher des dogmes religieux mais plutôt en complémentarité avec l'histoire de France, de sa déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la construction de la nation et de la République laïque, une et indivisible. Ces fondements du vivre ensemble, parfois mis à mal par le sentiment de déclassement et de précarité, les poussées religieuses ou communautaires, sont à réaffirmer haut et fort dans les quartiers et autour des moyens de péréquation qui sont mis en œuvre par la politique de la Ville.

OBJECTIF:
L'objectif est donc de mener des actions, des évènements, des formations, sur les valeurs de la république et la laïcité tant pour les adultes que pour les enfants, dans les différents espaces de leur vie, à l'école, à la maison, dans le quartier, dans les associations, dans les espaces et les bâtiments publics, mais également en entreprise.

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS À CONDUIRE :
-Mener des ateliers de la laïcité à l'école : identifier les classes et les professeurs, identifier les intervenants, valoriser les actions menées.
-Créer des évènements de type « rallye EMC et Laïcité » dans les établissements scolaires (sur le modèle des journées Laïcité du collège des Dagueys à Libourne)
-Maintenir et renforcer une offre de formations Valeur de la République et la Laïcité pour les citoyens, les associations, les bénévoles, les fonctionnaires, sur le territoire
-Créer un réseau de référents laïcité/ Valeur de la République et la Laïcité sur le territoire avec des réunions de réseau
-Effectuer une veille active des questions de Laïcité et Valeur de la République et la Laïcité sur le territoire afin de mieux cibler la portée des actions et des évènements.

OUTILS
-laicite.gouv.fr
-make.org (consultation en ligne des jeunes)
-reseau-canope.fr

PILOTES:
- L'Éducation Nationale,
- La CDC Pays Foyen
- Les communes
- La Préfecture, La Sous-Préfecture

quartiers 2030

• CAF

MOBILISATION DES CO-FINANCEMENTS :

Financements Spécifiques mobilisables

-Bop 147 politique ville Préfecture (financement et suivi des formations Valeur de la République et la Laïcité et financement d’actions en lien avec les Valeurs de la République et la Laïcité)

-Financement CAF

PRÉFET DE LA GIRONDE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	Pays Foyen Communauté de Communes
Bastide de Gironde Sainte-Foy la-Grande	Pineuilh
Région Nouvelle-Aquitaine	Gironde LE DEPARTEMENT gironde.fr
MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	ars Agence Régionale de Santé Aquitaine

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Gironde	msa santé famille retraite services L'essentiel & plus encore
Caisse des Dépôts	pôle emploi
CCI BORDEAUX GIRONDE	CMA NOUVELLE-AQUITAINE GIRONDE
3F Clairsienne Groupe ActionLogement Bien vivre ensemble se construit mieux ensemble	Mésolia
Mission Locale du Libournais NOUVELLE-AQUITAINE Contrat d'Engagement Jeune	EPIDE ÉTABLISSEMENT POUR L'INSERTION DANS L'EMPLOI
Gironde Habitat 2024 Gironde Habitat par nature	